

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

CONFÉRENCE DE L'UNION
Trente-troisième session ordinaire
9-10 février 2020
Addis-Abeba (Éthiopie)

Assembly/AU/5(XXXIII)
Original : anglais/français

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES
ACTIVITÉS ET SUR L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN
AFRIQUE, POUR LA PÉRIODE ALLANT DE FÉVRIER
2019 À FÉVRIER 2020

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES ACTIVITÉS ET SUR L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE, POUR LA PÉRIODE ALLANT DE FÉVRIER 2019 À FÉVRIER 2020

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) sur ses activités et sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique est soumis à la Conférence de l'UA, conformément à l'article 7(q) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Le rapport couvre la période allant de la 32^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue du 10 au 11 février 2019 à la 33^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union qui se tiendra à Addis-Abeba en Éthiopie, du 9 au 10 février 2020.

2. Le Rapport couvre les activités menées par le CPS au cours de la période sous examen et donne un aperçu de l'état de la paix et de la sécurité sur le continent en ce qui concerne les situations de conflits et de crises, dans les cinq régions géographiques respectives de l'UA que sont l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest. Le rapport fournit en outre des détails sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de diverses questions clés et thématiques de portée continentale dans le cadre de la mise en œuvre permanente de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA).

3. Il convient de noter que le présent rapport est soumis à la Conférence de l'Union à un moment critique, où l'UA et les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), avec l'appui des Nations unies et d'autres partenaires, intensifient et renforcent les efforts visant à mettre plus efficacement en œuvre les stratégies de l'UA pour mettre fin aux conflits sur le continent, pour faire taire les armes dans la perspective de la création des conditions nécessaires à la réalisation d'une Afrique exempte de conflits, intégrée et prospère, tel qu'envisagé dans l'Agenda 2063.

4. Dans ce contexte, il est tout aussi important de reconnaître que le présent rapport est soumis à la Conférences à un moment où le fléau du terrorisme, de l'extrémisme violent, de la criminalité transnationale organisée et de la traite a pris une ampleur et une intensité sans précédent sur le continent. Au-delà de de la situation dans le Sahel, le Bassin du Lac Tchad et de la Corne de l'Afrique, le terrorisme s'étend désormais à d'autres régions de l'Afrique jusqu'ici épargnées par le fléau. Ainsi, le terrorisme est devenu l'ennemi et la menace principale pour le continent, ses populations et son économie. À cet égard, le terrorisme exige une intervention robuste, systématique et globale de la part de l'Union africaine, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes du continent.

II. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

5. Au cours de la période considérée et conformément au mandat défini dans son Protocole, le CPS a entrepris diverses activités, comme indiqué ci-dessous :

A. Atelier d'orientation pour les États membres nouvellement élus du Conseil de paix et de sécurité

6. Il est d'usage au CPS qu'après l'élection des nouveaux membres du Conseil, un atelier d'orientation soit toujours organisé en vue de préparer les États membres nouvellement élus à prendre pleinement la mesure du travail et des méthodes de travail du CPS avant qu'ils ne prennent leurs fonctions au Conseil. Il s'agit donc, par extension, d'un atelier d'orientation et de mise à niveau. Il convient de rappeler que, lors de sa 34^e Session ordinaire tenue les 7 et 8 février 2019, et conformément à son mandat, le Conseil exécutif de l'UA a élu/réélu cinq nouveaux États membres pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} avril 2019. Les cinq États membres nouvellement élus/réélus sont : l'Algérie, le Burundi, le Kenya, le Lesotho et le Nigéria. Par conséquent, le CPS a organisé l'atelier de formation du 27 au 30 mars 2019, à Zanzibar, en République-Unie de Tanzanie.

B. Réunions sur les situations de conflits/crises, les questions post conflit et le renouvellement des mandats

7. Dans l'exercice de son mandat au cours de la période considérée, le CPS est resté activement saisi de diverses situations de conflits et de crises ainsi que des questions post-conflit sur le continent. Il a également accordé une grande attention à l'examen de diverses questions thématiques liées à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, ainsi qu'au renouvellement des mandats de diverses missions sur le terrain. Le CPS a tenu son 4^e Séminaire conjoint informel et sa 13^e Réunion consultative conjointe annuelle avec les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies ; une réunion consultative avec la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies ; une réunion consultative avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ; une réunion conjointe avec les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR) ; une retraite sur ses méthodes de travail et a entrepris deux missions de terrain dans des zones de conflits et de post-conflits sur le continent.

8. Le CPS a tenu des réunions sur les situations des pays suivants : la République centrafricaine, le Darfour (Soudan), la Gambie, la Guinée-Bissau, la Libye, Madagascar, le Mali/Sahel, la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan. Le CPS a également examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions de la Conférence Assembly/AU/Dec.679 (XXX) et Assembly/AU/Dec.695(XXXI) sur l'harmonisation de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) dans le cadre de la Force africaine en attente (FAA). Par ailleurs, le CPS a renouvelé le mandat de la Force multinationale mixte contre le groupe terroriste Boko Haram pour une autre période de douze (12) mois, à compter du 31 janvier 2020. Le CPS a également renouvelé le mandat de la Force conjointe du Groupe du G5 du Sahel (G5 Sahel) pour une période de douze mois, allant du 12 avril 2019 au 12 avril 2020. En outre, le CPS a demandé au Conseil de sécurité des Nations Unies de proroger le mandat de la MINUAD, conformément au communiqué du CPS [PSC/PR/COMM.(DCCCXLVI)] adopté lors de sa 846^e réunion

tenue le 13 juin 2019, en tenant compte de la position du Gouvernement de transition du Soudan sur la question.

9. De même, au cours de la période sous examen, le CPS a également examiné le différend relatif à la frontière maritime entre la République fédérale de Somalie et la République du Kenya.

10. En outre, le CPS a tenu des réunions sur les questions thématiques suivantes au cours de la période sous examen :

- i. L'initiative visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 ;
- ii. Le financement du changement climatique conformément à l'Initiative d'adaptation de l'Afrique (IAA) pour contribuer à la paix et à la sécurité ;
- iii. Le projet de résolution sur l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique, qui sera examiné par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- iv. La prolifération illicite des armes légères et de petit calibre et son impact sur l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 ;
- v. Le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix post conflit, avec un accent particulier sur la contribution des femmes réfugiées, des personnes déplacées et des rapatriés en Afrique ;
- vi. Le lien entre la sécurité maritime, la sûreté et le développement de l'économie bleue durable en Afrique ;
- vii. La prévention de l'idéologie de la haine, du génocide et des crimes haineux en Afrique ; le désarmement international avec un accent particulier sur la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (APMBC) et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TPNW) ;
- viii. La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans les régions du lac Tchad et du Sahel : renforcement du soutien de l'UA à la MNJTF et à la Force conjointe du G5 Sahel et examen du mandat de la Force conjointe du G5 Sahel ;
- ix. Les enfants affectés par les conflits armés en Afrique ;
- x. Les solutions durables au déplacement interne en Afrique ;
- xi. La criminalité transnationale organisée, la paix et la sécurité en Afrique ;
- xii. Épidémies de santé préoccupantes à l'échelle internationale ;
- xiii. La cyber sécurité ;
- xiv. Le sort des migrants africains en Libye ;
- xv. L'état de la mise en œuvre de la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique (Charte de Lomé) ;
- xvi. La protection des civils contre l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées (EWIPA) ; la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre ;
- xvii. Le foyer du virus Ebola dans la partie orientale de la République démocratique du Congo (RDC) ;
- xviii. Les catastrophes naturelles et autres sur le continent : au-delà des Cadres normatifs ;
- xix. L'état de la présence militaire étrangère en Afrique : l'implication sur la mise en œuvre de la Politique africaine commune de défense et de sécurité ;
- xx. Les élections en Afrique ;

- xxi. L'harmonisation et la coordination des processus décisionnels/Division du travail entre le CPS et les organes politiques des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique ;
- xxii. La construction du Dépôt logistique régional (DLR) de la Force en attente de la SADC ;
- xxiii. Session de réflexion sur le concept de "soulèvements populaires" et de son impact sur la paix et la sécurité en Afrique ;
- xxiv. Le Mois de l'Amnistie en Afrique ; le changement climatique et son impact sur les petits États insulaires en développement ;
- xxv. Les actes de violence xénophobes contre les migrants africains en Afrique du Sud ;
- xxvi. L'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement : vers un engagement collectif pour l'action ;
- xxvii. Le rôle des femmes dans les changements sociaux et la consolidation de la paix : l'heure de la reconnaissance ;
- xxviii. Le Vivre ensemble en paix ;
- xxix. Les jeunes, la paix et la sécurité en Afrique ; et
- xxx. La réconciliation nationale, le rétablissement de la paix et la reconstruction de la cohésion en Afrique.

11. Au moment de la finalisation du présent rapport, le CPS a prévu une réunion sur la situation en Libye et au Sahel qui devrait se tenir au niveau des chefs d'État et de gouvernement le 8 février 2020, en marge de la 33^e Session ordinaire de la Conférence.

C. Réunions avec d'autres organes de l'Union africaine

12. Le 8 août 2019, le CPS a tenu une consultation avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), conformément à l'Article 19 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. De plus, le 10 septembre 2019, le CPS a également tenu, pour la toute première fois, une consultation interactive avec le Président de la Commission de l'UA sur les relations de travail entre le CPS et la Commission dans le cadre de l'Article 2 du Protocole relatif au CPS, dans l'esprit du renforcement de la coordination des efforts de paix et de sécurité. La Conférence pourrait envisager de féliciter le CPS et la Commission pour leur interaction et les encourager à renforcer davantage leur coordination sur les questions de paix et de sécurité en Afrique.

D. Séminaires conjoints informels et réunions consultatives conjointes

13. Dans le cadre des interactions institutionnalisées et régularisées et tout comme dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord-cadre Nations unies-UA pour un partenariat renforcé dans le domaine de la paix et de la sécurité, signé en avril 2017, le CPS a, au cours de la période sous examen, tenu son 4^e Séminaire conjoint informel et sa 13^e Réunion consultative conjointe annuelle avec les membres du Conseil de sécurité

des Nations unies, respectivement les 21 et 22 octobre 2019. Les discussions au cours du Séminaire conjoint informel ont porté sur les modalités de conduite de missions conjointes de terrain en Afrique en vue de favoriser une analyse et une compréhension partagées des dynamiques des situations nationales qui seraient inscrites à l'ordre du jour des deux Conseils. Le CPS a décidé qu'en ce qui concerne le point à l'ordre du jour sur le financement des opérations de soutien à la paix de l'UA, une position africaine commune devait être élaborée par le Comité des experts avec le soutien de la Commission et soumise au CPS pour son examen et son adoption ultérieurs par la Conférence. L'ordre du jour du 4^e Séminaire conjoint informel portait sur: « *Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020* et les modalités de conduite de missions conjointes de terrain en Afrique ». L'ordre du jour de la 13^e Réunion consultative conjointe annuelle portait sur les situations en Libye, au Soudan du Sud, au Mali et au Sahel et la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Cependant, le communiqué conjoint pour la Réunion consultative conjointe informelle n'a pas encore été adopté, suite à la requête des membres du CSNU de disposer de davantage de temps pour finaliser leurs propres consultations.

14. En raison du calendrier surchargé d'activités du Conseil, le 3^e Séminaire conjoint informel et la 12^e Réunion consultative conjointe annuelle entre le CPS et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne, y compris une mission conjointe de terrain, qui auraient dû avoir lieu et conduite au cours de la période sous examen, ont été reportés au premier trimestre 2020.

E. Réunions avec la Commission de consolidation de la paix des Nations unies

15. Le CPS a consacré sa 893^e réunion, tenue le 11 novembre 2019, à une interaction annuelle avec la Commission de consolidation de la paix des Nations unies (UNPBC). Les deux parties ont échangé des vues, partagé leurs expériences, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la stabilisation, de la reconstruction et du développement post-conflit, ainsi que des efforts globaux de consolidation de la paix en Afrique.

F. Réunion avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

16. Le CPS, lors de sa 904^e réunion tenue le 16 janvier 2020, a suivi une communication faite par le Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), M. Peter Maurer, sur les rôles et activités du CICR en Afrique. Au cours de la réunion, le CPS a reconnu l'engagement du CICR en Afrique dans la mise en œuvre de son mandat sur la base de ses sept principes fondamentaux, à savoir l'humanité, l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le service volontaire, l'unité et l'universalité visant à assurer que la dignité et la vie humaines dans les conflits armés et autres situations de violence en Afrique restent protégés. Le Conseil a souligné la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour mobiliser des ressources pour la protection des populations civiles affectées par les conflits armés et autres situations de violence en Afrique.

G. Missions de terrain dans les situations de conflits et post conflit en Afrique

17. Le CPS a effectué deux missions de terrain notamment au Soudan du Sud du 5 au 8 mars 2019; et du 28 au 31 juillet 2019 en Gambie. Du 16 au 19 juin 2019, le CPS a envoyé sa Troïka à Bissau pour travailler en étroite collaboration avec le gouvernement de la Guinée-Bissau, la CEDEAO, les Nations unies et d'autres partenaires internationaux pour trouver une solution à la crise dans le pays. Dans toutes ces missions de terrain, le CPS a exprimé la solidarité de l'UA aussi bien aux peuples qu'aux gouvernements, a réaffirmé le soutien constant de l'UA dans la recherche de solutions durables aux défis auxquels sont confrontés les pays visités. En particulier, le CPS a recueilli des informations de première main qui ont considérablement permis au Conseil d'adopter de meilleures décisions éclairées sur la situation dans chacun des pays visités. Dans tous les cas, le Conseil a souligné l'importance d'un dialogue inclusif et authentique comme seule approche viable pour trouver des solutions durables aux défis rencontrés.

H. Retraite annuelle sur les méthodes de travail du CPS

- Retraite du CPS sur l'étude globale de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et les méthodes de travail

18. Le CPS a tenu sa onzième Retraite du 29 au 31 octobre 2018, au Caire (Égypte), sur « *Étude globale de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et les méthodes de travail du CPS* ». En effet, la Retraite s'est tenue dans le cadre de délibérations sur les conclusions de l'Étude globale de l'APSA de 2002 à 2018, qui a intégré un examen de la mise en œuvre de l'Architecture de Gouvernance en Afrique (AGA), de 2012 à 2018. De même, la Retraite s'est appuyée sur la décision de la Conférence [Assembly/AU.Dec.635], adoptée en janvier 2017, qui a pris note des recommandations pour les réformes proposées pour renforcer davantage l'Union africaine, et qui mentionnaient, entre autres, la nécessité pour « *le Conseil de paix et de sécurité (CPS) d'être réformé afin d'assurer qu'il réponde l'ambition prévue dans son Protocole, en renforçant ses méthodes de travail et son rôle dans la prévention des conflits et la gestion des crises* ».

19. En particulier, les délibérations ont mis davantage l'accent sur les recommandations visant à renforcer l'efficacité du CPS, notamment dans le domaine de la prévention des conflits, de la gestion de crise, des méthodes de travail; et a pris note de la proposition du Royaume du Maroc annoncée lors de la Retraite de créer un Institut africain pour la paix et la sécurité dédié à la formation, à la recherche, aux études universitaires et à la promotion des politiques de l'UA dans le domaine de la paix et de la sécurité. En ce qui concerne cette question de l'Institut, la Retraite a souligné la nécessité de se conformer aux procédures de l'UA pour l'introduction et l'examen par les organes compétents de l'UA des nouvelles structures proposées de l'UA et a demandé au Royaume du Maroc d'élaborer et de soumettre une note de cadrage pour accompagner cette proposition dans le processus de son examen par les organes compétents de l'UA.

20. À l'issue de sa Retraite, le CPS a approuvé les conclusions qui ont ensuite été adoptées lors de sa 880^e réunion tenue le 16 septembre 2019, à travers le communiqué [PSC/PR/COMM. (DCCCLXXX)]. La Conférence pourrait approuver les conclusions de la Retraite qui sont jointes au présent rapport. La Conférence pourrait demander aux organes délibérants compétents de l'UA de suivre la mise en œuvre du contenu des conclusions de la Retraite.

- **Retraite du CPS sur comment ‘renforcer le travail du Conseil de paix et de sécurité dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix en Afrique’ et les méthodes de travail du CPS**

21. Le CPS a tenu sa 12^e retraite à Rabat, au Royaume du Maroc, du 24 au 26 juin 2019 sur le thème « *renforcer le travail du Conseil de paix et de sécurité dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix en Afrique* ». La Retraite a consolidé les réalisations des Retraites antérieures du CPS sur ses méthodes de travail depuis 2007, et à la suite d'intenses délibérations, le CPS a adopté le Manuel des méthodes de travail du Conseil, qui constitue une étape majeure dans la conduite des travaux du CPS. Le manuel des méthodes de travail du CPS et les conclusions de la Retraite, adoptés par le CPS lors de sa 861^e réunion tenue le 22 juillet 2019, sont joints en Annexe au présent rapport. À cet égard, la Conférence pourrait approuver le Manuel et les conclusions de la Retraite.

i. Séminaire annuel de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique

22. Les 13 et 14 janvier 2020, à Libreville (Gabon), le CPS a organisé le Séminaire de haut niveau annuel sur la paix et la sécurité en Afrique, au niveau ministériel, ayant pour thème ‘*Faire taire les armes en Afrique : créer un environnement propice pour les enfants dans les situations de conflit*’. Essentiellement, et conformément à la pratique établie du CPS, le principal objectif du Séminaire de haut niveau était de préparer, avant leur prise de fonction en janvier 2020, les nouveaux membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3), à savoir : le Niger et la Tunisie, à traiter les questions pertinentes de paix et de sécurité intéressant l’Afrique et ses peuples. En particulier, le Séminaire a identifié des mesures concrètes qui doivent être prises par les États membres et les organes compétents de l’UA, en coopération avec la communauté internationale, en vue d’assurer une meilleure protection des enfants dans les situations de conflit en Afrique. Par ailleurs, le Séminaire a également convenu des mesures à prendre par le CPS et l’A3, afin de renforcer la coopération et la collaboration dans la défense des positions, préoccupations et intérêts africains communs inscrits à l’ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations unies. L’objectif recherché est de préparer ces nouveaux membres à promouvoir, faire le plaidoyer et défendre plus efficacement les intérêts de l’Afrique dans le cadre du processus de prise de décision du Conseil de sécurité des Nations unies. La Conférence pourrait approuver les conclusions jointes au présent rapport.

ii. Activités des Sous-comités du CPS : Comité des Experts et Comité d’État-major

23. Au cours de la période sous examen, les Sous-Comités du CPS, à savoir le Comité des experts (CdE) et le Comité d’État-major, ont continué d’apporter leur soutien au CPS. Le CdE a apporté son soutien technique au CPS, en particulier dans la préparation des documents du CPS avant les réunions du CPS. Le CdE a participé à la préparation de la 13^e Réunion consultative conjointe annuelle entre le CPS et le CSNU au cours de laquelle le Comité a interagi avec les experts du CSNU au cours de la phase de préparation pour convenir des points de l’ordre du jour et de l’élaboration du projet initial du communiqué

conjoint. Le CdE a également tenu une réunion consultative pour examiner le rapport final sur l'étude sur la jeunesse, la paix et la sécurité et le cadre sur le rôle de la jeunesse dans la paix et la sécurité. En outre, le CdE a tenu plusieurs réunions pour mettre en œuvre les missions confiées par CPS.

24. Le Comité d'État-major, de son côté, outre ses réunions régulières sur plusieurs questions conformément aux missions confiées par le CPS, a effectué une mission de terrain à la Base logistique continentale de la FAA à Douala, au Cameroun, les 11 et 12 avril 2019 pour évaluer l'état des équipements entreposés dans ladite base et fournir des conseils d'orientation stratégique sur la façon dont les équipements pourraient être utilisés. Conformément à la décision du CPS, le Comité d'État-major a élaboré une matrice de mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de mission du Comité d'État-major de terrain sur l'utilisation, la protection et la distribution des équipements disponibles dans la BLC de Douala, ainsi que la finalisation des Bases logistiques régionales. Le Comité d'État-major a également élaboré une matrice sur l'harmonisation de la CARIC dans le cadre de la FAA. En outre, le Comité d'État-major a élaboré un document de position commune sur la question de la présence militaire étrangère et des bases militaires étrangères en Afrique, qui, au moment de la finalisation du présent rapport, n'a pas encore été soumis au CPS pour son examen.

III. ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

25. Le paysage de la paix et de la sécurité du continent africain a été marqué par des évolutions diverses dans les différentes situations de conflits et de crises depuis la 32^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue du 10 au 11 février 2019. Les différentes situations de conflits et de crises sont présentées ci-dessous, dans chacune des cinq régions géographiques de l'UA.

A. Afrique centrale

26. Au cours de la période sous examen, la situation en **République démocratique du Congo (RDC)** continue de s'améliorer. Néanmoins, le 30 octobre, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont lancé une nouvelle offensive contre les Forces démocratiques alliées (ADF). Malgré ce qui précède, les dirigeants de la Région ont continué à engager les parties à favoriser la confiance mutuelle et les mesures de confiance dans le cadre des efforts des Garants de l'Accord-cadre de paix, de sécurité et de coopération pour la RDC et la Région. Les dirigeants ont également continué à renforcer la coopération et la collaboration entre et parmi les pays de la région, en particulier les forces de défense et de sécurité de la région pour une meilleure coordination dans la lutte contre la menace persistante des forces négatives et des milices armées de la région, qui sapent la paix et les moyens de subsistance des communautés.

27. Dans l'intervalle, S.E. le Président Tshisekedi a continué à faciliter une coopération et une transparence accrues entre les voisins de la RDC. Au cours de ses visites et conférences régionales, le Président Tshisekedi a souligné la nécessité de "*construire des ponts, et non des murs*" avec les pays voisins de la RDC. Au cours des six premiers mois de son mandat, le président Tshisekedi a visité les républiques d'Angola, du Burundi, du Kenya, de Namibie, de la République du Congo, du Rwanda, de Tanzanie et

de l'Ouganda. L'un de ses principaux messages a été l'engagement soutenu en faveur de la stratégie unifiée visant à relever le défi des combattants armés. En outre, en juin 2019, le président Tshisekedi a officiellement demandé l'adhésion de la RDC à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Le CPS, lors de sa 903^e réunion tenue le 10 janvier 2020, a reçu une communication sur la situation dans la région des Grands Lacs, et a fait allusion à l'amélioration des conditions de la situation en RDC, tout en demandant instamment un soutien international pour maintenir ces avancées positives.

28. Le 3 mai 2019, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la région des Grands Lacs (OSESGL), en collaboration avec le Conseil de développement du Rwanda, ont organisé une réunion consultative régionale à Kigali, au Rwanda, qui a appelé à la promotion du rôle du secteur privé en faveur de la paix et de la stabilité dans la région.

29. Il convient de noter que, depuis août 2018, la partie Nord-Est de la RDC est toujours aux prises avec l'épidémie du virus Ebola, qui a fait jusqu'à présent plus de 2 200 victimes. Dans ce contexte, le Centre africain de contrôle des maladies (CDC africain) suit de près l'épidémie et apporte un soutien technique à la RDC.

30. La Conférence pourrait saluer les efforts déployés par S.E. le Président Felix Tshisekedi et d'autres dirigeants de la région pour encourager la paix et la stabilité en RDC et aussi pour promouvoir le bon voisinage entre et parmi les pays de la région, y compris dans la lutte contre Ebola. La Conférence pourrait exhorter le Président de la Commission à diligenter la nomination d'un nouveau Représentant spécial de l'UA pour la RDC, afin de faciliter des engagements directs de haut niveau et continus avec le gouvernement de la RDC. La Conférence pourrait également exprimer sa gratitude à la MONUSCO, ainsi qu'aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de la RDC, pour leur soutien multiforme à la stabilisation de la RDC, comme en témoignent les progrès réalisés en matière de paix et de stabilité dans la région du Kasaï. La Conférence pourrait demander aux États membres de l'UA, aux organisations internationales et à la communauté internationale de soutenir les efforts actuels de la RDC en matière de développement des infrastructures et de redressement socio-économique et exhorter les États membres à apporter une assistance aux efforts de lutte contre l'épidémie de virus Ebola. La Conférence demande à la communauté internationale à apporter un soutien financier au programme de DDR en RDC et encourager tous les partenaires à participer également à la Conférence pour le commerce et l'investissement de la région des Grands Lacs qui doit se tenir à Kigali en mars 2020.

31. L'UA, à travers le CPS, continue de suivre l'évolution de la situation politique et sécuritaire en **République du Burundi**. L'impasse dans laquelle se trouve le dialogue inter-burundais et les préparatifs des élections générales prévues pour se tenir en mai 2020, continuent d'avoir un impact sur l'évolution de la situation politique au Burundi. À cet égard, la Commission de l'UA travaille en étroite collaboration avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) pour aider les parties burundaises à relancer le dialogue inter-burundais. Il est nécessaire d'instaurer un dialogue inclusif qui favorise un climat propice à la consolidation, à la préservation de la paix et de la stabilité en vue de la tenue d'élections transparentes, libres et équitables en 2020.

32. Tenant compte des difficultés persistantes, le facilitateur du Dialogue inter burundais, l'ancien Président Benjamin Mkapa de la République de Tanzanie, a démissionné de son poste en février 2019. Entre-temps, le Président Yoweri Museveni de la République de l'Ouganda, agissant comme médiateur de la CAE pour le processus de paix au Burundi, continue d'explorer de nouveaux moyens et voies pour relancer le processus de paix.

33. Afin de créer un environnement propice aux prochaines élections, le Conseiller principal du Président en charge de la communication, le porte-parole adjoint du Président et le Secrétaire général du Gouvernement ont tenu une conférence de presse le 16 août 2020 sur le thème " *Élections de 2020 : défis et perspectives* ", au cours de laquelle, ils ont exhorté les Burundais à rester calmes et à éviter les actions susceptibles de perturber les élections et de provoquer un regain d'instabilité. Par la suite, le 20 août 2019, le Président Nkurunziza a, pour sa part, déclaré que les trois objectifs qu'il s'était fixés au début de son mandat ont été pleinement atteints, à savoir a) le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la justice pour tous ; b) le suivi de la bonne gouvernance et de la démocratie ; et c) le développement durable et inclusif. Il a fait observer que le Burundi devenait plus indépendant et autonome sur le plan financier. Il a appelé les Burundais à se prémunir contre la déstabilisation du pays. Au niveau politique, les préparatifs de l'élection de 2020 sont en cours et le gouvernement a déjà lancé une campagne nationale de collecte de fonds pour les élections, tandis que les organes en charge de l'organisation des élections se mettent progressivement en place et que l'inscription partielle sur les listes électorales a démarré.

34. Pour sa part, le Président de la Commission, S.E. Moussa Faki Mahamat, a reçu une délégation burundaise de haut niveau le 3 octobre 2019, au siège de l'Union africaine, pour échanger des vues sur la manière dont l'UA pourrait mieux appuyer les efforts du Burundi pour renforcer la paix, la sécurité et la stabilité. À cet égard, le Président a souligné le fait que le Burundi traversait un moment crucial de son histoire, alors qu'il se prépare à tenir des élections générales en 2020. Il a souligné la nécessité de s'assurer que ces élections seront libres, régulières et inclusives afin de soutenir la stabilité du pays. Il a réitéré l'appui de l'UA à tous les efforts visant à trouver une solution durable, pacifique et consensuelle aux défis auxquels le Burundi est confronté.

35. Entre-temps, toujours en août 2019, l'opposition avait appelé à un report ou à un boycott des élections, déclarant que les préparatifs des élections se déroulaient dans un climat de peur et de rétrécissement de l'espace politique et mettant en évidence les discours de haine, les actes de harcèlement et les restrictions des droits civils et politiques, tels que la liberté d'expression. Le 10 septembre 2019, huit anciens membres du *Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha, de la Constitution de 2005 et de l'Etat de droit* (CNARED) ont créé une nouvelle plateforme d'opposition en exil appelée " *Coalition des forces de l'opposition burundaise pour le rétablissement de l'Accord d'Arusha* ". Il convient également de noter qu'en août 2019, les dirigeants des partis politiques burundais et les gouverneurs des provinces ont signé une trêve d'un mois, pendant laquelle ils ont cherché des moyens appropriés pour mettre fin à l'intolérance politique. Par la suite, une réunion de suivi présidée par le premier vice-président et le ministre de l'intérieur a été convoquée le 24 septembre à Bujumbura.

36. Il convient de noter qu'au cours de la période sous examen, la situation en matière de sécurité est restée relativement stable. Suite aux plaintes enregistrées par certains dirigeants politiques et évêques sur la situation politique et sécuritaire du pays, les autorités burundaises ont envoyé des messages appelant la jeunesse politiquement affiliée à s'abstenir de tout acte de violence et d'intolérance. D'autre part, le gouvernement a mis en place un cadre de consultation mensuelle entre le ministre de l'intérieur, les dirigeants des partis politiques et les gouverneurs de province pour, faire régulièrement le point sur la situation et proposer les améliorations nécessaires.

37. Sur le plan humanitaire, certains signes positifs sont à noter. Au cours de la période sous examen, il y a eu un retour progressif des réfugiés et des personnes déplacées sous la supervision des autorités du pays. Il est à noter que le Burundi a enregistré des retours importants de réfugiés, en particulier depuis la signature de l'accord de rapatriement avec le gouvernement de Tanzanie.

38. La Conférence pourrait féliciter le Président Pierre Nkurunziza d'avoir tenu l'engagement pris de respecter la Constitution en ce qui concerne la limitation des mandats présidentiels. La Conférence pourrait également féliciter le Gouvernement burundais pour les mesures concrètes prises, par ses soins, pour relever les défis auxquels le pays est confronté et pour avoir lancé le processus préparatoire des élections, en particulier la création, le 31 août 2018, d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI), conformément au Code électoral burundais ; et d'une Commission Vérité et Réconciliation (CVR) de 13 membres, conformément à l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha, signé le 28 août 2000 ; l'adoption de la feuille de route de Kayanza pour les élections ; et la publication du calendrier électoral par la CENI, entre autres. La Conférence pourrait exhorter le Gouvernement, ainsi que les partis politiques, à travailler de concert pour le bon déroulement des élections de 2020. La Conférence pourrait également demander au Gouvernement de redoubler d'efforts pour créer un environnement politique favorable qui permettrait aux opposants politiques en exil de revenir et de participer librement au processus électoral. La Conférence pourrait en outre demander au Gouvernement et aux groupes d'opposition d'intensifier leurs efforts pour mettre au point un accord consensuel et inclusif qui soit conforme à l'esprit et à la teneur de l'Accord d'Arusha. La Conférence pourrait également envisager de demander à la CAE, à l'UA et aux Nations unies d'harmoniser étroitement leurs efforts afin de donner l'élan tant nécessaire au processus politique au Burundi. La Conférence pourrait également saluer le travail des observateurs des droits de l'homme et des experts militaires de l'UA déployés dans le pays depuis 2015. La Conférence pourrait envisager de réitérer son appel à l'Union européenne pour qu'elle lève les sanctions imposées au Burundi, afin d'accroître les chances de redressement socio-économique du pays. La Conférence pourrait exhorter la communauté internationale à fournir l'appui économique et financier nécessaire en vue de consolider la paix, la stabilité et le développement au Burundi.

39. La situation générale en **République centrafricaine** est marquée par une baisse des violences sur l'ensemble du territoire, depuis la signature de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine (APPR-RCA). Le redéploiement effectif de l'autorité de l'État se poursuit dans plusieurs localités ou préfectures. À titre d'exemple, tous les 16 préfets ont pris fonction, et 66 Sous-préfets sur les 71 prévus ont été déployés, en dépit de difficultés liées au manque d'infrastructures pour leur

fonctionnement et la situation sécuritaire dans plusieurs préfectures. La première phase de la formation des Unités spéciales mixtes de sécurité, (USMS), qui a été lancée le 16 Octobre 2019 à Bouar au Nord-Ouest du pays en présence du Président de la République, S.E.M. Faustin Archange Touadera, a pris fin mi-décembre 2019. Les consultations sont en cours pour le lancement de la seconde phase et le déploiement des premiers formés.

40. Toutefois, malgré les avancées substantielles dans la mise en œuvre de l'Accord de Paix, plusieurs défis subsistent encore par rapport au programme national de DDRR et le respect en général des engagements et délais impartis dans l'APPR par le gouvernement et les groupes armés signataires. Les massacres dans l'Ouham-Pende (Lemouna, Koundjili et Bohong) au mois de mai 2019, les affrontements entre les éléments du Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC) et le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) en septembre 2019 à Birao, les affrontements entre les éléments de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) et les FACA en novembre 2019 à Bambari, ainsi que entre les éléments du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) et les FACA à Kaga Bandoro, ont entraîné des pertes en vies humaines, ont été fermement condamnées. Malgré des attaques sporadiques des groupes armés dans le pays, il faut saluer le retour de la paix dans le quartier PK5 où suite à l'intervention de la force conjointe FACA, FSI et MINUSCA après les attaques meurtrières de décembre 2019 contre les commerçants. La même opération se poursuit dans plusieurs secteurs à travers le pays.

41. L'UA et les partenaires de la RCA continuent d'encourager le gouvernement et les autres parties centrafricaines à promouvoir un climat de confiance pour la mise en œuvre effective de l'Accord de Paix. Du 04 au 07 octobre 2019, Ambassadeur Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la Sécurité de l'Union Africaine, Jean Pierre Lacroix, Sous-Secrétaire général des Nations unies chargé des Opérations de maintien de la Paix, et le Directeur Général-Afrique du Service Européen pour l'action extérieure de l'Union Européenne ont effectué leur deuxième mission conjointe en République centrafricaine. Au terme de leurs consultations avec le Président Faustin Archange Touadera, et les acteurs concernés, les trois responsables ont appelé au respect des engagements dans la mise en œuvre de l'Accord de paix, lancé un appel à la communauté internationale pour sa forte mobilisation autour du financement et l'appui aux échéances électorales de 2020-2021.

42. Il convient de saluer l'étroite collaboration entre les parties prenantes du Comité Exécutif de Suivi (CES) de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine (APPR-RCA), co-présidé par le Représentant spécial de l'UA, l'Ambassadeur Matias Bertino Matondo, ainsi que de la tenue, le 3 décembre 2019, à Bangui, de la sixième session du CES. Le CES, qui connaît actuellement quelques difficultés d'ordre fonctionnel en prélude à sa septième session du 20 Janvier 2020. Il s'agit notamment de l'adoption d'une nouvelle loi sur la décentralisation, la révision de l'ordonnance relative aux partis politiques, l'adoption d'une loi sur le statut des anciens chefs d'État, la mise en œuvre immédiate des modalités de libre circulation et de levée des barrières illégales, la préparation d'un plan de gestion de la transhumance sur le plan national et sous régional.

43. Le principal défi pour l'année 2020 reste l'organisation à bonne date des élections présidentielles. À cet effet, toute la classe politique se mobilise. Les anciens présidents de la République en exil François Bozizé et Michel Djotodia sont revenus dans leur pays pour participer à l'animation de la vie politique. Le gouvernement de la RCA s'est doté, le 6 décembre 2019, d'un « Comité Stratégique d'Appui au Processus Électoral » en vue de mutualiser les efforts pour un suivi régulier de chaque étape et apporter un soutien au chronogramme d'action établi par l'Autorité Nationale des Élections (A.N.E.). Les États membres de l'UA et à la communauté internationale, sont appelés à apporter leur appui technique et financier pour la tenue à bonne date de ces élections, et pour soutenir la mise en œuvre de projets de développement socio-économiques, de relèvement et de consolidation de la paix en République centrafricaine. De même, la longue crise politico-sécuritaire a sapé les bases du développement socio-économique de la RCA et demande la mobilisation de toutes les ressources du continent pour redresser la situation.

44. Sur le plan humanitaire, le HCR a observé de janvier à septembre 2019, le retour spontané de plus de 357 000 réfugiés et personnes déplacées en interne dans leurs régions respectives, malgré la situation déplorable notée dans le camp de Birao où la tension entre deux groupes armés signataires de l'APPR persiste sous fond de conflit interethnique. Les besoins humanitaires ont été réduits de 2,9 millions à 2,6 millions de dollars EU et, selon les tendances publiées par le HCR, 30.000 retourneront dans leurs régions en 2020.

45. La Conférence pourrait exhorter toutes les parties prenantes centrafricaines à mettre tout en œuvre pour la tenue à bonne date des élections générales de 2020-2021 dans le strict respect des lois centrafricaines et de l'Accord politique pour la paix et la Réconciliation du 6 Février 2019. La Conférence pourrait féliciter le Président Faustin Archange Touadera pour les efforts qu'il a déployé en vue de parvenir à un consensus inclusif dans son pays, notamment par le dialogue qu'il a engagé avec les anciens chefs d'État de la RCA, à savoir François Bozizé, Michel Djotodia et Catherine Samba-Panza. À cet égard, la Conférence pourrait exhorter les parties centrafricaines à intensifier le dialogue, avec le soutien des Garants de l'Accord. La Conférence pourrait aussi demander aux États Membres de l'UA et à la Communauté internationale d'apporter leur soutien technique et financier aux autorités centrafricaines pour l'organisation effective desdites élections et la reconstruction économique et le développement de la RCA. La Conférence pourrait souligner l'importance pour la communauté internationale de respecter les engagements financiers pris pour soutenir les projets de développement afin de promouvoir les dividendes de la paix. La Conférence pourrait saluer les efforts de la Commission de la consolidation de la paix des Nations unies, et en particulier l'Égypte, en sa qualité de vice-Président de l'UNPBC et le Royaume du Maroc, Président de la Configuration des Nations unies en RCA, pour leurs efforts et engagements dans la mobilisation des soutiens aux efforts de paix en RCA et en défendant les intérêts des pays africains inscrits à l'ordre du jour de l'UNPBC, notamment par le biais du Groupe africain à New York.

46. La situation en **République du Cameroun** est caractérisée par la crise sociopolitique qui a débuté en octobre 2016 dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, et qui s'est transformée en conflit armé à la fin de 2017. Sept milices armées se sont positionnées dans la plupart des zones rurales de ces régions. Les forces de sécurité nationales ont en effet réagi lentement, mais depuis la mi-

2018, elles ont touché les séparatistes avec les défis humanitaires que cela implique. Malgré ces efforts, la situation a continué à se traduire en affrontements militaires.

47. Des initiatives visant à promouvoir le dialogue continuent d'émerger comme, lorsqu'en juillet 2018, les chefs religieux anglophones (catholiques, protestants et musulmans) ont annoncé un plan visant à organiser une conférence générale anglophone comme première étape vers un dialogue national inclusif. La majorité des anglophones étaient favorables à cette initiative, mais avec des conditions préalables.

48. Le 10 septembre, Son Excellence le Président Paul Biya a proposé un dialogue national visant à résoudre le conflit qui oppose depuis deux ans son gouvernement et les séparatistes anglophones, avec des parties qui exigent des conditions préalables. En effet, le dialogue offre aux Camerounais une série d'espoirs pour trouver un terrain d'entente afin de relever leurs défis nationaux, en particulier la situation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, car il ne peut y avoir de solution militaire à la crise. Le plus important dans les récents efforts de paix est l'acceptation d'un facilitateur neutre que l'UA représente. Le Président de la Commission, S.E. Moussa Faki Mahamat, a effectué une visite au Cameroun le 26 novembre 2019 pour des consultations avec les autorités nationales camerounaises sur les questions relatives au dialogue et sur la manière d'ouvrir la voie à une solution durable aux défis qui se posent. La Commission de l'UA s'est engagée à soutenir le dialogue national pour aider les parties prenantes camerounaises à surmonter les difficultés actuelles et à répondre aux aspirations de toutes les régions constitutives de la République. Les élections législatives et locales prévues pour février 2020 devraient renforcer la participation de toutes les parties prenantes au processus politique.

49. La Conférence pourrait prendre note avec satisfaction des efforts déployés par le Gouvernement camerounais en vue de la convocation du Dialogue national, notamment l'envoi de la caravane de la paix à l'intérieur du pays, et l'octroi d'un statut spécial à la partie occidentale du pays qui est en proie à l'insurrection, dans l'esprit de donner une chance à la paix. La Conférence pourrait en outre féliciter le gouvernement d'avoir libéré les dirigeants politiques et les prisonniers de la République séparatiste autoproclamée "Ambazonienne" des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. La Conférence pourrait encourager le Président de la Commission à poursuivre ses efforts pour aider le peuple camerounais à trouver une solution durable à la crise dans son pays et à faire rapport au CPS.

B. Afrique de l'Est

50. La situation aux **Comores** est marquée par des efforts visant à répondre aux défis liés aux élections présidentielle et des Gouverneurs des îles organisées, le 24 mars 2019. Les Missions d'observation électorale de l'Union africaine, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Force en Attente de l'Afrique de l'Est et de la Communauté de l'Afrique de l'Est, déployées aux Comores pour observer les élections précitées, ont fait une Déclaration conjointe dans laquelle elles ont déclaré ne pas être en mesure de se prononcer sur la transparence et la crédibilité des scrutins du 24 mars 2019. Après la proclamation des résultats provisoires par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le 26 mars 2019, des actes de violence ont éclaté et occasionné des pertes en vies humaines.

51. C'est dans ce contexte que, le 29 mars 2019, le Président de la Commission a fait une déclaration dans laquelle il a, entre autres, pris note de la déclaration préliminaire conjointe des Missions internationales d'observation électorale; il a exhorté les autorités comoriennes, ainsi que l'ensemble des autres acteurs politiques, à faire preuve de la plus grande retenue en les invitant à instaurer rapidement un dialogue inclusif pour rechercher ensemble les voies et moyens pouvant permettre de préserver les acquis obtenus à la suite de la longue crise séparatiste et institutionnelle qu'a connu l'Archipel des Comores et de trouver une solution consensuelle aux défis actuels ; il a souligné que toute contestation des résultats des élections devrait se faire exclusivement par le recours aux voies légales ; et a réitéré la disponibilité de l'UA, dans le prolongement des efforts déployés dans la période qui a précédé les élections, à aider les acteurs comoriens à trouver une issue négociée à la situation. Les autorités comoriennes ont réagi, le 3 avril 2019, à la déclaration du Président de la Commission.

52. Quant à la mission d'observation de la Ligue des États arabes, elle a déclaré que les élections se sont bien déroulées malgré des incidents. À son tour, le 31 mars 2019, la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) a félicité le peuple et le gouvernement comorien, ainsi que la CENI, pour l'organisation d'élections paisibles. Elle a encouragé les parties prenantes tant nationales qu'internationales à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de Comores.

53. Le 2 avril 2019, la Cour suprême comorienne a proclamé les résultats définitifs des élections présidentielle et des Gouverneurs des îles. Le Président sortant, Azali Assoumani, a remporté le scrutin avec 59,09% des suffrages.

54. La Coordination de l'Opposition a soumis, le 10 septembre 2019 à la Cour suprême comorienne, une requête en inconstitutionnalité contre la loi No 19-001/AU d'habilitation, du Président de l'Union des Comores à prendre par ordonnance les textes relatifs à l'organisation des élections des députés en Union des Comores, délibérée et adoptée par l'Assemblée de l'Union, le 3 septembre 2019.

55. Le premier tour des élections législatives a été organisé, le 19 janvier 2020 aux Comores. L'opposition comorienne a boycotté lesdites élections. Il importe de souligner que cette dernière avait annoncé, le 7 octobre 2019, sa non-participation auxdites élections justifiant sa décision par le fait qu'elle avait tiré des enseignements des scrutins passés au cours desquels les processus électoraux avaient été viciés par la fraude massive et le non-respect du code électoral. Il est prévu que le deuxième tour ait lieu le 23 février 2020.

56. Sur invitation du Gouvernement de l'Union des Comores, le Président de la Commission a décidé de déployer dans ce pays, du 13 au 24 janvier 2020, une Mission d'Observation électorale (MOEUA), composée de 30 observateurs, dans le cadre du premier tour des élections précitées. Cette Mission d'observation était conduite par M. Bernard Makuza, ancien Premier Ministre et ancien Président du Sénat de la République du Rwanda.

57. Dans sa déclaration préliminaire en date du 21 janvier 2020, la Mission de l'UA a, entre autres, souligné que le premier tour de l'élection des Représentants de la Nation

s'est déroulé dans un contexte politique marqué par l'absence de consensus entre les acteurs politiques, qui s'est traduit par la non-participation de l'opposition politique, et que le boycott de l'opposition a fragilisé le caractère inclusif et compétitif de ladite élection. La Mission a constaté le désintérêt de la population qui s'est traduit, à plusieurs endroits, par une absence inhabituelle d'effervescence des électrices et électeurs tant durant la campagne électorale que pendant le jour du vote. À cet égard, la Mission a exhorté les acteurs à continuer à œuvrer pour la paix et l'unité de l'Union des Comores. Elle a également formulé un certain nombre de recommandations visant à améliorer les processus politiques et électoraux futurs en Union des Comores.

58. La Conférence pourrait réitérer la disponibilité de l'Union africaine à poursuivre sa facilitation aux Comores en vue de régler toutes les questions pendantes et encourager la Commission et le CPS de l'UA à accompagner les Comores dans ses efforts de dialogue politique en vue de résoudre, de façon consensuelle, toutes les questions pendantes. La Conférence pourrait également lancer instamment un appel à toutes parties prenantes comoriennes pour se remettre sur la table des négociations, et sans préconditions pour, ainsi, Favoriser la stabilité politique et la réconciliation dans le pays. Enfin, la Conférence pourrait encourager le Président de l'Union des Comores à intensifier le processus de libération des prisonniers politiques et à mettre en avant le consensus dans la conduite des affaires de l'État.

59. La situation en **Somalie** continue d'enregistrer des progrès sur la voie du redressement politique, sécuritaire, économique et social. Ces progrès sont le résultat de l'attention continue que la Somalie porte aux priorités nationales qui sont régies par les cadres du Plan national de développement (PND) et du Plan de transition de la Somalie. Le Gouvernement fédéral de la Somalie (FGS) continue d'orienter les priorités nationales dans le cadre de la consolidation de la paix aux fins de créer les conditions propices à la relance socioéconomique. Néanmoins, la Somalie a encore besoin de l'appui de l'UA, de l'IGAD et des partenaires pour mobiliser et soutenir les efforts en cours en vue d'une stabilisation efficace, de la reconstruction post-conflit et du développement du pays. Ceci d'autant plus que la Somalie reste confrontée au groupe terroriste Al-Shabaab, qui continue de lancer des attaques contre les institutions de l'État, les civils et l'AMISOM, tout en constituant une menace pour la région.

60. L'UA, à travers l'AMISOM, continue de soutenir les efforts du Gouvernement fédéral pour assurer une politique inclusive, en particulier le renforcement de ses relations avec les États membres fédéraux. Il s'agit notamment de l'appui à la préparation des élections au niveau de l'État du Jubaland et aux efforts déployés par le GFS et les autorités du Jubaland pour faire face à la situation politique au lendemain des élections. Les relations de coopération entre le Gouvernement fédéral et ses États membres fédéraux sont non seulement essentielles, mais sont également au cœur du règlement des différends qui pourraient aider la Somalie dans sa trajectoire vers la stabilisation et une paix durable. Dans ce contexte, l'AMISOM continue d'appuyer tous les efforts visant à améliorer les conditions de sécurité et à créer un environnement propice pour faciliter les processus de stabilisation politique, de réconciliation et de reconstruction après le conflit dans toute la Somalie.

61. Au cours de la période sous examen, des progrès remarquables ont été accomplis sur la voie de la réconciliation dans l'État de Galmudug, notamment la réconciliation inter-clanique et intra-clanique, ainsi que les perspectives d'organisation d'élections régionales crédibles qui serviront de bonne base pour la stabilité à long terme. Le processus de réconciliation à Dhusamareeb, soutenu par le déploiement des troupes de l'AMISOM en août 2019, a pris en compte tous les clans et les principaux acteurs politiques de l'État de Galmudug, et a, ainsi, permis des discussions sur l'avenir de l'État et le type de relations qu'ils souhaitent établir. Le processus de Dhusamareeb est une étape louable sur laquelle on peut s'appuyer, et qui peut être aligné de manière adéquate pour s'adapter aux contextes d'autres États afin de faciliter la réconciliation dans toute la Somalie.

62. Le CPS, avec le soutien de la Commission, a confirmé son engagement pour aider la Somalie à accélérer ses efforts afin de garantir la stabilité et étendre l'autorité de l'État dans tout le pays. À cet égard, l'UA continue de soutenir le travail accompli dans le cadre du Plan de transition de la Somalie et du Plan de développement national en vue de la stabilisation, du redressement, de la démocratie et de la prospérité. Il convient également de noter les progrès réalisés dans le cadre du processus de révision constitutionnelle grâce à la finalisation de la révision de 15 chapitres de la Constitution provisoire. En novembre 2019, des plans ont été mis en place pour mener des consultations publiques et un engagement civique à l'échelle nationale à cette fin. Des options sont en cours d'élaboration pour approfondir le fédéralisme, notamment le fédéralisme fiscal pour garantir une politique inclusive et une gouvernance efficace dans toute la Somalie. En septembre 2019, un événement de haut niveau sur la Somalie a été organisé à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations unies. À cette occasion, le Président de la Commission a exhorté le gouvernement somalien à faciliter le suffrage universel d'ici 2020/2021, par le biais de sa commission parlementaire sur l'élaboration de la loi électorale, afin d'accélérer la finalisation de cette loi. Il l'a également exhorté à réviser et à adopter rapidement la loi sur les partis politiques, ainsi qu'à activer le groupe de travail sur la sécurité des élections fédérales qui a été créé en octobre 2019. La réunion a appelé la communauté internationale à contribuer à l'allègement de la dette pour soutenir les efforts du pays pour relancer l'économie.

63. Des efforts importants ont été déployés pour améliorer la coopération entre le gouvernement fédéral et la plupart de ses États membres fédéraux et pour renforcer les contacts avec un large éventail d'acteurs politiques avec, notamment la création des bureaux régionaux de sécurité qui ont contribué à l'amélioration de la coopération. Ceci est crucial pour faciliter la mise en œuvre des priorités nationales qui sont sous-tendues par les cadres du Plan de transition de la Somalie et du Plan de développement national (PND). Cela comprend également les efforts visant à renforcer la sécurité et la stabilité dans toute la Somalie. La constitution de forces et l'intégration des forces régionales afin de renforcer l'armée nationale somalienne et les forces de sécurité pour combattre aux côtés de l'AMISOM, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transition de la Somalie, sont extrêmement importantes. Ces efforts ont généré des résultats positifs dans les zones libérées de la tutelle d'Al Shabaab, en particulier dans la région de Lower Shebelle. Le renforcement continu des forces de sécurité somaliennes reste d'une importance capitale, étant donné que, d'ici février 2020, l'AMISOM devrait réduire ses effectifs de 1000 hommes, dans le cadre de son retrait programmé. Dans ce contexte, il est essentiel que le gouvernement fédéral renforce efficacement ses plans de prise en

charge des responsabilités en matière de sécurité, après le transfert des responsabilités qui doit être effectué par l'AMISOM en 2021.

64. Pour sa part, le CPS a fortement souligné que toute réduction ou reconfiguration future de l'AMISOM, ainsi que le transfert des emplacements, devraient être motivés et guidés par les conditions réelles sur le terrain. Cela devrait également être basé sur la capacité et l'aptitude des forces de sécurité somaliennes à garantir la sécurité et la stabilité. Cette insistance a pour but de sauvegarder les acquis durement gagnés en Somalie, acquis qui sont le fruit d'énormes sacrifices consentis par l'AMISOM avec le soutien des États membres de l'Union. La Commission de l'UA a continué à exhorter les Nations unies et ses partenaires à travailler avec l'AMISOM pour déterminer le rythme de la constitution de forces et de l'intégration des forces régionales dans les forces de sécurité somaliennes.

65. Malgré la réduction de ses effectifs et en réponse aux exigences de sécurité qui prévalent sur le théâtre des opérations, l'AMISOM continue de protéger les agglomérations, de sécuriser les Principales routes d'approvisionnement (PRA) et d'escorter les convois pour assurer la sécurité de la circulation des personnes et des marchandises, la distribution de l'aide humanitaire et permettre au GFS et aux EMF de remplir leurs fonctions de gouvernance, tout en menant des opérations offensives ciblées pour perturber et dissuader Al Shabaab. Dans ce contexte, il convient de souligner que, bien que sa capacité ait été gravement dégradée par les opérations combinées de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes, le groupe terroriste Al-Shabaab continue de faire peser de graves menaces sur la Somalie et sa population, l'AMISOM et la région dans son ensemble.

66. L'AMISOM continue également à mettre en œuvre des Projets à impact rapide afin de générer des dividendes de la paix aux populations de base. En outre, l'AMISOM continue d'aligner son dispositif sur l'ensemble de la Somalie et, jusqu'à présent, trois secteurs de l'AMISOM sur cinq ont mis en place des contingents mobiles pour assurer une réaction rapide aux menaces dans leurs zones d'opérations. Parallèlement à ses activités opérationnelles sur le front militaire, la police de l'AMISOM continue de soutenir le renforcement de la capacité institutionnelle du ministère de la sécurité intérieure et de l'État régional de HirShabelle par la formation et l'encadrement des agents de la police fédérale et des États régionaux. Le déploiement de la composante civile de l'AMISOM dans les régions a connu quelques progrès au cours de la période sous examen.

67. La Conférence pourrait encourager le GFS, ainsi que les autres parties prenantes, à continuer à promouvoir des solutions consensuelles et à toujours s'engager dans un dialogue national authentique et inclusif pour relever leurs défis. La Conférence pourrait exhorter tous les partenaires internationaux à aider les Somaliens à cette fin et, à éviter toute ingérence extérieure qui irait à l'encontre des efforts déployés pour mettre fin au conflit dans le pays. La Conférence pourrait également appeler à la nécessité d'accélérer la mise en place des forces de sécurité somaliennes nécessaires pour entreprendre des opérations conjointes avec l'AMISOM, tenir les territoires nouvellement libérés, protéger les agglomérations et sécuriser les principales voies d'approvisionnement du moment où, ces efforts créeront des conditions favorables qui permettront à la Somalie de prendre effectivement en charge les responsabilités de sécurité de l'AMISOM d'ici 2021.

68. La situation en **République du Soudan**, malgré les difficultés, continue de s'améliorer, suite à la signature de " l'Accord constitutionnel" le 17 août 2019, par le Conseil militaire de transition (CMT) et les Forces de la liberté et du changement (FFC). Comme on peut le rappeler, en décembre 2018, le gouvernement du Soudan a imposé des mesures d'austérité d'urgence pour redresser l'économie en difficulté. Ces mesures ont conduit à des manifestations dans le pays à propos de la baisse du niveau de vie et à des demandes publiques ultérieures pour la destitution de l'ancien Président Omar Al-Bashir et de son gouvernement. Le 9 avril 2019, le Président Omar al-Bachir a finalement été démis de ses fonctions à la suite d'un coup d'État par l'armée. Cette situation a conduit le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, guidé par la doctrine de l'UA sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement, à publier un communiqué le 15 avril 2019, dans lequel il a appelé le Conseil militaire de transition (CMT) nouvellement créé à mettre en place une autorité civile de transition. Le CPS a souligné que la non installation d'un tel gouvernement entraînerait la suspension de la participation du Soudan à toutes les activités de l'UA. L'armée soudanaise n'a pas réussi à ouvrir la voie à une autorité civile de transition dans le délai fixé par le CPS. Cela a conduit le CPS, le 6 juin 2019, à suspendre la République du Soudan de sa participation à toutes les activités de l'UA. À cette occasion, le CPS a réitéré sa demande de création d'une Autorité de transition dirigée par des civils, seule manière de permettre au Soudan de sortir de sa crise.

69. À la lumière de ces développements au Soudan, la Commission de l'UA a entrepris plusieurs initiatives stratégiques visant à renforcer le processus de paix au Soudan. Entre autres, le Président de la Commission de l'UA s'est rendu au Soudan et s'est entretenu avec les parties prenantes sur la nécessité de rétablir un régime civil. Dans le cadre de l'IGAD, le Premier ministre éthiopien, le Dr Abiy Ahmed, s'est également rendu au Soudan le 7 juin 2019. La Commission de l'UA et l'IGAD ont ensuite apporté une contribution importante à la conclusion d'un accord de paix entre les parties prenantes. En outre, la République arabe d'Égypte, en sa qualité de président de l'Union, a déployé des efforts, notamment en organisant un sommet consultatif des partenaires régionaux le 23 avril 2019 au Caire, en Égypte, afin de trouver des solutions pacifiques à la crise au Soudan. Par la suite, une réunion de suivi au niveau ministériel a été convoquée en juin 2019, à Addis-Abeba, afin d'encourager le dialogue entre les parties soudanaises.

70. Après d'intenses négociations, le TMC et le FFC, conformément aux dispositions de la déclaration politique, ont signé le document constitutionnel le 17 août 2019. L'Accord prévoit que le Conseil Souverain mixte militaire et civil doit gouverner le Soudan pendant 39 mois. Le Document constitutionnel définit également les priorités de la période de transition, qui comprend la mise en place et les fonctions des institutions de transition qui comprennent le Conseil de souveraineté, le gouvernement de transition, le pouvoir judiciaire, les commissions nationales, y compris la Commission de consolidation de la paix, et le Comité chargé d'enquêter sur les meurtres du 3 juin 2019. Le gouvernement de transition comprend en son sein la toute première femme ministre des Affaires étrangères du Soudan, Asmaa Abdallah. Au vu de cette évolution positive au Soudan, le CPS a levé sa suspension du Soudan le 6 septembre 2019, permettant ainsi au Soudan de reprendre son rôle dans les affaires de l'UA. Les parties soudanaises devraient être encouragées à assurer la stricte application de l'accord de Khartoum sur la mise en place du nouveau gouvernement civil de transition et des institutions de transition, où notamment, au bout de 21 mois, le Conseil national souverain sera dirigé

par un responsable civil pendant les 18 mois suivants, qui seront suivis d'élections à la fin de la période de transition.

71. Parallèlement, l'UA, en collaboration avec les Nations Unies et le gouvernement du Soudan, a organisé un Évènement de haut niveau sur le Soudan le 27 septembre 2019 en marge de la 74^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Des délégations de 57 États membres, de six organisations internationales et d'entités des Nations unies ont participé à cet événement qui, a permis au nouveau gouvernement soudanais de présenter sa vision de la période de transition, y compris ses défis et ses besoins, et de solliciter le soutien de la communauté internationale.

72. Lors de sa prise de parole au Dialogue de haut niveau, le Premier Ministre soudanais Abdallah Hamdok a exposé les priorités immédiates de son gouvernement, à savoir mettre fin à la guerre et construire une paix globale et inclusive avec les groupes armés au Soudan, y compris au Darfour, dans le Nil Bleu et au Kordofan méridional (les deux zones) ; s'attaquer à la crise économique et prendre des mesures pour orienter le Soudan vers la voie de la reprise économique, restructurer et réformer les institutions de l'État ; renforcer l'État de droit et mettre en place des processus de justice transitionnelle à plusieurs niveaux ; lutter contre la corruption et entamer le processus de recouvrement des avoirs volés; et renforcer et garantir la participation bien méritée des femmes aux structures et processus gouvernementaux. Le Premier ministre Hamdok a exposé certains des défis qu'il s'attend à rencontrer pour faire avancer ces priorités et a exprimé ses attentes quant à l'aide qui sera requise des partenaires extérieurs, notamment des institutions multilatérales, pendant cette période.

73. À cette occasion, les participants à la réunion ont exprimé leur plein soutien au gouvernement de transition soudanais et les ont encouragés, ainsi que toutes les autres parties prenantes, à œuvrer collectivement à la réussite de la période de transition, tout en soulignant l'importance pour la communauté internationale de rester unie dans le soutien aux autorités nationales. Ils ont également exprimé leur soutien à l'UA et à l'IGAD pour qu'elles poursuivent leurs efforts d'accompagnement du Soudan pendant la période de transition. La réunion a appelé à la levée de toutes les sanctions économiques et à la radiation du Soudan de la liste des États soutenant le terrorisme, étant donné que l'absence d'aide au Soudan à cet égard risque de compromettre la paix naissante et le redressement socio-économique du pays.

74. Au cours de la période sous examen, le gouvernement de transition a continué à prendre des mesures pour remédier aux situations négatives qui se sont produites sous le régime de l'ancien Président Omar al-Bashir. En conséquence, l'ancien Président est resté en prison depuis son éviction en avril 2019, accusé de corruption, de gains financiers illicites et de pots-de-vin. Entre-temps, en novembre 2019, alors que la nouvelle administration continuait à apporter des changements pour assurer le retour de la paix et de la stabilité dans le pays, le gouvernement de transition a approuvé une loi ordonnant la dissolution de l'ancien Parti du Congrès national (PCN) de l'ancien président Omar Al-Bashir et la confiscation de ses biens, comme l'avaient demandé les citoyens. Le gouvernement a également interdit l'utilisation de tout "symbole" de l'ancien régime pendant les dix prochaines années. De plus, en novembre 2019, le gouvernement de transition a promulgué des lois pour remplacer les précédentes qui avaient un impact négatif sur les citoyens, en particulier les femmes.

75. Entre-temps, le Premier ministre Hamdok s'est rendu aux États-Unis d'Amérique, début décembre 2019, afin d'engager les autorités sur la manière de répondre aux principales préoccupations, en particulier le retrait du Soudan de la liste américaine des États soutenant le terrorisme, les défis économiques connexes et le rétablissement des relations diplomatiques. Le gouvernement soudanais soutient que la désignation de l'État parrain du terrorisme sape le nouveau gouvernement et le punit pour les crimes du régime précédent. Il est avéré que le retrait du Soudan de la liste des pays terroristes permettra au nouveau gouvernement de demander un allègement de la dette et d'accroître les investissements et le commerce international et régional. Le gouvernement du Soudan s'efforce de faire face à l'énorme fardeau de la dette, qui s'élève à environ 60 milliards de dollars, et d'attirer également le commerce et les investissements. Il n'en reste pas moins que l'économie est en spirale négative et que les prix des denrées de base et des médicaments sont en hausse.

76. La visite du Premier Ministre aux États-Unis, si elle n'a pas conduit au retrait du Soudan de la liste des États soutenant les terroristes a, au moins, permis des consultations diplomatiques mutuellement bénéfiques sur la manière de mettre fin à ces pressions. En outre, la visite a également permis un rapprochement diplomatique avec les deux pays, qui ont convenu d'élever le niveau des représentations diplomatiques. Notamment, les États-Unis ont déclassé leur représentation diplomatique au Soudan en 1994.

77. En ce qui concerne la question des mouvements armés et conformément à l'Accord des trente-neuf (39) mois d'août 2019, le gouvernement de transition dispose de six mois pour conclure des accords de paix avec tous les groupes armés du Soudan. Ces pourparlers de paix ont débuté sous la direction du Président du Soudan du, Salva Kiir, à Juba. À cet égard, le Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Smaïl Chergui, a effectué une visite d'une journée à Juba le 25 novembre 2019 et a rencontré le président Salva Kiir. Au cours de leur rencontre, le Commissaire a assuré le président de l'UA de son soutien au processus de paix. À cet égard, l'UA a joué un rôle de soutien essentiel aux efforts de médiation entrepris du 10 au 20 décembre 2019 à Juba.

78. Au cours de la période sous examen, la Commission de l'UA, en partenariat avec les Nations unies, a effectué une visite au Soudan du 7 au 9 octobre 2019 pour consulter les dirigeants du pays et souligner le soutien continu des deux organisations pendant la période de transition. Par la suite, le 10 octobre 2019, le Conseil de sécurité de l'Union africaine a été informé de cette visite. Dans ce contexte, le CPS a convenu que la MINUAD devait poursuivre ses opérations au Darfour et qu'elle maintiendrait le même niveau de personnel civil et en uniforme tout faisant avancer d'autres aspects de son retrait. Partant, la MINUAD continuera également à concentrer son soutien sur : a) le processus de paix, b) la mise en place de mécanismes pour soutenir l'accord de paix qui devrait être signé en décembre 2019, et c) la Commission de paix. Le CPS de l'UA a souligné qu'il était donc important que des ressources adéquates soient mises à la disposition de la Mission pour lui permettre de remplir son mandat conformément aux priorités immédiates énumérées ci-dessus.

79. Le 13^e Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD s'est tenu le 29 novembre 2019 à Addis-Abeba, en Éthiopie, sous la présidence de S.E. le Dr Abiy Ahmed Ali, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie. La

réunion a élu la République du Soudan à la présidence de l'IGAD, et a exprimé sa confiance que sous la direction du Soudan, l'IGAD atteindra de nouveaux sommets dans la réalisation de l'intégration régionale et de la coopération politique entre les pays de la région. Le sommet a également apprécié et remercié la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le rôle central qu'elle a joué dans la direction et le pilotage des travaux de l'IGAD en tant que Président pendant plus d'une décennie.

80. Au regard de ce qui précède, la Conférence pourrait féliciter le Soudan d'avoir été élu à la présidence de l'IGAD et réaffirmer son soutien au nouveau rôle du Soudan et à la poursuite de sa coopération en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de la région et du continent. La Conférence pourrait féliciter le Conseil souverain de transition et le gouvernement de transition du Soudan pour leur coopération en cours, leur engagement et leur coordination pour relever les multiples défis auxquels le pays est confronté. La Conférence pourrait aussi encourager toutes les parties prenantes soudanaises à maintenir la dynamique mobilisée jusqu'à présent, en particulier une coordination et une coopération solides entre les autorités de transition, en ce sens que cela permettrait de rétablir la confiance du peuple soudanais aux institutions nationales. La Conférence pourrait rendre hommage aux efforts déployés par le Président de l'Union, S.E. le Président Abdel Fattah El-Sisi d'Égypte, le Premier Ministre d'Éthiopie, S.E. Dr. Abiy Ahmed, en sa qualité de Président de l'IGAD, ainsi que par le Président de la Commission, S.E. Moussa Faki Mahamat, et de saluer également le travail accompli par l'Envoyé spécial du Président de la Commission, le Professeur Mohamed El-Hacen Lebatt, le Représentant spécial du Président au Soudan, l'Ambassadeur Mohamed Bellaiche, et l'Envoyé spécial du Premier ministre éthiopien, l'Ambassadeur Mohamud Dirir, pour les efforts déployés pour parvenir à une solution à la crise au Soudan. La Conférence pourrait se féliciter de l'accueil au Soudan du Sud, sous les auspices du Président Salvar Kiir, des pourparlers relatifs au processus de paix au Soudan entre le gouvernement de transition et, à cet égard, apprécier les efforts déployés par l'IGAD et les pays de la région. La Conférence pourrait également lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle lève toutes les sanctions économiques et financières à l'encontre du Soudan, ainsi que pour retirer le Soudan de la liste des États soutenant le terrorisme en vue de renforcer le développement économique, d'encourager les investissements étrangers et de promouvoir une paix durable au Soudan. La Conférence pourrait demander au Président de la Commission de poursuivre ses efforts pour soutenir le Soudan pendant la période de transition.

81. La Conférence pourrait féliciter le gouvernement du Soudan et la MINUAD pour leurs efforts de collaboration et leur engagement dans la mise en œuvre de la résolution 2429 du Conseil de sécurité des Nations unies sur le retrait et, féliciter également le Conseil de sécurité des Nations unies d'avoir prolongé le mandat de la MINUAD jusqu'au 31 octobre 2020 par la résolution 2495 du Conseil de sécurité. La Conférence pourrait aussi souligner l'importance de maintenir la paix au Darfour en investissant dans des projets de développement durable. À cet égard, la Conférence pourrait également encourager la Commission de l'UA, en collaboration avec l'équipe pays des Nations unies (UNCT) et la MINUAD, à entreprendre des initiatives stratégiques qui garantiront une mobilisation efficiente des ressources, y compris des fonds pour la stabilisation et le développement du Darfour. La Conférence pourrait aussi encourager les Nations Unies à apporter un soutien financier aux programmes de consolidation de la paix, de développement et de stabilité au Darfour.

82. Au cours de la période sous examen, la situation en **République du Soudan du Sud** est caractérisée par la poursuite de l'impasse entre les parties belligérantes sur la formation d'un gouvernement de transition d'unité nationale. Depuis la signature, le 12 septembre 2018, de l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit en République du Sud-Soudan (R-ARCSS), le CPS a constamment suivi l'évolution de la situation sur le terrain et s'est réuni à plusieurs reprises pour encourager les parties soudanaises du Sud à honorer leurs engagements et à soulager la population du Soudan du Sud du désespoir qui est encore le leur. La Commission de l'UA a continué à s'associer aux diverses parties prenantes et à l'IGAD dans leurs efforts pour la mise en œuvre complète et efficace du R-ARCSS. La Commission de l'UA a entrepris une mission conjointe codirigée par le Commissaire à la paix et à la sécurité, Ambassadeur Smail Chergui et le Sous-secrétaire général des Nations unies, M. Jean Pierre Lacroix, au Soudan du Sud les 10 et 11 mai 2019, pour des consultations avec les parties prenantes sur la nécessité de mettre en œuvre efficacement l'Accord et d'ouvrir la voie à la mise en place d'un gouvernement intérimaire. Les ambassadeurs du Comité ad hoc de haut niveau de l'UA sur le Soudan du Sud (C5), à savoir l'Afrique du Sud, le Nigéria, le Rwanda, le Tchad et l'Algérie ont également participé à la mission. La mission a souligné l'importance de l'engagement et du dévouement des parties à la mise en œuvre complète du R-ARCSS comme seul moyen de mettre fin à la crise dans leur pays. Le CPS a également effectué une visite de terrain au Soudan du Sud du 5 au 8 mars 2019, au cours de laquelle il a exprimé la solidarité de l'UA envers les peuples et les gouvernements, et a réaffirmé le soutien continu de l'UA dans la recherche de solutions durables aux défis auxquels leur pays est confronté. Le CPS a notamment recueilli des informations de première main qui ont permis au Conseil d'adopter des décisions mieux informées sur la situation au Soudan du Sud

83. En juillet 2019, en marge de la réunion inaugurale des chefs d'État et de gouvernement de l'UA et des Communautés économiques régionales, à Niamey, au Niger, le C5 s'est réuni au niveau des ministres et a délibéré sur la situation Soudan du Sud. Compte tenu des préoccupations internationales concernant la possibilité de la non-formation du gouvernement de transition d'ici le 12 novembre 2019, les ministres du C5 ont décidé qu'ils se rendraient au Soudan du Sud pour encourager les parties prenantes à former le gouvernement intérimaire le 12 novembre 2019. Enfin, la C5 a accepté de se rendre au Soudan du Sud le 5 novembre 2019. Toutefois, la visite a été reportée en raison du sommet d'Entebbe, alors prévu pour le 7 novembre 2019. Dans ce contexte, le Président Cyril Ramaphosa, Président du C5, a dépêché le Vice-président de l'Afrique du Sud, S.E. David Mabusa, du 12 au 16 novembre 2019 en Ouganda, au Soudan et au Soudan du Sud. Au cours de cette mission, le Vice-président a souligné le soutien continu du continent au processus de paix par l'intermédiaire du C5. Au moment de la finalisation de ce rapport, le C5 avait convenu de convoquer une réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement, en marge de la 33^e Session ordinaire de la Conférence pour examiner l'évolution de la situation au Soudan du Sud.

84. Entre-temps, du 7 au 11 septembre 2019, le Président Salva Kiir et Dr Riek Machar ont tenu à Juba une première réunion historique en tête à tête depuis la signature de l'Accord revitalisé. Les deux hommes se sont à nouveau rencontrés le 21 octobre 2019. Lors de ces deux réunions, ils ont discuté de questions urgentes concernant l'État, notamment les dispositions de sécurité, le nombre et les limites des États, ainsi que le

financement pour accélérer la mise en œuvre de la période pré transition prolongée pour la formation du gouvernement d'unité nationale de transition revitalisé (R-TGoNU), qui se termine le 12 novembre 2019.

85. Compte tenu de l'enlisement du processus de mise en œuvre du R-ACRSS, le 7 novembre 2019, les Garants de l'Accord se sont réunis à Entebbe, en Ouganda, sous les auspices du Président de la République d'Ouganda, S.E. Yoweri Museveni. La République du Soudan du Sud était représentée par S.E. Salva Kiir Mayardit, tandis que la République du Soudan était représentée par le Président du Conseil Souverain, S.E. Abdalfatah Alburhan et le SPLM-IO était représenté par son Président, Dr Riek Machar Teny. La réunion a convenu de prolonger la période pré-transition de cent (100) jours pour permettre l'achèvement des tâches critiques en attente d'avant la pré-transition.

86. Le 9 novembre 2019, le Conseil des ministres de l'IGAD s'est réuni à Addis-Abeba et a approuvé les résultats de la réunion d'Entebbe. Au cours de cette réunion, l'UA a souligné la nécessité urgente pour les Soudanais du Sud de s'atteler à toutes les tâches essentielles en suspens avant la période intérimaire. Elle a également souligné la nécessité de veiller à ce qu'il n'y ait plus de prorogation afin de répondre aux aspirations du peuple du Soudan du Sud pour un gouvernement stable. Le CPS, lors de sa 905^e réunion tenue le 27 janvier 2020, a reçu une communication sur la situation au Soudan du Sud et a réitéré son appel au gouvernement de transition du Soudan du Sud pour la formation du R-TGoNU avant la date butoir du 22 février 2020.

87. La Conférence pourrait féliciter S.E. le Président Yoweri Kaguta Museveni de l'Ouganda et le Chef du Conseil souverain du Soudan, S.E. Abdel-Fatah Al-Burhan d'avoir convoqué le Sommet d'Entebbe. La Conférence pourrait également féliciter S.E. le Président Salva Kiir et Dr Riek Machar pour être parvenus à un consensus lors du Sommet d'Entebbe du 7 novembre 2019. La Conférence pourrait également demander instamment au gouvernement du Soudan du Sud de débloquer rapidement les fonds restants pour la mise en œuvre de l'Accord de paix, conformément à l'engagement pris par le Président Salva Kiir Mayardit en mai 2019. La Conférence pourrait féliciter les États membres qui ont apporté un soutien financier et matériel au Gouvernement du Soudan du Sud, notamment l'Égypte, le Nigéria et l'Afrique du Sud et, dans ce contexte, la Conférences pourrait également lancer un appel aux autres États membres pour qu'ils apportent aussi des contributions. La Conférence pourrait faire également appel à la communauté internationale dans son ensemble afin de continuer d'apporter un soutien financier, matériel et logistique au processus de paix au Soudan du Sud, en particulier aux dispositions de sécurité transitoires pour aider au cantonnement, à la sélection, à la formation et au déploiement rapides des Forces unies nécessaires (NUF) du Soudan du Sud; pour la protection des fonctionnaires pendant le processus intérimaire de l'Accord de paix.

88. La Conférence pourrait envisager d'exiger le respect nécessaire de la date du 22 février 2020 pour la formation du Gouvernement de transition et exprimer sa préoccupation quant aux tâches pré transition en suspens qui sont cruciales pour la formation du R-TGoNU, notamment en ce qui concerne les arrangements sécuritaires transitoires et la détermination du nombre et des frontières des États. La Conférence pourrait également exhorter les parties à poursuivre le dialogue pour traiter les questions en suspens essentielles à la pleine mise en œuvre de l'Accord revitalisé et à la création

du R-TGoNU. La Conférence pourrait réaffirmer la solidarité de l'Union africaine avec le peuple et le gouvernement du Soudan du Sud dans leurs aspirations à rétablir une paix et une stabilité durables dans leur pays.

C. Afrique du Nord

89. La situation en Libye a été largement marquée par des violations récurrentes du cessez-le-feu par les forces alliées au gouvernement d'entente nationale et celles de l'Armée nationale libyenne (LNA) dirigée par le Général Haftar. La situation est encore aggravée par l'ingérence politique et militaire étrangère croissante dans le pays.

90. Lors de sa 844^e réunion tenue le 24 avril 2019 sur la situation en Libye, le CPS a exigé un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel et a vivement encouragé les parties en guerre à faire preuve de la plus grande retenue, à placer l'intérêt suprême de la Libye et de son peuple au-dessus de tout et à reprendre immédiatement le dialogue comme seule approche viable pour trouver une solution consensuelle et durable aux défis actuels auxquels le pays est confronté. En outre, le CPS, lors de sa 857^e réunion du 5 juillet 2019, tenue à Niamey, au Niger, a également examiné la situation en Libye et le sort des migrants africains dans ce pays. Le Conseil a souligné le rôle central de l'UA, qui travaille en étroite collaboration avec les pays de la région, dans la recherche d'une solution durable à la crise en Libye. En outre, le CPS, lors de sa 883^e réunion tenue le 27 septembre 2019, à New York, au niveau ministériel, a réitéré sa profonde préoccupation face à la gravité de la situation qui prévaut en Libye et à ses dangereuses répercussions sur la sécurité et la stabilité de la région et du continent dans son ensemble. Le CPS a souligné sa conviction de la nécessité d'une implication effective et urgente de l'UA dans la recherche d'une solution politique durable à la crise en Libye, offrant au peuple libyen les conditions d'une vie digne et de la réconciliation.

91. Les 12 et 13 mars 2019, notamment, le Commissaire à la paix et à la sécurité, Ambassadeur Smail Chergui, et la Secrétaire générale adjointe des Nations unies aux Affaires politiques et à la Consolidation de la paix, Rosemary Di Carlo, ont effectué une visite conjointe en Libye où ils ont rencontré le Président du Conseil présidentiel et du Haut Conseil d'État à Tripoli, le Président de la Chambre des représentants et le chef de l'Armée nationale libyenne dans l'Est du pays. La visite a souligné la nécessité d'un dialogue politique pour aborder les multiples défis auxquels la Libye est confrontée, notamment la question des migrants. Par la suite, le Président de la Commission, S.E. Moussa Faki Mahamat, a également effectué une visite de travail en Libye les 1^{er} et 2 avril 2019, accompagné du Commissaire à la paix et à la sécurité. L'UA a également participé à la réunion du Quatuor pour la Libye qui s'est tenue le 31 mars 2019, en marge du Sommet de la Ligue des États arabes au Caire, en Égypte, où elle a réaffirmé sa position sur la nomination d'un envoyé conjoint UA-NU pour la Libye, en vue d'améliorer la coordination et de renforcer les efforts des deux organisations, sur la base d'une feuille de route unique qui sera élaborée par cet envoyé conjoint, en tant qu'outil pour apporter un soutien unifié aux efforts de paix des Libyens.

92. Le 7 juillet 2019, le Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye a tenu sa réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement, à l'initiative de son Président, S.E. le Président Denis Sassou Nguesso, en marge du Sommet inaugural de coordination UA-CER à Niamey, au Niger. Le Comité a réitéré le rôle central de l'UA dans la recherche

d'une solution durable à la crise en Libye et a appelé les parties prenantes libyennes à créer un environnement propice à la promotion du dialogue et de la réconciliation nationale avec le soutien du CPS, de la Commission de l'UA et des pays voisins. Le Comité a également réaffirmé l'impératif pour tous de respecter l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye. Le Comité a également réitéré son appel pour la nomination d'un Envoyé conjoint UA-NU pour la Libye

93. D'autre part, le groupe de travail conjoint NU-UA sur la paix et la sécurité a également tenu sa 17^e réunion consultative au siège des Nations unies à New York, le 21 septembre 2019 et a, entre autres, discuté de la situation en Libye et a également réitéré l'appel à la nomination d'un Envoyé conjoint UA-NU pour la Libye. Toutefois, lors de la 13^e réunion consultative conjointe annuelle du CPS et du Conseil de sécurité des Nations unies, ce dernier a montré une certaine réticence à accepter la proposition de l'UA concernant la nomination de l'Envoyé conjoint. Le 27 septembre 2019, lors de sa 883^e réunion, de niveau ministériel, le CPS a demandé au Président de la Commission de l'UA, conformément au Protocole du CPS, de jouer son rôle et de prendre les mesures concrètes nécessaires, en étroite consultation avec les NU, pour assurer la participation effective de l'UA, en vue de résoudre la crise libyenne.

94. La situation en Libye continue de s'aggraver avec, notamment, l'implication d'acteurs extérieurs, ainsi que par la violation de l'embargo sur les armes du Conseil de sécurité des Nations unies. C'est dans ce contexte que, le 3 janvier 2020, le Président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat, a exprimé sa profonde inquiétude face à la détérioration de la situation en Libye et aux souffrances continues du peuple libyen. Il a réitéré l'engagement indéfectible de l'Union africaine en faveur d'une solution politique inclusive dans laquelle tous les acteurs politiques et sociaux joueraient le rôle principal. Il a en outre appelé la communauté internationale à joindre ses efforts à ceux de l'Afrique pour promouvoir un règlement rapide et pacifique de cette crise, qui pourrait avoir des conséquences dangereuses pour le pays, la région et le continent dans son ensemble.

95. Par la suite, le 8 janvier 2020, les Présidents de la Fédération de Russie et de la Turquie ont publié une déclaration commune appelant toutes les parties en Libye à cesser les hostilités le 12 janvier, à déclarer un cessez-le-feu durable et à se réunir immédiatement autour d'une table de négociation. En conséquence, les parties ont formalisé un accord de cessez-le-feu à Moscou le 13 janvier 2020 et ont convenu de déterminer une ligne de front pour s'assurer qu'elles respectent les conditions du cessez-le-feu, ainsi que pour garantir l'accès, la livraison, le stockage et la distribution en toute sécurité de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Le 19 janvier 2020, S.E. le Président Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo et Président du Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye, S.E. le Président Abdel Fattah el-Sisi, Président de la République arabe d'Egypte (Président de l'UA), le Président de la Commission de l'UA, S.E. Moussa Faki Mahamat, le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, d'autres partenaires internationaux ont également participé à la réunion de Berlin, Allemagne, portant sur la Libye.

96. Il est nécessaire que l'UA renforce ses efforts en continuant à utiliser les leçons tirées des interventions dans d'autres pays africains confrontés à des dynamiques en constante évolution. L'UA doit continuer à renforcer sa propre capacité de médiation et élaborer une feuille de route d'intervention concrète au-delà des réunions consultatives

ad hoc. Le dialogue de réconciliation nationale inter libyen devrait être mis en œuvre par l'UA, en mobilisant les efforts des pays voisins, en partenariat avec la communauté internationale au sens large, afin de trouver une paix durable en Libye.

97. À l'issue de la Conférence de Berlin, les parties libyennes ont affirmé leur ferme engagement en faveur de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de la Libye. Elles ont convenu que seul un processus politique dirigé et contrôlé par la Libye peut mettre fin au conflit et apporter une paix durable. Elles se sont en outre engagées à mettre en place un plan de règlement global pour la Libye, y compris la mise en œuvre effective de l'embargo sur les armes, décrété par le Conseil de sécurité des Nations unies. En outre, le document sur la Libye doit être approuvé par le Conseil de sécurité des Nations unies et faire partie du processus de règlement politique. Dans l'intervalle, les participants à la Conférence se sont engagés à s'abstenir de toute ingérence dans le conflit armé ou dans les affaires intérieures de la Libye et ont exhorté tous les acteurs internationaux à faire de même. Au moment de la finalisation de ce rapport, le CPS a prévu une réunion sur la situation en Libye et au Sahel, qui se tiendra au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le 8 février 2020, en vue de forger une stratégie globale de l'UA pour la résolution de la crise en Libye.

98. La Conférence pourrait se féliciter de la cessation des hostilités par les parties libyennes et les encourager à conclure un cessez-le-feu permanent. La Conférence pourrait en outre approuver le communiqué de la 8^e réunion du Comité de haut niveau de l'UA pour la Libye, tenue le 30 janvier 2019 à Brazzaville, au Congo, qui a fermement condamné la poursuite des combats en Libye et les ingérences extérieures qui continuent de saper les efforts de paix dans ce pays. La Conférence pourrait également se féliciter des résultats de la Conférence de Berlin, en particulier de l'engagement pris par les partenaires internationaux de s'abstenir de toute ingérence dans le conflit armé ou dans les affaires intérieures de la Libye et exhorter tous les acteurs internationaux à faire de même. La Conférence pourrait également appeler le Comité de haut niveau de l'UA pour la Libye à soutenir le processus politique ouvert à tous, dirigé et contrôlé par la Libye, comme moyen de parvenir à un cessez-le-feu permanent, et aussi comme condition préalable au forum de réconciliation. La Conférence pourrait en outre réaffirmer la position de l'UA selon laquelle il n'y aurait aucune solution militaire à la crise actuelle en Libye et, pourrait appeler à un renforcement des efforts en vue de trouver un règlement politique et pacifique du conflit en Libye, conformément aux dispositions de l'accord signé par les parties libyennes en 2015, à Skhirat, au Maroc. La Conférence pourrait réitérer l'appel lancé aux Nations unies pour la nomination d'un Envoyé conjoint UA/NU pour la Libye, dans l'intérêt d'efforts harmonisés, coordonnés et renforcés. La Conférence pourrait également appeler à une coopération et une coordination accrues de la part de l'UA, de l'UE, des Nations unies, de la Ligue des États arabes et des parties prenantes libyennes, afin d'accélérer la recherche d'une solution durable à la crise actuelle. La Conférence pourrait également demander au Président de la Commission de jouer son rôle et de prendre les mesures concrètes nécessaires, en étroite consultation avec les Nations unies, pour assurer la participation effective de l'UA, en vue de résoudre la crise libyenne. La Conférence pourrait saluer le rôle des pays voisins de la Libye dans la recherche d'une solution à la crise actuelle, notamment la récente réunion qui s'est tenue le 23 janvier 2020 à Alger, en Algérie. La Conférence pourrait également demander au Président de la Commission de l'UA de prendre les mesures nécessaires, en étroite

coordination avec les Nations unies, afin de s'assurer que les efforts de l'UA et des Nations unies soient étroitement coordonnés.

D. Afrique australe

99. Il est à noter que l'Afrique australe jouit d'une paix et d'une stabilité relatives. Ce sont là des éléments clés qui devraient soutenir les efforts de la région en vue d'un développement et d'une intégration accélérés. Par ailleurs, compte tenu des ravages causés par le cyclone Idai en mars 2019 au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe, qui a fait plusieurs milliers de morts, de nombreux blessés et entraîné la destruction d'infrastructures et de biens, la région pourrait également chercher à tirer le meilleur parti de sa situation stable pour renforcer les stratégies d'atténuation des catastrophes naturelles et des sécheresses. Mais surtout, la région n'est pas épargnée par le fléau grandissant du terrorisme, allié à l'extrémisme violent et à la criminalité transnationale organisée, ainsi que par la prolifération et le trafic illicites d'armes.

100. Bien qu'il y ait une paix et une stabilité relatives dans la région, il convient de saluer les efforts déployés par les parties prenantes mozambicaines, à savoir le gouvernement et la RENAMO, qui ont signé un accord de paix en août 2019 en vue de mettre fin aux hostilités armées entre les forces gouvernementales et la branche armée de la RENAMO. Cet accord a représenté une étape importante dans les efforts nationaux déployés au Mozambique pour mettre fin à des années de conflit dans le pays. Dans ce contexte, le président de la Commission a publié un communiqué de presse le 2 août 2019 saluant l'accord comme un jalon historique pour faire taire les armes au Mozambique. En outre, la partie Nord du Mozambique, y compris ses zones frontalières avec la Tanzanie voisine, est confrontée au risque de débordement des activités terroristes de ces régions du continent qui sont déjà touchées par ce fléau.

101. Au cours du mois de septembre 2019, des actes de violence xénophobe ont été commis à l'encontre de migrants africains en Afrique du Sud. Le CPS a été immédiatement saisi de la situation. Dans ce contexte, le CPS a convoqué sa 879^e réunion, le 11 septembre 2019, pour recevoir une communication sur la situation. Le CPS a exprimé sa préoccupation face à la violence xénophobe et a félicité le Gouvernement sud-africain pour sa diligence dans la résolution de la situation, ainsi que pour sa détermination à prendre des mesures pour empêcher une nouvelle escalade de la situation. Le CPS a demandé au Président de la Commission d'engager pleinement le Gouvernement sud-africain sur les actes de violence xénophobe, afin d'évaluer la situation des travailleurs migrants africains en Afrique du Sud. En outre, le CPS a demandé instamment à la Commission de l'UA d'accélérer la tenue d'une conférence continentale, en collaboration avec tous les États membres de l'UA, qui servira de plateforme pour mettre en lumière de manière approfondie la question de la xénophobie, y compris ses causes profondes, en vue de trouver une approche continentale collective quant à la meilleure de prévenir au mieux sa récurrence sur le continent.

102. La Conférence pourrait envisager de féliciter les pays de la région pour le maintien de la paix et de la stabilité, notamment par le renforcement de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites et de la coopération interétatique renforcée, qui témoigne de l'engagement collectif de la région à faire taire les armes. La Conférence pourrait aussi encourager les pays de la région à renforcer les stratégies

d'atténuation des catastrophes naturelles et de la sécheresse et à continuer à travailler ensemble pour lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la radicalisation, les trafics et la criminalité transnationale organisée. La Conférence pourrait également féliciter les Mozambicains pour l'organisation réussie d'élections pacifiques en octobre 2019 et les encourager à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre l'Accord de paix et faire progresser la paix, la réconciliation et la stabilité dans le pays, ce qui créerait des conditions plus propices au redressement et au développement socio-économiques.

E. Afrique de l'Ouest

103. Au cours de la période considérée, la **République de Guinée-Bissau** a organisé avec succès des élections législatives le 10 mars 2019. Cette initiative a été considérée comme un grand pas en avant qui a fait naître l'espoir d'une résolution des crises politiques institutionnelles prolongées auxquelles le pays est confronté depuis 2015. Cependant, le refus du Président de nommer un nouveau Premier ministre après les élections et son incapacité à annoncer une date pour l'élection présidentielle ont plongé le pays dans une nouvelle vague de crise institutionnelle jusqu'à l'intervention de l'UA, de la CEDEAO et des partenaires.

104. Vu la gravité de la situation, le CPS, du 16 au 19 juin 2019, a dépêché sa Troïka à Bissau, pour travailler en étroite collaboration avec le gouvernement de Guinée-Bissau, la CEDEAO, l'ONU et d'autres partenaires internationaux afin de trouver une solution à la crise dans le pays, y compris la préparation de la tenue des prochaines élections présidentielles et l'appui technique envisagé pour la révision de la Constitution. La visite de la Troïka a permis d'obtenir un engagement du Président de la République, qui a fixé le 24 novembre 2019 comme date de l'élection présidentielle et le 29 décembre pour un éventuel second tour. Suite à l'élection menée en Guinée-Bissau, le CPS, lors de sa 905^e réunion tenue le 27 janvier 2020, a reçu un compte rendu de la situation dans le pays. Le CPS s'est félicité du bon déroulement du premier tour de l'élection présidentielle en Guinée-Bissau, qui s'est déroulé dans le calme le 24 novembre 2009 et du second tour le 29 décembre 2019, ainsi que des déclarations des missions d'observation électorale africaine et internationale en Guinée-Bissau. Le 22 janvier 2020, la CEDEAO a publié un communiqué dans lequel elle a, entre autres, recommandé à tous les organes et institutions impliqués dans le processus électoral en Guinée-Bissau de finaliser leur travail afin de mener à bien le processus électoral. Par la suite, le 27 janvier 2020, le CPS, lors de sa 905^e réunion, a demandé à la Cour suprême de Guinée-Bissau de jouer pleinement son rôle constitutionnel dans ce processus électoral avec la diligence requise, compte tenu de son importance pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Guinée-Bissau, sachant que les élections ont été déclarées libres, équitables et crédibles par tous les observateurs électoraux africains et internationaux. En outre, le 30 janvier 2020, à la suite de sa visite en Guinée-Bissau, le Comité ministériel de suivi de la CEDEAO a publié une déclaration qui, entre autres, demandait aux organes juridiques compétents en Guinée-Bissau de jouer pleinement leur rôle en vue de finaliser le processus électoral au plus tard le 7 février 2020.

105. Malgré ces progrès, le CPS est resté saisi de la situation et a continué à exprimer sa profonde préoccupation face à l'instabilité politique et à l'insécurité qui règnent en Guinée-Bissau et qui continuent à menacer l'ordre constitutionnel, malgré les efforts incessants de la CEDEAO, de l'UA et de la communauté internationale dans son

ensemble. En outre, le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face à l'augmentation du fléau du trafic de drogue et des crimes connexes, en provenance d'Amérique du Sud, et à son impact sur la sous-région et le groupe continental.

106. Le 28 octobre 2019, le Président de la République, M. José Mario Vaz, a pris le décret présidentiel n° 12/2019 révoquant le Premier ministre, M. Aristides Gomes et son gouvernement, pour le remplacer par M. Faustino Fudut Imbali en tant que nouveau Premier ministre. La CEDEAO, a ainsi publié un communiqué le 29 octobre condamnant la destitution du Premier ministre et de son gouvernement et l'a considéré comme illégale car contraire à la décision prise lors du sommet des chefs d'État de la CEDEAO le 29 juin 2019 à Abuja et à ses dispositions. La CEDEAO a réitéré son soutien au Premier ministre, Aristides Gomes, et à son gouvernement. Conformément à la position de la CEDEAO sur cette révocation du Premier ministre Gomes, le Président de la Commission, S.E. Moussa Faki Mahamat, a également exprimé sa profonde préoccupation concernant la situation politique en Guinée-Bissau, réitérant son soutien à la position de la CEDEAO. Le Premier ministre nommé illégalement a depuis lors démissionné.

107. Dans le même ordre d'idées, la Commission électorale nationale de Guinée-Bissau a déclaré que le pays était prêt à organiser l'élection présidentielle le 24 novembre 2019 comme prévu. À cet égard, le CPS a encouragé la CNE à rester indépendante et impartiale dans l'exercice de son mandat constitutionnel en vue de garantir un environnement propice à la conduite de l'élection présidentielle. La campagne électorale a débuté le 2 novembre 2019 avec 12 candidats à l'élection présidentielle validés par la Cour suprême de Guinée-Bissau pour être en lice.

108. Le CPS a approuvé les conclusions du Sommet extraordinaire de la CEDEAO tenu le 8 novembre 2019 à Niamey, au Niger, en particulier la décision d'envoyer une mission des chefs d'État et de gouvernement en Guinée-Bissau, dirigée par le Président de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, H.E. le Président Mahamadou Issoufou de la République du Niger, et comprenant les Présidents de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana et du Nigéria, ainsi que la visite à Bissau des Chefs d'Etat et de Gouvernement de certains États membres de la CEDEAO le 14 novembre 2019. Ces deux initiatives ont constitué un avertissement fort et ont été entreprises en solidarité avec le peuple de Guinée-Bissau à la veille de l'élection présidentielle.

109. Le CPS a félicité les forces de défense et de sécurité de la Guinée-Bissau pour le maintien de leur professionnalisme et de leur neutralité face à la crise politique et institutionnelle persistante, et les a encouragés à maintenir leur position de non-ingérence, en tant que forces républicaines, et les a exhortés à rester volontairement apolitiques tout au long et au-delà du processus électoral.

110. Entre-temps, le président de la Commission a déployé la Mission d'observation électorale de l'Union africaine (AUEOM) en vue de l'élection présidentielle du 24 novembre 2019 en République de Guinée-Bissau. Il s'agissait de s'assurer que ladite Mission effectuait une observation et une analyse complètes de tous les aspects pertinents du processus électoral. Il s'agissait de démontrer l'engagement de l'UA à soutenir les élections et le processus de démocratisation de la Guinée Bissau afin de s'assurer que la conduite des élections contribue à la consolidation de la gouvernance démocratique, de la paix et de la stabilité. Il convient de noter que, le 4 février 2020, la

Commission électorale nationale a annoncé, suite à la demande de la CEDEAO de vérifier les résultats de l'élection présidentielle, que l'ancien Premier ministre de Guinée-Bissau, Umaro Embaló, est le vainqueur de l'élection.

111. La Conférence pourrait féliciter la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO pour son engagement et ses efforts constants en vue de trouver une solution durable à la crise politique et institutionnelle prolongée en Guinée-Bissau. La Conférence pourrait également se féliciter du bon déroulement du premier tour des élections présidentielles en Guinée-Bissau le 24 novembre 2009 et du second tour le 29 décembre 2019, et féliciter les autorités et le peuple bissau-guinéen pour le bon déroulement des élections. La Conférence pourrait également appeler à un véritable dialogue ouvert à tous, entre tous les acteurs politiques, comme seule alternative viable pour trouver des solutions durables à la crise actuelle. La Conférence pourrait en outre exprimer sa profonde préoccupation face au trafic de drogue et aux crimes connexes en Guinée-Bissau, qui restent un facteur de déstabilisation majeur et contribuent à alimenter l'instabilité dans le pays. À cet égard, la Conférence pourrait lancer un appel au gouvernement de la Guinée-Bissau pour qu'il renforce encore les mécanismes nationaux de répression, afin de leur permettre de s'acquitter plus efficacement de leur mandat, en particulier en ce qui concerne la lutte contre les crimes liés à la drogue. Conformément à l'annonce faite par la Commission électorale nationale de Guinée-Bissau, concernant le résultat des élections présidentielles, la Conférence pourrait féliciter M. Umaro Embaló pour avoir été élu président de la Guinée-Bissau.

112. La situation en **Gambie** est restée relativement calme depuis le retour à l'ordre constitutionnel. Les progrès considérables réalisés en termes de politiques et de réformes institutionnelles reflètent l'engagement du gouvernement à promouvoir la stabilité dans le pays. En particulier, la politique de sécurité nationale adoptée et lancée par le gouvernement en juin 2019, la mise en place et l'opérationnalisation de la Commission nationale des droits de l'homme, ainsi que la Commission de révision constitutionnelle et la Commission vérité, réconciliation et réparation sont des étapes considérables vers la consolidation de la démocratie et de la sécurité dans le pays.

113. Malgré l'amélioration de la situation politique en Gambie, des tensions ont également été causées par des désaccords entre le gouvernement et ses partenaires de la coalition au sujet de l'accord de trois ans sur la durée du mandat conclu avant l'élection de 2016. Au fil du temps, certaines divergences sont apparues au sujet des fréquents changements de responsables gouvernementaux, notamment la destitution de l'ancien Vice-président Ousmane Darboe. Darboe est le chef de la principale opposition politique en Gambie, le Parti démocratique uni (UDP), et sa destitution a aggravé le clivage déjà existant au sein de la coalition gouvernementale. À cet égard, le risque d'une polarisation politique supplémentaire est resté élevé dans le pays.

114. Les conclusions de la Commission gambienne de révision constitutionnelle, créée pour rédiger une nouvelle Constitution qui remédie aux défauts contenus dans la Constitution de 1997, étaient attendues en décembre 2019. Ce processus offre l'occasion de jeter des bases solides pour un nouveau régime politique national, avec des institutions fortes. Il offre également l'occasion d'aborder la question de l'égalité des sexes et de permettre la pleine participation des femmes aux activités nationales. Le processus constitutionnel offre également au pays la possibilité de jeter les bases d'une paix durable

et d'une réconciliation nationale dans le pays. Il convient également de noter que le CPS a effectué une mission de terrain en Gambie du 28 au 31 juillet 2019, au cours de laquelle il a souligné l'importance d'un dialogue véritable et ouvert à tous comme seule approche viable pour trouver des solutions durables aux problèmes rencontrés.

115. La Commission de l'UA, par l'intermédiaire de l'Équipe de soutien technique de l'Union africaine à la Gambie (AUTSTG), a continué à fournir un soutien technique aux domaines thématiques, tels que définis par les autorités gambiennes, comme la réforme du secteur de la sécurité, l'État de droit et la justice transitionnelle. Le déploiement de l'AUTSTG a été salué par le gouvernement et le peuple gambien. L'AUTSTG continue à fournir des contributions axées sur la surveillance civile et la gouvernance des structures de sécurité, la mise en place de structures de sécurité, et le mandat de l'armée ainsi que le renseignement, dans un rapport conjoint visant à soutenir le comité de rédaction de la Constitution. En conséquence, le CPS, lors de sa 844^e réunion tenue le 24 avril 2019, a examiné la demande du gouvernement de la Gambie de proroger le mandat de l'AUTSTG jusqu'en août 2020.

116. Étant donné le rôle principal du gouvernement dans la mise en œuvre des projets, la Commission de l'UA travaille actuellement en collaboration avec la CEDEAO et d'autres partenaires pour apporter un soutien bilatéral à la Gambie. Le gouvernement s'est engagé à accélérer la mise en œuvre de toutes les tâches de transition, notamment les différentes réformes, et en particulier celles de la fonction publique qui contribueront à renforcer la capacité du gouvernement à s'acquitter plus efficacement de ses mandats.

117. À la lumière de ce qui précède, la Conférence pourrait saluer les efforts de la République de Gambie en direction de la consolidation de la démocratie dans le pays par le biais du processus de réformes en cours qui contribueront de manière significative à promouvoir la stabilité et la croissance économique. Dans ce contexte, la Conférence pourrait également féliciter la Commission de l'UA pour son soutien continu aux efforts du Gouvernement de la Gambie. La Conférence pourrait également encourager le gouvernement à poursuivre le dialogue avec les anciens membres de la coalition et les partis politiques lésés afin de promouvoir la stabilité politique et de créer un environnement propice à la croissance économique du pays. La Conférence pourrait en outre saluer la poursuite du travail de la Commission par l'intermédiaire de l'AUTSTG et d'autres mécanismes et d'encourager son soutien continu à la Gambie.

118. La situation au **Mali et dans la région du Sahel** continue d'être marquée par des efforts soutenus par les parties maliennes pour atténuer les tensions politiques et faciliter le processus de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Entre-temps, le pays est confronté à une augmentation des attaques terroristes et à la violence intercommunautaire.

119. Le Haut représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel continue de consulter les parties maliennes pour résoudre les différends et assurer le retour au dialogue. La rencontre du 26 février 2019, entre le chef de l'État et le chef de l'opposition a permis de désamorcer les tensions et a ouvert la voie au dialogue sur les réformes politiques et institutionnelles. Les efforts du Haut représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel, ainsi que d'autres acteurs clés, ont contribué à la nomination d'un nouveau Premier ministre le 22 avril 2019. Cette nomination a été suivie par la signature d'un accord politique entre

l'opposition républicaine et la majorité présidentielle le 2 mai 2019. À la suite de cet accord, un gouvernement inclusif, qui comprenait l'opposition républicaine, a été formé le 5 mai 2019. L'un des points clés de la feuille de route du nouveau gouvernement est la convocation du dialogue national inclusif afin de relever les défis auxquels le pays est confronté, de rechercher des solutions consensuelles en rapport avec les grandes questions nationales, notamment les réformes politiques et institutionnelles, la mise en œuvre de l'accord de paix et la sécurité dans les régions du centre et du nord du pays. À cet égard, le président de la République a nommé une équipe de facilitateurs dont le mandat est de mener un dialogue inclusif.

120. En effet, certains progrès ont été accomplis, telles que l'adoption, le 12 juillet 2019, de la nouvelle Feuille de route révisée des domaines prioritaires lors de la 36^e Session du Comité de suivi de l'Accord; l'adoption de textes sur la police territoriale; la promulgation de la loi sur l'entente nationale; l'adoption d'un décret sur le transfert progressif des compétences pour l'opérationnalisation des autorités intérimaires à tous les niveaux, la mise à disposition effective de fonds dédiés au fonctionnement des autorités intérimaires. Par ailleurs, la loi sur les principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle de la zone de développement des régions du Nord et la création d'un fonds de développement pour l'opérationnalisation de cette zone ont également été adoptées.

121. Dans le domaine de la défense et de la sécurité, des avancées ont également été réalisées, y compris l'adoption d'un projet de décret sur les modalités d'attribution des grades; les fonctions de commandement et de reclassement des ex-combattants des mouvements signataires dans les corps de l'État; en particulier dans les forces armées et de sécurité; l'accélération du processus de DDR avec l'intégration de 668 anciens déserteurs des forces armées nationales qui avaient rejoint les groupes armés en 2012; la réduction des affrontements entre mouvements signataires; l'achèvement de la formation de plus de 1000 éléments des unités profilées du MOC dans le cadre du processus accéléré de DDR, et leur intégration dans les Forces de défense et de sécurité du Mali.

122. Malgré ces réalisations, le processus de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali reste confronté à certains défis, à savoir le transfert de fonds aux autorités locales et le redéploiement de l'administration vers le nord du pays en raison de la sécurité et de l'absence de services financiers appropriés. Il y a également eu une intensification des attaques terroristes visant aussi bien les forces de défense et de sécurité du pays, les forces internationales (MINUSMA, Barkhane et Force conjointe du G5 Sahel) et les populations civiles, en particulier dans la région centrale. Les régions du sud, dont Koulikoro, ont également été affectées par les attaques terroristes au cours de la période sous examen. Un autre défi majeur est l'intensification des conflits entre la communauté Peulh et les chasseurs Dogon, au centre du pays. Ces conflits intercommunautaires marqués par des cycles de représailles ont fait des centaines de victimes et causé d'importants dégâts matériels à Koulogon, Ogossagou, Soban Da, Gangafani et Yoro.

123. Dans l'intervalle, il convient de noter les efforts du Gouvernement malien pour lutter contre la violence intercommunautaire dans la région centrale, en particulier la visite du Président de la République. En outre, d'autres mesures cruciales pour traiter cette

situation, ont inclus l'adoption d'un décret établissant le cadre politique de gestion des crises dans le centre du Mali et le lancement officiel de ce cadre; la nomination d'un Haut représentant du Président de la République pour la région centrale, en la personne de l'ancien Président du Mali, Professeur Dioncounda Traoré, de nombreuses visites du Premier Ministre dans la région, le déploiement de soldats et de gendarmes, la signature d'un accord de cessation des hostilités entre les communautés de la région, tel que présidé par le Premier Ministre, la toute première visite des parlementaires et le lancement du programme de désarmement du Centre.

124. L'inclusion du dialogue national a finalement été organisée en octobre 2019, en présence de l'ancien Président Amadou Toumani Touré, avec une bonne participation et des résultats très encourageants. Le Ministre algérien des Affaires étrangères, Président du Comité de suivi de l'Accord de paix, a pour sa part organisé la réunion à Bamako, le 19 janvier 2020, en présence du Commissaire à la paix et à la sécurité et de représentants des garants et partenaires. La réunion a été une bonne occasion d'examiner l'état de mise en œuvre de l'Accord et de faire les recommandations requises pour un nouvel investissement de toutes les parties dans une meilleure mise en œuvre de l'Accord de paix.

125. Dans le même temps, la situation politique dans les Républiques de **Côte d'Ivoire et de Guinée** a été fortement marquée par les prochaines élections présidentielles. Cela est d'autant plus vrai, étant donné les conflits persistants qui continuent d'influencer l'électorat de ces deux pays. En Côte d'Ivoire, les défis concernent la composition et les pouvoirs de la Commission électorale indépendante. En Guinée, les préoccupations tournent autour de la perspective d'une révision constitutionnelle. Il y a eu des vagues de manifestations qui ont entraîné de violents affrontements entre la police et les manifestants. **Au Burkina Faso**, un dialogue politique a été organisé par le Président de la République en vue de l'élection présidentielle de 2020, afin de parvenir à un consensus national sur la gestion de la crise sécuritaire.

126. Le **Burkina Faso**, le **Mali** et le **Niger** sont la cible d'attaques terroristes sans précédent, notamment contre les forces de défense et de sécurité, qui ont fait de nombreuses victimes, ce qui indique que les groupes terroristes disposent de moyens et d'armes supplémentaires. Ces développements se conjuguent avec la manipulation de la violence intercommunautaire pour disloquer et perturber le tissu même des sociétés locales. L'adaptation, une stratégie appropriée et une solidarité renouvelée avec les pays du Sahel est une nécessité urgente, conformément aux décisions des sommets de la CEDEAO de Ouagadougou en septembre et d'Abuja en décembre 2019. Les groupes terroristes continuent ses attaques et assassinats aveugles de la population civile et l'enlèvement d'enfants avec déplacement massif de civils vers les camps de personnes déplacées et de réfugiés. Le CPS, lors de sa 901^e réunion tenue le 13 décembre 2019, s'est félicité de la Déclaration de Bamako sur l'accès aux ressources naturelles et les conflits entre les communautés, adoptée le 29 novembre 2019, à Bamako, au Mali, telle qu'adoptée par la réunion ministérielle de l'UA. Le CPS a également demandé à la Commission de mettre en œuvre les recommandations contenues dans la Déclaration de Bamako, en particulier les paragraphes 13 et 14 de la Déclaration et d'informer régulièrement le Conseil.

127. C'est dans ce contexte que l'UA continue de poursuivre ses efforts pour soutenir les initiatives sécuritaires régionales. À ce titre, la MISAHEL a organisé un séminaire régional en partenariat avec le Gouvernement du Mali et l'UEMOA sur la sécurité des frontières. En outre, dans le cadre de ses efforts de soutien aux efforts de soutien de la Force du G5 Sahel, le CPS a renouvelé le mandat du G5 Sahel et de la Force multinationale mixte et a déployé une mission d'évaluation au Mali pour explorer les moyens d'améliorer la contribution de l'UA à cette force. Le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel a effectué des missions d'enquête au Niger, au Burkina Faso et en Mauritanie où il a discuté avec les autorités locales et divers acteurs de la situation politique et sécuritaire. Dans le cadre du renforcement de la coopération régionale, MISAHEL et la Commission de l'UA ont organisé la réunion du Processus de Nouakchott et la réunion de la Plateforme ministérielle de coordination des Stratégies du Sahel.

128. En ce qui concerne la situation humanitaire globale, le Sahel a connu des déplacements de population en raison d'attaques terroristes et de violences intercommunautaires.

129. La Conférence pourrait exprimer ses condoléances aux pays du Sahel pour les pertes de vies en raison d'attaques terroristes et d'autres incidents de violence intercommunautaire, et offrir le soutien continu de l'UA à travers ses divers organes et programmes. La Conférence pourrait exprimer sa préoccupation face aux actes de terrorisme persistants, à la prolifération du banditisme, au trafic de toutes sortes et à la criminalité transfrontière dans la région du Sahel. La Conférence pourrait également appeler au respect de l'État de droit et à la continuation de la réconciliation nationale, afin de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance et faciliter l'organisation d'élections pacifiques et crédibles en 2020. La Conférence pourrait féliciter les parties maliennes pour les progrès accomplis dans le dialogue national inclusif et les encourager à poursuivre les réformes qui renforcent la confiance entre les communautés, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. La Conférence pourrait en outre appeler à poursuivre les efforts de soutien et de plaider en faveur des initiatives régionales, y compris les initiatives de la CEDEAO de lutte contre la propagation du terrorisme au Sahel, à travers un financement renforcé avec une annonce de contribution d'1 milliard de dollars lors du Sommet de Ouagadougou tenu le 14 septembre 2019. La Conférence pourrait se féliciter de la Déclaration de Bamako sur l'accès aux ressources naturelles et les conflits entre les communautés, adoptée le 29 novembre 2019 à Bamako, au Mali, telle qu'adoptée par la réunion ministérielle de l'UA.

IV. QUESTIONS THÉMATIQUES DANS LE CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ (APSA)

A. Progrès en vue de l'opérationnalisation de la Force africaine en attente (FAA)

130. Il convient de rappeler que lors de sa 785^e réunion tenue le 20 septembre 2018, le CPS a souligné la nécessité pour la Commission d'accélérer le processus d'harmonisation de la CARIC dans le cadre de la FAA dans le plein respect de la lettre et de l'esprit des décisions 679 et 695 de la Conférence, et a instruit le Comité d'État-major de formuler des recommandations appropriées, y compris les délais et une feuille de

route pour orienter le CPS sur la façon de surmonter les défis liés à l'harmonisation de la CARIC dans le cadre de la FAA. Par ailleurs, lors de sa 821^e réunion tenue le 9 janvier 2019, le CPS a adopté une feuille de route avec des délais, comme l'avait proposé le Comité d'État-major. Dans ce contexte, le CPS a instruit la Commission, en étroite collaboration avec le Comité d'État-major, de faire ce qui suit:

- La Commission de l'UA doit envoyer des lettres de remerciement, au plus tard, fin janvier 2019, à tous les pays/nations volontaires de la CARIC pour leurs contributions à la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent, et les encourager également à trouver des voies et moyens visant à mettre leurs matériels à la disposition de leurs CER/MR respectifs;
- La Commission, à travers le Bureau du Conseiller juridique de l'UA, doit examiner tous les cadres juridiques existants entre l'UA et les nations volontaires de la CARIC et soumettre un rapport au CPS d'ici mars 2019;
- La Commission doit revitaliser la structure de la FAA au sein du Département Paix et Sécurité, d'ici le 31 mai 2019, avec un personnel approprié et des fiches de poste appropriées;
- La Commission doit organiser une réunion de coordination, au plus tard fin juin 2019, entre la Commission, les cellules de planification de la FAA et de la CARIC, ainsi que les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), sur la mise en œuvre des décisions 679 et 695 de la Conférence, ainsi que des communiqués pertinents du CPS;
- La Commission doit informer tous les partenaires et organisations internationales de l'UA, d'ici juin 2019, de l'intégration de la CARIC dans la FAA;
- La Commission doit faire rapport à la 33^e Session ordinaire de la Conférence en février 2020 sur l'achèvement de l'harmonisation de la CARIC dans le cadre de la FAA.

131. En outre, le CPS a demandé au Comité d'État-major d'élaborer la matrice avec un calendrier, ainsi que la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de la feuille de route, aux Présidents du CPS pour les mois de janvier à juillet 2019, en coordination avec la Commission, de fournir, mensuellement, des rapports préliminaires sur les progrès accomplis au cours de leur présidence du CPS sur l'harmonisation de la CARIC dans le cadre de la FAA. Ces présidents, avec le soutien de la Commission, ont fourni des mises à jour au cours de la période susmentionnée. Dans ces mises à jour, le CPS avait toujours exprimé sa préoccupation face à la lenteur de la mise en œuvre de la matrice.

132. Au cours de la 870^e réunion du CPS tenue le 20 août 2018, la Commission a informé le CPS que les Ministres de la défense des pays volontaires de la CARIC devaient se réunir à Pretoria, en Afrique du Sud, du 31 août au 2 septembre 2019, pour discuter et convenir de la mise en œuvre de la décision 718 de la Conférence, qui appelle à l'harmonisation de la CARIC dans le cadre de la FAA. En outre, au cours du mois de septembre 2019, le CPS a organisé une discussion interactive avec le Président de la Commission au cours de laquelle l'harmonisation de la CARIC dans le cadre de la FAA a été soulevée par le CPS. Le Président de la Commission a fourni des réponses et convenu de la nécessité d'accélérer ce processus d'harmonisation.

133. Dans l'intervalle, les Ministres de la Défense de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) ont tenu leur réunion à Pretoria, en Afrique du Sud, du 31 août au 3 septembre 2019, et ont délibéré sur les moyens pratiques de mettre en œuvre les dispositions des décisions pertinentes de la Conférence et des communiqués du CPS sur l'harmonisation de la CARIC dans le cadre de la FAA. La réunion a adopté une Déclaration et une feuille de route pour orienter la CARIC dans la conduite de son harmonisation dans le cadre de la FAA. Pour l'essentiel, la Feuille de route prévoit la fin de la CARIC d'ici le 30 juin 2020. En outre, La Déclaration indiquait également la nécessité d'une réunion de la CARIC au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, en marge de la 33^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union, qui se tiendra les 9 et 10 février 2020.

134. En continuation des efforts déployés en vue de l'opérationnalisation totale de la FAA, la Commission a commencé à œuvrer à la finalisation du projet de Protocole d'accord UA-CER/MR sur l'opérationnalisation et le déploiement de la FAA, tel qu'instruit par le Comité technique spécialisé de l'UA sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS), tenu le 12 octobre 2018, à Addis Abéba.

135. Pour sa part, le Comité d'État-major, dans la mise en œuvre de la mission qui lui a été confiée par le CPS, a effectué une mission de terrain à la base logistique continentale de la FAA, à Douala, au Cameroun, les 11 et 12 avril 2019, pour évaluer les conditions des équipements entreposés à la base et fournir des conseils sur la façon dont les équipements pourraient être utilisés. À son retour, le Comité d'État-major a présenté un rapport contenant des recommandations qui ont été approuvées par le CPS pour une mise en œuvre urgente. Dans le même temps, la Commission a poursuivi ses efforts en vue de la création des dépôts logistiques régionaux de la FAA en vue de fournir la configuration complète des infrastructures pour les futures opérations de la FAA. Les États membres de l'UA continuent d'apporter un soutien supplémentaire à la BLC à travers le détachement de personnel à leurs propres frais.

136. La Commission a également lancé un programme de formation des formateurs pour la BLC, en particulier dans le domaine de gestion des actifs, de maintenance des équipements et d'autres aspects pertinents. Il convient également de souligner que le dispositif de commandement, de communication et de contrôle de la FAA a été rationalisé, à la suite de la signature des documents pertinents par le Commissaire à la paix et à la sécurité, Ambassadeur Smaïl Chergui et le Ministre de la Défense de la République Sud-africaine, S.E Nosiviwe Nolutando Mapisa-Ngakula, en août 2019. Cette rationalisation permettra à la FAA d'opérer dans un dispositif reliant le siège de l'UA et les brigades régionales en attente de la FAA (EASF, ECCAS, CEDEAO, SADC et NARC).

137. La politique de l'Union africaine sur la conduite et la discipline pour les OSP et la politique de l'Union africaine sur la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels pour les OSP sont désormais en place pour application. Les deux politiques soulignent l'engagement de l'UA à assurer que son personnel des OSP s'acquitte des mandats conformément aux normes de conduite et de discipline les plus élevées et au respect du Droit international humanitaire et des Droits de l'homme. Par ailleurs, la Commission a élaboré le projet de Doctrine de l'Union africaine sur les opérations de soutien à la paix, qu'elle a présenté à la 12^e réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS), tenue au Caire, en Égypte, du 15 au 19 décembre 2019. Il s'agit d'assurer la synergie dans la réponse de l'UA à la gestion des conflits. À cet égard, le CTSDSS a instruit que de nouvelles contributions des États membres soient obtenues et incorporées dans le projet de Doctrine, pour un examen plus approfondi par la prochaine réunion ordinaire du CTSDSS. De même, le Département Paix et Sécurité a achevé la rédaction du nouveau Concept d'opérations de la FAA, qui a également été présenté à la réunion du CTSDSS, au Caire. Par conséquent, avec ces développements continus, l'UA et les Brigades régionales en attente de la FAA continuent de renforcer la déployabilité de la FAA, une étape stratégique très attendue dans les efforts de l'Afrique pour se transformer en un continent exempt de conflits.

138. Le CPS a constamment réitéré l'importance pour les CER/MR de participer pleinement à cet exercice, en tenant compte des déploiements réussis, dans le cadre de la FAA, dans certaines parties du continent, y compris au Lesotho (SAPMIL) par la SADC, en Gambie (ECOMIG) et en Guinée Bissau (ECOMIB) par la CEDEAO. En effet, ces déploiements ont démontré la déployabilité de la FAA comme un atout vital pour la prévention, l'intervention dans les conflits, les opérations de sauvetage en cas de catastrophe et les opérations de soutien contre les épidémies/pandémies, telles que l'épidémie d'Ebola.

139. La Conférence pourrait féliciter le CPS pour ses efforts continus en vue de l'opérationnalisation totale de la FAA, y compris la fourniture continue d'orientations stratégiques pour l'harmonisation de la CARIC dans le cadre de la FAA. La Conférence pourrait également féliciter les pays volontaires de la CARIC pour leur respect continu des décisions pertinentes de la Conférence et des communiqués du CPS, afin d'achever le processus d'harmonisation. La Conférence pourrait appeler les Nations volontaires de la CARIC à accélérer le processus d'harmonisation de la CARIC dans le cadre de la FAA, dans les meilleurs délais possibles. La Conférence pourrait en outre féliciter la Commission pour les efforts déployés dans l'élaboration de diverses politiques pour le fonctionnement de la FAA, en particulier la nouvelle Doctrine des opérations de soutien à la paix, ainsi que pour la création des dépôts logistiques régionaux de la FAA. La Conférence pourrait également féliciter les Brigades régionales en attente de la FAA pour les efforts continus visant à assurer la préparation au déploiement.

B. Reconstruction et développement post-conflit

140. La Commission, dans le cadre de la mise en œuvre des communiqués du CPS, continue de renforcer ses efforts dans le domaine de la reconstruction et du développement post-conflit. Bien plus encore, inspiré par la reconnaissance du fait que plusieurs pays affectés par des conflits sont sur le point d'émerger vers un statut post-

conflit, ces derniers auront besoin du soutien ferme du continent africain afin qu'ils puissent consolider la paix et parvenir au redressement socio-économique.

141. En ce qui concerne le **Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit**, il convient de noter que le 11 décembre 2019, en marge du Forum d'Assouan, la Commission de l'UA et le Gouvernement de la République arabe d'Égypte ont signé l'Accord de siège du Centre de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit. Parallèlement, conformément à la décision 1058 de la 35^e Session ordinaire du Conseil exécutif de juillet 2019, le déploiement d'une équipe de démarrage de la Commission de l'UA pour accélérer l'opérationnalisation du Centre s'est déroulé du 15 au 19 décembre 2019. La mission a échangé des vues avec le Gouvernement égyptien sur divers aspects du Centre. Au moment de la finalisation de ce rapport, les deux parties ont poursuivi leurs consultations pour assurer une opérationnalisation rapide du Centre. Par ailleurs, le Sous-Comité des réformes structurelles du COREP a délibéré, le 15 janvier 2020, sur l'opérationnalisation du Centre et a approuvé les propositions faites par la Commission de l'UA, telles que la structure, le mandat et la vision du Centre, ainsi que le lancement du recrutement du personnel et de la mobilisation des ressources, sur la base de l'approbation à donner par la Conférence de l'Union en février 2020

142. En République démocratique du Congo (RDC), le Bureau de liaison de la Commission continue d'apporter un soutien au Centre africain de contrôle des maladies (CDC africain) qui suit de près l'épidémie d'Ebola dans la partie Nord-Est du pays, compte tenu de la menace que la maladie fait peser sur la paix et la stabilité dans le pays.

143. En Gambie, la Commission a réussi à déployer une équipe de soutien technique en réponse à une demande du Gouvernement au CPS, faite le 29 mars 2017, et à la suite d'une mission d'évaluation des besoins techniques de l'UA dans le pays dans le cadre du Groupe de travail interdépartemental sur la RDPC, du 13 au 19 mai 2017. Depuis son déploiement, l'AUTSTG a fourni une expertise technique dans l'élaboration de la politique de sécurité nationale qui a été adoptée et ratifiée; la structuration du Bureau du conseiller à la sécurité nationale; la restructuration du Ministère de la défense; la réorganisation des Forces armées gambiennes; l'élaboration de manuels de formation et d'opérations, ainsi que l'amélioration de la coopération civilo-militaire. Le Conseil a prolongé le mandat de l'AUTSTG pour une période supplémentaire de douze mois se terminant en août 2020. Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre politique de la RSS, du 12 au 14 décembre 2018, la Commission a organisé un dialogue consultatif à Banjul. Cette réunion s'est tenue le thème « *Renforcer l'intégration de l'État de droit, la réforme du secteur de la sécurité, la justice transitionnelle et la gouvernance dans les efforts de stabilisation: les enseignements tirés pour faire taire les armes à l'horizon 2020* ». Le rapport du dialogue consultatif a été lancé le 25 octobre 2019 lors d'un petit-déjeuner de haut niveau qui a réuni des représentants permanents des États membres du CPS, des États membres fournissant du personnel à l'AUTSTG, des CER/MR, des fonctionnaires de la Commission, des experts et des partenaires. Le rapport a identifié, entre autres, des défis, tels que le faible leadership national des processus de RSS, la faible coordination stratégique, le manque de compréhension globale de la RSS, la nécessité d'une analyse coûts-avantages des approches intégrées et le manque de capacités de suivi et d'évaluation durables.

144. En Guinée-Bissau, le Gouvernement a reconnu que la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité est au cœur des défis du pays et s'est fermement engagé en faveur de la RSS et de DDR dans ses priorités de développement pour la période 2015-2020. Quant à **Madagascar**, la Commission a continué à jouer un rôle critique et déterminant dans les négociations politiques après les élections présidentielles de mai 2019 pour apaiser les tensions. Dans ses efforts pour consolider les progrès, la Commission a entrepris une mission d'évaluation dans le cadre du groupe de travail interdépartemental sur la RDPC en mai 2019. En conséquence, avec le soutien de l'UA, le processus de RSS à Madagascar a fourni une plate-forme régulière de discussions sur la sécurité et les défis politiques entre les principales parties prenantes nationales depuis 2014.

145. À la suite d'une demande du Gouvernement du **Mali**, la Commission, à travers sa mission au Mali et au Sahel (MISAHEL), a apporté avec succès une assistance technique pour les processus de DDR et de RSS dans le pays au cours de la période sous examen. En novembre 2018, la Commission a déployé un expert DDR/RSS pour soutenir la mise en œuvre de programmes DDR accélérés en faveur des forces nationales de défense et de sécurité reconstituées, à travers le mécanisme de coordination opérationnelle. En outre, le 6 novembre 2018, le Comité national chargé de DDR, avec le soutien de la MISAHEL, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali et d'autres partenaires internationaux, a lancé un processus accéléré de DDR et d'intégration. Dans **la région du Sahel**, la Commission soutient actuellement MISAHEL dans la révision de la stratégie de l'UA pour le Sahel. La stratégie, calquée sur la stratégie régionale de stabilisation pour le Bassin du Lac Tchad, comprend trois piliers, à savoir la sécurité, la gouvernance et le développement.

146. Par ailleurs, au cours de la période sous examen, la Commission a continué de soutenir la **République fédérale de Somalie** dans ses efforts de consolidation de la paix et de mise en œuvre des priorités de renforcement de l'État, malgré les nombreux défis.

147. Au Soudan du Sud, en partenariat avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Commission a soutenu la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (R-ARCSS), signé le 12 septembre 2018. En outre, le déploiement d'experts en genre du réseau FemWise au bureau de liaison de Juba en octobre 2019 est une nouvelle démonstration de l'intention de la Commission de promouvoir la participation des femmes au dialogue politique, à la paix et à la sécurité. Le 6 septembre 2019, la Commission a fait don de 140 tentes assorties pour l'hébergement, les restaurants et les installations de stockage en appui au cantonnement et à la formation des forces unifiées nécessaires (NUF) pour la formation d'une armée nationale en tant que condition préalable essentielle à une paix durable dans le pays.

148. Au Soudan, l'Accord politique inter-soudanais a été conclu le 17 août 2019 et la formation ultérieure d'un Gouvernement de transition a marqué le début d'une nouvelle ère qui nécessitera l'assistance de la Commission au titre de la RDPC. En outre, le retrait de l'Opération hybride des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) nécessitera des activités de RDPC pour éviter une récurrence dans le conflit et soutenir les femmes du Soudan dans leur lutte pour la mise en place d'un système de gouvernance démocratique et inclusif. Dans l'intervalle, le déploiement d'experts en genre du réseau

FemWise dans le bureau de liaison de Khartoum en octobre 2019 est une nouvelle démonstration de l'intention de la Commission de promouvoir la participation des femmes au dialogue politique, à la paix et à la sécurité.

C. Unité de soutien à la médiation

149. Il convient de noter que le continent africain a accordé la primauté à la prévention des conflits comme un axe clé à suivre. Dans ce contexte, et en réponse aux demandes croissantes en Afrique pour des efforts de médiation durables et institutionnalisés et la mise en œuvre des décisions pertinentes de l'UA, la Commission de l'Union africaine a opérationnalisé une **Unité de soutien à la médiation (USM de l'UA)** en mars 2019. Se trouvant au sein du Département Paix et Sécurité, l'USM est une structure à l'échelle de la Commission pour coordonner et renforcer les efforts de médiation de l'UA en apportant un soutien technique, opérationnel et logistique substantiel aux processus de médiation sous conduite de l'UA et soutenus par elle. À ce jour, l'USM compte un coordonnateur, un fonctionnaire principal chargé des politiques, un expert en gestion des connaissances et en mobilisation des ressources, et un analyste politique et expert en médiation.

150. L'USM a déjà commencé à développer les compétences techniques et les capacités institutionnelles de l'UA afin de répondre plus efficacement aux défis clés liés à la médiation/soutien à la médiation. Les défis incluent notamment l'absence d'une coordination systématique au sein de la Commission et avec les CER/MR, une capacité inadéquate de médiation spécialisée dans divers domaines thématiques et l'absence d'un système de gestion des connaissances.

151. Conformément aux objectifs susmentionnés, l'USM s'est engagée dans l'élaboration de divers outils de renforcement des capacités adaptés, y compris des programmes thématiques et des manuels. Plus précisément, l'USM a validé le manuel de formation avancée en médiation de l'UA lors d'un atelier avec les CER/MR en mi-juin 2019, et elle est en train de mettre à jour le manuel de médiation de l'UA 2014 (2014) et d'élaborer un guide des facilitateurs des formations à l'intention des initiatives de médiation sous conduite de l'UA et soutenues par elle et un plan stratégique. Les documents de politique seront partagés avec les CER/MR.

152. L'USM a tenu une autre réunion avec les CER/MR en mi-septembre 2019, aboutissant à des conclusions clés sur les mesures pratiques pour améliorer la cohérence, la coordination et la complémentarité des efforts de médiation avec les CER/MR et d'autres parties prenantes, y compris la possibilité d'élaboration d'un vivier conjoint en attente des experts en médiation; l'élaboration d'un système continental de gestion des connaissances; l'analyse conjointe pour une compréhension commune des conflits; et l'élaboration conjointe de stratégies pour soutenir les médiateurs principaux de l'UA, afin d'atténuer les défis de la médiation parallèle pendant les processus de paix.

153. Par ailleurs, l'USM a déployé des efforts pour approfondir son partenariat avec les Amis de l'USM, les Nations unies, l'UE et d'autres parties prenantes. À cet égard, l'USM a tenu une réunion avec les Amis de l'USM le 14 mars 2019 et une autre le 28 juin 2019. De même, une délégation de l'USM de l'UA a effectué une visite de familiarisation aux Nations unies à New York en octobre 2019, où elle a identifié des synergies et a convenu de nombre de domaines de collaboration et de soutien mutuels. Le personnel

de l'USM et d'autres divisions du DPS a également reçu une formation sur le renforcement des capacités et des séminaires de partage d'expériences organisés par des partenaires, tels que FBA, Clingendael des Pays-Bas et Crisis Management Initiative (CMI) de Finlande en appui à l'USM de l'UA.

154. La Conférence pourrait féliciter la Commission pour l'opérationnalisation de l'USM et demander qu'elle soit désormais utilisée efficacement pour apporter un soutien technique et opérationnel à tous les efforts de médiation sous conduite de l'UA et soutenus par elle. La Conférence pourrait en outre appeler les États membres de l'UA à soutenir les efforts visant à renforcer la cohérence, la coordination et la complémentarité entre l'UA et les CER/MR, en particulier à travers leurs mécanismes de médiation respectifs, afin d'optimiser les succès dans la gestion ou le règlement des conflits en Afrique.

D. Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et réforme du secteur de la sécurité (RSS)

155. L'Union africaine reconnaît la **Réforme du secteur de la sécurité (RSS) et la gouvernance**, ainsi que le **Désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR)**, comme des outils essentiels de prévention et de règlement des conflits. À cet égard, au cours de la période sous examen, la Commission a continué d'apporter un soutien technique aux États membres pour conduire leurs activités de RSS et de DDR.

156. Le soutien à la **République du Mali** a été apporté dans le cadre de l'Accord de paix de 2015. Le soutien de la Commission au Mali consiste principalement à, entre autres, intégrer la RSS dans sa stratégie de sécurité nationale. **En République centrafricaine**, la Commission a aidé le Bureau national de coordination de DDR/RSS à sensibiliser les représentants des forces de défense et de sécurité, les groupes armés et les chefs d'entités de coordination décentralisées de DDR/RSS. L'accent est mis sur la garantie que l'opérationnalisation des unités mixtes spécialisées (USMS) prévue par l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, comprend des aspects de DDR et de RSS, afin d'avoir une mise en œuvre globale de l'Accord.

157. En Somalie, la pression militaire exercée sur le groupe terroriste Al Shabaab par l'Armée nationale somalienne et l'AMISOM a entraîné une augmentation du nombre de transfuges d'Al Shabaab. En réponse, le gouvernement a mis en place un programme national de sélection des combattants qui ont fait défection afin de déterminer leur niveau d'engagement avec le groupe terroriste et voir s'ils représentent toujours une menace pour la société. En raison du nombre croissant d'enfants qui ont fait défection et qui intègrent le programme national de défecteurs, le Gouvernement fédéral somalien a demandé à la Commission de soutenir l'élaboration d'un cadre pour la sélection des enfants. À cet égard, la Commission a apporté un appui technique à l'Agence nationale somalienne de renseignement et de sécurité (NISA) pour élaborer des procédures opérationnelles permanentes qui guideront le filtrage des enfants dans le cadre du soutien au traitement et à la gestion des combattants terroristes désengagés.

158. La Commission a également des contacts avec la **République fédérale démocratique d'Éthiopie** concernant son programme de RSS. La première réunion consultative avec diverses parties prenantes s'est tenue à Addis Abéba, en décembre

2019, au cours de laquelle des domaines d'action prioritaires ont été identifiés. Ceux-ci guideront les prochaines étapes du soutien que la Commission apportera.

159. Dans le cadre du soutien aux pays membres de la **Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT)** et dans le cadre de la stratégie régionale de stabilisation pour les zones affectées par Boko Haram, la Commission a organisé une série d'ateliers avec les États membres en vue d'élaborer une stratégie de filtrage et de poursuite, y compris un soutien spécifique à la Force multinationale mixte pour l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes concernant la prise en charge des personnes associées au groupe terroriste Boko Haram.

160. La Commission soutient également le processus de RSS à **Madagascar** depuis 2015. Ce soutien a contribué aux processus de médiation et de stabilisation dans le pays. La Commission est désormais en contact avec les autorités, afin de renforcer la coordination du processus de RSS dans le cadre des efforts visant à maintenir l'élan acquis. La Commission a tenu une réunion d'experts pour sensibiliser les autorités malgaches nouvellement élues, ce qui a abouti à réaffirmer leur attachement au processus de RSS.

E. Lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre

161. La disponibilité et l'accès faciles aux armes légères et de petit calibre illicites (ALPC) continuent d'être un défi majeur pour les efforts de consolidation de la paix et de règlement des conflits sur le continent. En effet, leur disponibilité aisée conduit les individus et les groupes à recourir à la violence armée pour régler les désaccords et les conflits. Lors de sa 830^e réunion tenue le 18 juillet 2019, sur la prolifération, la circulation et le trafic des armes légères et de petit calibre, et tout en prenant note de l'étude entreprise par le Département Paix et Sécurité de la Commission et Small Arms Survey intitulé « *l'Atlas des armes : Une cartographie des flux illicites d'armes légères en Afrique* », le CPS a approuvé les recommandations de l'étude cartographique conjointe. Il a également encouragé les États membres, la Commission, les CER et les MR, à renforcer davantage leurs capacités respectives en vue de prendre des mesures intégrées et globales pour lutter contre ce fléau conformément aux instruments régionaux et internationaux.

162. Également lors de sa 832^e réunion tenue le 14 mars 2019, le CPS a suivi une communication du Centre régional sur les armes légères dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États frontaliers (RECSA) sur la prolifération des armes légères et de petit calibre et de son impact pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020. Le CPS a, entre autres, souligné le lien entre la prolifération des armes et la corruption, les flux financiers illicites, la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, le braconnage et l'exploitation illégale des ressources naturelles, et a encouragé les États membres à redoubler d'efforts pour promouvoir la bonne gouvernance, la transparence, la reddition de comptes et un haut niveau de professionnalisme dans toutes les couches de la société, y compris la gouvernance des institutions de sécurité et de défense. Lors de sa 860^e réunion tenue le 18 juillet 2019, le CPS a souligné l'urgence pour les États membres d'adopter des réglementations et des procédures administratives appropriées pour assurer un contrôle efficace de la production, de l'exportation, de l'importation, du transit ou de la réexportation des armes légères et de petit calibre, afin de prévenir les la

fabrication illégale et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre ou leur détournement vers des acteurs non autorisés, tels que les groupes terroristes, conformément au Traité sur le commerce des armes (TCA).

163. À cet égard, la Commission, conformément à la stratégie de l'UA sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre, a créé un Comité directeur chargé des ALPC et de DDR dans le cadre des efforts visant à renforcer la coopération et la synergie dans la lutte contre la prolifération des ALPC et dans le DDR. Le Comité directeur, présidé par la Commission, coordonnera, entre autres, les efforts des CER/MR et d'autres parties prenantes dans la lutte contre la prolifération des ALPC en tant que contribution à faire taire les armes. La Conférence pourrait saluer les efforts de la Commission de l'UA pour renforcer la coopération et la synergie dans la lutte contre les ALPC illicites et dans le DDR; souligner l'urgence pour les États membres de mettre fin à la fourniture d'ALPC aux acteurs non étatiques non autorisés, et d'agir pour le désarmement de ces groupes armés, afin de mettre un terme à leurs actions qui menacent la paix, la sécurité et l'intégrité territoriale des États membres; encourager les États membres, la Commission de l'UA, les CER/MR ayant un mandat sur les armes légères et de petit calibre à renforcer davantage leurs capacités respectives pour prendre une mesure globale intégrée pour lutter contre ce fléau conformément aux instruments régionaux et internationaux; condamner sans équivoque toutes les violations de l'embargo sur les armes actuellement en vigueur en Afrique, en particulier vu que les livraisons aux groupes terroristes et aux réseaux criminels portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États membres.

F. Armes de destruction massive (ADM)

164. Les armes de destruction massive (ADM) font partie des menaces sécuritaires communes aux États membres de l'UA, comme indiqué dans la politique africaine commune de défense et de sécurité. Il convient également de rappeler qu'à l'occasion de la Déclaration solennelle de l'Union pour son 50^e anniversaire en 2013, la Conférence s'est engagée à maintenir une Afrique exempte d'armes nucléaires et a appelé au désarmement mondial, à la non-prolifération et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE) continue de travailler pour aider les États parties à utiliser l'énergie nucléaire dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'éducation et de l'énergie, dans le cadre du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba).

165. D'autre part, le bioterrorisme demeure une menace majeure sur le continent. Le Département Paix et Sécurité a déployé des efforts, en étroite collaboration avec le Centre africain de contrôle des maladies, pour assurer la sécurité des échantillons de ces agents pathogènes, afin d'assurer qu'ils ne se retrouvent pas entre les mains de terroristes et d'autres mains non autorisées.

166. De même, l'utilisation possible de produits chimiques toxiques par des terroristes demeure une préoccupation. À cet égard, la Commission a travaillé et continue de travailler avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour soutenir les capacités des États membres en matière de contrôle des produits chimiques présents sur le continent.

G. Prévention et lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

167. Comme souligné dans l'introduction de ce rapport, le terrorisme et sa propagation sur le continent est désormais le fléau le plus destructeur et le plus perturbateur. La persistance du terrorisme et de l'extrémisme violent sur le continent est une préoccupation majeure pour l'UA, car elle est restée la principale menace à la paix, la sécurité, la stabilité et le développement sur le continent en 2019 et continue de l'être. Alors que les régions de l'Afrique centrale, de l'est, du Nord et de l'Ouest ont enregistré les attaques et d'incidents les plus terroristes, la région de l'Afrique australe qui, dans le passé n'avait enregistré aucun incident de terrorisme, a commencé à enregistrer régulièrement des attaques terroristes et des incidents extrémistes.

168. Les États membres, les CER, les MR et la Commission, avec le soutien des partenaires, continuent de mener diverses initiatives stratégiques et opérationnelles aux niveaux national, régional et continental pour atténuer la situation. Le phénomène s'est toutefois transformé en un cocktail complexe d'actes de violence, de criminalité transnationale organisée et d'insurrection, dictés par l'idéologie. Cela se manifeste dans la multiplicité des groupes armés aux divers motifs qui propagent et déclenchent la violence à travers le continent, provoquant la mort, le déplacement, la destruction et la perturbation des communautés et de leurs économies.

169. Malgré les efforts associés au sein du continent, la menace continue de muter, remettant ainsi en cause les stratégies de réponse en place. Dans ce contexte, ce qui est préoccupant, c'est le phénomène croissant de violence intercommunautaire, en particulier entre éleveurs et agriculteurs. Les terroristes et les extrémistes profitent de cette situation pour poursuivre leurs activités destructrices. Par ailleurs, l'expansion progressive de l'extrémisme violent dans de nouveaux territoires, principalement par des groupes extrémistes violents est également préoccupante. De plus, les tendances récentes dans lesquelles ces groupes lancent des attaques contre l'armée et d'autres services de sécurité sont un changement de tactique par rapport aux attaques précédentes contre des cibles souples.

170. La prévalence continue de nombre de lacunes structurelles et de gouvernance a tendance à rendre très difficile l'accélération de la création des conditions socioéconomiques nécessaires qui pourraient empêcher la propagation des actions et l'influence des groupes terroristes. Il est nécessaire de renforcer la coopération interétatique et régionale pour soutenir les efforts des différents gouvernements à cet égard.

171. La Commission, y compris à travers le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT), continue de soutenir les États membres affectés dans les domaines du renforcement des capacités et du renforcement des institutions et des capacités du personnel concerné. Les arrangements tels que les processus de Nouakchott et de Djibouti, qui fournissent aux États membres des plates-formes de partage d'informations et de renseignements, comme outils essentiels dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, sont d'une grande importance dans les efforts de l'UA pour prévenir et combattre le terrorisme. Afin de renforcer les efforts de l'UA dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, il est urgent d'activer le Sous-Comité

du CPS sur la lutte contre le terrorisme, conformément au communiqué du CPS [PSC/PR/COMM.(DCCCXII)] adopté lors de sa 812^e réunion, tenue le 23 novembre 2018.

H. Lutte contre la criminalité transnationale organisée

172. La criminalité transnationale organisée constitue une menace croissante à la paix, à la sécurité et à la stabilité sur le continent, affectant aussi bien la sécurité de l'État que la sécurité humaine. En effet, les criminels et leurs réseaux tirent parti des technologies modernes qui ont facilité les communications et les transports, et ils mènent désormais des activités illégales dans des zones géographiques de plus en plus étendues. La criminalité transnationale organisée est une industrie en constante évolution, s'adaptant aux marchés et créant de nouvelles formes de criminalité. Elle transcende les frontières sociales, culturelles et géographiques, et ne connaît ni frontières ni règles.

173. Bien que l'argent est souvent la principale motivation des individus se livrant à diverses activités illégales, la criminalité transnationale organisée est désormais une attraction pour d'autres groupes comme les insurgés, les extrémistes et les terroristes qui se livrent à des activités illicites pour financer la violence et d'autres abus comme la traite des êtres humains. L'évidence croissante des liens entre les groupes criminels et les réseaux terroristes aggrave la situation. Ce scénario a été observé principalement dans la région du Sahel.

174. À cet égard, la Commission, y compris à travers le nouveau mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL), en tant qu'institution spécialisée dans la coopération policière, continue de faciliter une coopération renforcée entre les services de police des États membres de l'Union africaine. À ce jour, 48 États membres ont créé leurs Bureaux de liaison nationaux d'AFRIPOL, comme le prévoient les statuts d'AFRIPOL. Le Secrétariat d'AFRIPOL a formé les chefs des Bureaux de Liaison nationaux sur leurs rôles et responsabilités. Des experts en technologies de l'information ont également été formés sur le système de communication de la police africaine (AFSECOM). Le matériel de communication de base a été fourni après la formation. Le système AFSECOM permet le partage d'informations et de données dans le cadre des efforts visant à renforcer la coopération dans la prévention et la lutte contre toutes les formes de criminalité transnationale organisée. AFRIPOL a également fourni des forums d'échange de vues et de formations pour les services de police dans les domaines prioritaires de la criminalité, telles que la lutte contre la cybercriminalité, la lutte contre le trafic de drogues et d'armes et la lutte contre le blanchiment d'argent.

175. AFRIPOL a également créé le Groupe de travail sur la cybercriminalité pour conseiller le Secrétariat d'AFRIPOL sur les questions techniques, juridiques, politiques, institutionnelles et connexes en matière de cyber sécurité. Cette décision était conforme à la recommandation adoptée par la deuxième Assemblée générale d'AFRIPOL qui s'est tenue à Alger, en Algérie, en octobre 2018. Le Secrétariat travaille également avec les services de police des États membres pour mettre en place des groupes de travail sur la criminalité transnationale organisée et sur le terrorisme.

176. Dans le cadre de l'interaction avec les organes délibérants de l'UA, le Secrétariat d'AFRIPOL a également présenté une communication au Conseil de paix et de sécurité de l'UA lors de sa 845^e réunion tenue le 25 avril 2019 sous le thème « *La menace de la*

criminalité transnationale organisée, la paix et la sécurité en Afrique ». Le CPS a, entre autres, salué les efforts déployés par AFRIPOL pour développer et renforcer les capacités des services de police des États membres et a souligné la nécessité de renforcer davantage les capacités des systèmes judiciaires nationaux, la coopération entre les services de police des frontières et les services de renseignement financier, ainsi que d'associer la société civile et les communautés locales aux efforts visant à prévenir et combattre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Le Secrétariat d'AFRIPOL œuvrera à axer ses programmes de renforcement des capacités sur ces domaines.

177. Il est entendu que tant que les crimes transnationaux continueront de générer des profits élevés avec des risques limités pour les criminels, ils continueront de croître. C'est à cet égard qu'AFRIPOL accorde la priorité au renforcement de la coopération entre les services de police du continent et au-delà, et AFRIPOL conclut des accords de coopération avec des agences de coopération policière similaires dans le monde, afin d'augmenter les interdictions et les arrestations des criminels où qu'ils aillent. L'UA a signé un Accord de coopération avec INTERPOL sur la coopération avec AFRIPOL, qui permettra à AFRIPOL d'accéder aux 17 bases de données d'INTERPOL. Les deux institutions ont également élaboré un plan de travail conjoint sur des priorités communes, dans le but de renforcer la coopération entre les deux parties dans le domaine de la lutte contre les activités criminelles sur le continent africain.

178. L'UA signera également une lettre d'intention avec AMERIPOL, qui constituera un cadre de coopération mutuelle entre AMERIPOL et AFRIPOL. AFRIPOL continue également de collaborer avec d'autres institutions de coopération policière, tels EUROPOL, ASEANAPOL et GCC-POL. AFRIPOL s'engage également dans une coopération avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX) dans des domaines d'intérêt commun, telles que la gestion des frontières et la lutte contre la criminalité transfrontalière.

179. À cet égard, la Conférence pourrait saluer les initiatives prises par AFRIPOL pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, y compris dans la lutte contre le trafic d'armes, de drogues et de contrebande illicites. La Conférence pourrait appeler la Commission à accélérer le recrutement du Secrétariat d'AFRIPOL pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat. À cet égard, la Conférence pourrait féliciter l'Algérie pour le détachement de fonctionnaires auprès du Secrétariat d'AFRIPOL et appeler tous les États membres à détacher des fonctionnaires auprès du Secrétariat, comme le prévoit la structure d'AFRIPOL.

I. Système continental d'alerte rapide (SCAR)

180. Au cours de la période sous examen, l'UA a continué de renforcer ses efforts en ce qui concerne l'Alerte et l'action rapides continentales. Le CPS a suivi la dernière communication sur l'analyse prospective du SCAR en décembre 2019. Des progrès significatifs ont également été accomplis dans le renforcement de la collaboration avec les systèmes d'alerte rapide des CER/MR à travers l'échange d'informations et la mise en œuvre d'activités conjointes.

181. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'évaluation de la vulnérabilité structurelle de la résilience des pays (CSVRA) et du rapport sur la stratégie d'atténuation de la vulnérabilité structurelle des pays (CSVMS) de la République du Ghana, et suite à une demande du Gouvernement, la Commission travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement du Ghana pour apporter le soutien nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie d'atténuation. À cet égard, la Conférence pourrait encourager les États membres à apporter le soutien nécessaire à la République du Ghana et aux pays qui n'ont pas encore demandé de soutien pour tirer pleinement parti des outils de prévention structurelle des conflits élaborés par la Commission. Un soutien aux États membres dans la mise en place et le renforcement des infrastructures nationales de paix (NPI), y compris les mécanismes d'alerte et de réponse rapides, a été apporté dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du CPS sur la prévention structurelle des conflits. La Commission de l'UA a fourni des outils et des logiciels de collecte et d'analyse de données, ainsi que des formations sur les méthodologies de collecte d'informations et d'alerte rapide à sept (7) États membres de l'UA.

J. Groupe des Sages

182. Le Groupe des sages et ses organes subsidiaires, PAN-WISE et FEM-WISE, qui est le Réseau des femmes africaines dans la prévention et la médiation des conflits, ont également continué de mettre en œuvre leurs initiatives de diplomatie préventive et de prévention des conflits. Le Groupe des sages a tenu sa réunion statutaire en marge de la retraite de haut niveau des Envoyés de l'UA à Djibouti le 28 octobre 2019. Un atelier thématique de PanWise sur la migration, la paix et la sécurité a été organisé les 28 et 29 novembre 2019. Afin de renforcer davantage les efforts de prévention des conflits sur le continent, il est essentiel qu'il y ait une interaction régulière entre le CPS et le Groupe des Sages. Dans ce contexte, ces interactions pourraient avoir lieu deux fois par an.

183. La 3^e réunion de l'Assemblée générale de FemWise-Africa s'est également tenue les 26 et 27 novembre 2019, à Addis Abéba, en Éthiopie, sous le thème « *Faire taire les armes à l'horizon 2020: consolider et maintenir les structures opérationnelles de FemWise-Africa* ». L'objectif de la réunion était d'examiner les progrès de l'opérationnalisation du réseau et d'amorcer le processus de création des sections régionales et nationales du réseau FemWise-Africa. A ce jour, 395 membres ont achevé avec succès le processus d'accréditation et ont été officiellement acceptés dans le Réseau, et sont prêts à être déployés à travers le continent pour des missions de médiation et de prévention des conflits. Depuis 2018, le Secrétariat a organisé trois sessions de formation de médiation d'initiation et de base au siège de la Commission de l'UA. Le Secrétariat a élaboré un cadre pour la décentralisation du réseau à travers la création de sections régionales et nationales. À cet égard, la CEDEAO a lancé sa section FemWise en novembre 2019 à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

184. La Commission de l'UA a déployé des membres de FemWise-Africa pour des déploiements à court et à long termes. Les déploiements à court terme ont principalement concerné des missions d'observation des élections au Bénin, en Mauritanie, au Sénégal, au Nigéria, en RDC, à Maurice et en Afrique du Sud. Les déploiements à long terme d'une année sont entrés en vigueur à partir de septembre 2019 avec deux (2) membres déployés au Bureau de liaison de l'UA à Khartoum, un membre au Bureau de liaison de l'UA, à Juba, et un membre au siège de la Commission de l'UA à Addis Abéba pour

soutenir le travail du Bureau chargé du Soudan et du Soudan du Sud. Des processus sont en cours pour déployer davantage de membres dans d'autres contextes.

K. Programme frontière de l'Union africaine

185. Dans le cadre du Programme frontières de l'Union africaine (PFUA), la Commission a aidé les États membres à faciliter une série de réunions conjointes sur les frontières, y compris entre le Zimbabwe et le Mozambique; le Soudan du Sud et le Soudan; la Zambie et le Zimbabwe; le Botswana et le Zimbabwe; l'Ouganda et le Soudan du Sud et les États riverains du Lac Tanganyika - Tanzanie, Zambie, Burundi et République démocratique du Congo, visant à délimiter et à démarquer leurs frontières communes, afin de respecter l'échéance de 2022 pour la démarcation de toutes les frontières africaines, fixée par le Ministres chargés des questions frontalières, conformément à la Déclaration sur le Programme Frontière de l'Union africaine et les modalités de poursuite et d'accélération de sa mise en œuvre.

186. Le PFUA a également diffusé un questionnaire annuel à tous les États membres africains sur l'état de leurs frontières pour mettre à jour la base de données existante. À l'heure actuelle, le PFUA n'a reçu que cinq (5) réponses des États membres. Le Programme a également envoyé des questionnaires pour évaluer les besoins de renforcement des capacités de ses États membres à gérer leurs frontières. Le but de cette évaluation est d'établir une base de référence pour le développement du Programme de formation et de recherche du PFUA. En outre, le PFUA a chargé l'Institut des études sur la paix et la sécurité (IPSS) d'entreprendre une étude sur les conflits frontaliers et territoriaux actuels dans la Corne de l'Afrique. Cette étude devrait fournir un inventaire des conflits frontaliers et proposer des mesures concrètes pour leur gestion et leur règlement par les organes autorisés de l'Union africaine. Enfin, la 5^e réunion de coordination PFUA-CER/MR sur la gouvernance des frontières en Afrique s'est tenue en septembre 2019 dans le but principal de renforcer et de consolider le partenariat, de coordonner les efforts sur les questions liées aux frontières et d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route 2018-2022 PFUA-CER/MR.

L. Femmes, paix et sécurité

187. Le CPS est resté actif dans la promotion de la question des femmes, de la paix et de la sécurité en Afrique. Comme de coutume, le CPS a tenu plusieurs réunions sur le rôle des femmes dans les questions de paix et de sécurité sur le continent en étroite collaboration avec l'Envoyée spéciale de l'UA pour les femmes, la paix et la sécurité.

188. Au cours de la période sous examen, le Cadre continental de résultats (CCR) pour le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de l'Agenda des femmes, de la paix et de la sécurité a été lancé le 4 février 2019, lors de la 32^e Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA, à la suite de son adoption par le CPS lors de sa 772^e réunion tenue le 16 mai 2018. Par la suite, l'Envoyée spéciale a entrepris nombre d'activités au cours de 2019 pour diffuser le CCR, renforcer sa visibilité et sa reconnaissance et plaider pour son utilisation par les États membres. Le premier rapport du Président de la Commission sur le CCR a été présenté au CPS lors de sa 887^e réunion tenue le 17 octobre 2019. Le Conseil a salué le rapport et a souligné qu'il constituait une base permettant aux États membres d'intégrer le rôle des femmes dans les questions de

paix et de sécurité dans les programmes nationaux. Le Conseil a encouragé tous les États membres à interagir avec le Bureau de l'Envoyée spéciale sur l'utilisation du CCR.

189. Par ailleurs, au cours de la période sous examen, le CPS a tenu à sa 862^e réunion le 23 juillet 2019 au cours de laquelle le Conseil a décidé d'organiser chaque année une séance publique sur les violences sexuelles liées aux conflits, qui servira de forum annuel pour faire le point des progrès accomplis et des défis rencontrés dans les efforts visant à mettre fin à la violence sexuelle dans les conflits armés.

190. La Conférence pourrait lancer un appel aux États membres de l'UA pour saisir l'occasion de l'année 2020, sous le thème « *Faire taire les armes en Afrique* », pour faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre continental des résultats en tant que mécanisme africain de mesure du respect des engagements pris par les États membres, conformément aux dispositions pertinentes de l'Agenda 2063 de l'UA relatives à la résolution 1325 (2000) et les politiques de l'UA sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle.

M. Mise en œuvre du programme Genre, paix et sécurité (PGPS)

191. Le programme Genre, paix et sécurité (PGPS) de la Commission a continué d'accroître la participation à la paix et à la sécurité et de renforcer la protection dans les situations de conflit et post-conflit. En octobre et décembre 2018, des visites de terrain du PGPS ont été effectuées dans la région du Sahel en vue d'évaluer et de documenter les défis rencontrés, les succès obtenus, les bonnes pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne les projets liés à l'intégration de la dimension genre et l'Agenda des femmes, la paix et la sécurité. En RCA, le Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance, en collaboration avec le Bureau de liaison de la Commission, a saisi l'occasion de la Journée internationale de la femme pour vulgariser et promouvoir l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA, signé en février 2019. La Journée internationale de la femme a été utilisée avec succès pour lancer une série d'initiatives liées à la vulgarisation de l'Accord de Khartoum et au rôle des femmes dans la mise en œuvre du processus de paix.

192. L'expérience a montré que les efforts doivent être intensifiés pour assurer que les questions de RDPC sont traitées de manière globale, y compris celles liées aux abus, aux traumatismes et aux autres besoins psychosociaux des victimes de conflits violents. Il est très impératif d'engager les ressources nécessaires pour traiter ces effets indirects des conflits. Dans le même contexte, il est nécessaire d'harmoniser les efforts de stabilisation en cours de l'UA avec le Cadre d'action pour la RDPC pour assurer des approches globales et adaptées à nos objectifs dans nos interventions. Ces efforts doivent toujours être guidés par des politiques appropriées de l'UA qui éviteraient simultanément des chevauchements inutiles dans nos interventions stratégiques.

193. La Conférence pourrait encourager les États membres à contribuer au cadre de mobilisation des ressources de l'Initiative de solidarité africaine. La Conférence pourrait encourager l'Agence de développement NEPAD/AUDA à assurer une liaison étroite avec la Commission, l'Agence humanitaire de l'UA et le Centre de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit afin d'assurer la cohérence et la synergie des efforts de reconstruction et de développement post-conflit. La Conférence pourrait en outre

encourager un engagement plus stratégique des États membres dans les processus de RSS, afin d'assurer des approches bien coordonnées, dotées de ressources et structurées et de développer des capacités de suivi et d'évaluation durables dans les pays sortant d'un conflit.

194. La Conférence pourrait rappeler les décisions et prises de position antérieures sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique. La Conférence pourrait encourager les États membres à mettre en œuvre la politique de justice transitionnelle de l'UA (PJTUA) pour parvenir à une paix durable, une justice, une réconciliation, une cohésion sociale et un apaisement conformément à l'article 4 (o) de l'Acte constitutif de l'UA, qui appelle au règlement pacifique des conflits, au respect du caractère sacré de la vie humaine et à la condamnation et au rejet de l'impunité.

N. Les enfants dans les conflits armés en Afrique

195. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a reconnu la protection des droits et du bien-être de l'enfant comme un impératif pour une paix et une sécurité durables en Afrique. Afin d'assurer une meilleure protection des droits et du bien-être des enfants dans les situations de conflit, le CPS a adopté plusieurs décisions aux implications politiques diverses. En outre, la Conférence, en février 2019, a demandé à la Commission d'élaborer un mécanisme continental de suivi, d'élaboration de rapports et de reddition de comptes, ainsi que d'établir une Architecture de protection de l'enfance en tant que sous-ensemble de l'APSA. En plus des décisions du CPS et de la Conférence, des traités régionaux spécifiques sur les enfants, des traités internationaux ayant des implications pour la protection des enfants, ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité constituent de nombreux cadres politiques pour la protection des enfants dans les situations de conflit. La mise en œuvre de ces décisions et résolutions par la Commission pourrait être décourageante en l'absence d'un document de politique à guichet unique qui rassemble et contextualise toutes ces décisions et résolutions de manière à fournir des orientations claires, concises et concrètes pour l'action des dirigeants et du personnel.

196. Par ailleurs, le CPS a défendu la question de la protection des enfants. Il a institutionnalisé et régularisé une séance publique annuelle sur le sort des enfants dans les contextes de conflit en Afrique. Au cours de ces séances publiques, le CPS suit toujours des rapports du Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et d'autres parties prenantes, y compris *Save the Children*. C'est dans le même contexte que le 7^e Séminaire de haut niveau tenu, à Libreville, en janvier 2020, a débattu des questions relatives à la protection des enfants dans les situations de conflit en Afrique. Il convient de rappeler qu'au cours des dernières années, le CPS a souligné à plusieurs reprises la nécessité pour toutes les parties prenantes concernées de respecter strictement les différents cadres continentaux et internationaux des droits de l'homme, y compris, à cet égard, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. En outre, le CPS a également souligné à plusieurs reprises l'importance pour tous les États membres de garantir les droits économiques, sociaux et culturels, y compris des enfants réfugiés et de ceux qui se trouvent dans les camps de personnes déplacées.

197. Au cours de la période sous examen, les États membres de l'UA ont continué de renforcer les efforts et les actions pour défendre les droits des enfants en Afrique. À cet

effet, certains États membres, à savoir le Libéria, le Nigéria, le Rwanda, le Soudan, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe, ainsi que des partenaires, ont créé un groupe des amis des enfants affectés par les conflits armés. Le Groupe vise à coordonner les efforts de l'UA et de ses partenaires dans la protection des droits des enfants sur le continent. Il convient également de noter que des efforts sont également en cours pour nommer un Envoyé spécial pour les enfants dans les conflits armés, conformément à la demande persistante du CPS au Président de la Commission l'UA.

198. Pour sa part, la Commission de l'UA, à travers le Département Paix et Sécurité, a entrepris les activités suivantes pour assurer la protection des enfants sur le continent:

- finalisation de l'intégration de la protection de l'enfance dans les documents des opérations de soutien à la paix de l'UA, tels que le projet de doctrine des opérations de soutien à la paix de l'UA et le projet de lignes directrices aux pays contributeurs de troupes et de police;
- organisation d'une formation avancée sur la protection de l'enfance à l'intention de 25 praticiens de la protection de l'enfance de 21 pays africains. Trois d'entre eux ont déjà été déployés dans les opérations de soutien à la paix de l'UA;
- organisation d'une formation pour 21 hauts responsables militaires, de police et civils de la FAA sur la protection des enfants et une formation sur la protection des enfants pour les membres du personnel de la Commission de l'UA et a formé le Groupe de coordination de l'Union africaine sur les enfants en situation de conflit;
- élaboration en collaboration avec le Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, d'un manuel de formation harmonisé sur la protection de l'enfant; et
- création d'un Groupe de travail de l'UA sur les enfants en situation de conflit, réunissant la famille de l'UA, les Nations unies et les agences, les institutions et les organisations non gouvernementales; a également formé les points focaux sur la protection de l'enfance de la Commission de l'UA, regroupant les points focaux des différents Départements de la Commission de l'UA.

199. La Conférence pourrait féliciter les États membres de l'UA et la Commission de l'UA pour les progrès accomplis en vue d'assurer que la question de la protection des enfants est transversale dans les travaux de l'UA et des CER/MR, ainsi que dans les États membres. La Conférence pourrait également saluer les efforts des partenaires pour soutenir les efforts de l'UA et leur demander de coordonner leurs efforts à travers la Commission de l'UA en vue d'atteindre les objectifs fixés. La Conférence pourrait demander à la Commission de l'UA d'intégrer la protection des enfants dans le projet/campagne Faire taire les armes et le thème de l'UA pour l'année 2020. La Conférence pourrait en outre demander à la Commission de l'UA d'élaborer une politique globale de protection des enfants dans les opérations de soutien à la paix de l'UA qui fournira des orientations claires, concises et concrètes sur les rôles, les responsabilités et les tâches spécifiques qui sont exigés des dirigeants et du personnel des opérations

de soutien à la paix de l'UA pour mieux protéger les enfants dans les situations de conflit et répondre efficacement aux préoccupations sécuritaires légitimes des États membres qui découlent des rôles que les enfants jouent dans les conflits en Afrique et la soumettre au CPS pour examen. La Conférence pourrait réitérer son appel au Président de la Commission de nommer un Envoyé spécial pour les enfants dans les conflits armés.

O. Jeunesse, paix et sécurité

200. Le programme de la Jeunesse pour la paix en Afrique (Y4P) du DPS de l'UA vise à mettre en œuvre l'article 17 de la Charte africaine de la jeunesse (AYC) de juillet 2006 et la résolution 2250 du CSNU. Il vise à dissuader les jeunes de la violence et à faciliter leur participation significative à tous les spectres de paix et de sécurité. Conformément à la décision de la Conférence de février 2019 (Assembly/AU/Dec.718 (XXXII)) et au projet d'un million du Président de la Commission de l'UA à l'horizon 2021, le programme a facilité la formation des jeunes à la consolidation de la paix, y compris, entre autres, l'analyse des conflits, le dialogue et la médiation, ainsi que les droits de l'homme et l'aspect genre. En collaboration avec les Départements concernés de la Commission de l'UA et les CER/MR, le programme Y4P a fait progresser les efforts pour mettre en œuvre le communiqué [PSC/PR/COMM. (DCCCVII)] adopté par le CPS lors de sa 807^e réunion tenue le 8 novembre 2018, consacrée à la jeunesse, à la paix et à la sécurité (YPS), qui comprend la finalisation d'un Cadre continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité, la réalisation de l'étude continentale sur les rôles et les contributions des jeunes à la paix et à la sécurité et la sélection de cinq (5) Ambassadeurs régionaux africains de la jeunesse pour la paix (AYAP).

201. Lors de la 895^e réunion du CPS tenue le 15 novembre 2019 sur la jeunesse, la paix et la sécurité, le programme Y4P en Afrique a présenté les cinq AYAP sélectionnés au Conseil pour approbation. Le programme Y4P en Afrique a également présenté des rapports préliminaires sur le projet de Cadre continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité et l'étude sur les rôles et les contributions des jeunes à la paix et à la sécurité, qui ont été examinés par le Comité des experts du CPS du 17 au 19 décembre 2019, à Nairobi, au Kenya. Les documents seront ensuite présentés au CPS pour examen.

202. Par ailleurs, dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre efficacement le programme, un plan stratégique continental quinquennal (2020-2024) avec des étapes claires est en cours d'élaboration en parallèle avec le projet de Cadre continental et son plan de mise en œuvre. En résumé, le programme Y4P en Afrique a relancé le nouvel élan de la participation des jeunes aux questions de paix et de sécurité sur le continent et ces progrès doivent être encouragés.

203. Bien plus, dans le cadre du soutien apporté au gouvernement éthiopien pour permettre aux jeunes de jouer un rôle constructif dans les efforts de paix et de sécurité du pays et pour favoriser l'unité, la cohésion, la paix et la stabilité nationales, le programme Y4P Afrique de l'UA, en collaboration avec le ministère de la paix, a organisé un atelier pour faciliter la promotion d'un dialogue intra et interrégional inclusif entre les jeunes et le partage d'expériences sur les meilleures pratiques dans le domaine de la construction nationale, de la gouvernance et de la consolidation de la paix.

204. À cet égard, la Conférence pourrait demander à la Commission de l'UA d'institutionnaliser le programme au sein du Département Paix et Sécurité en désignant un bureau dédié pour coordonner les efforts de toutes les parties prenantes et faciliter sa pleine opérationnalisation, en vue de répondre aux attentes croissantes des jeunes sur le continent. En outre, la Conférence pourrait approuver les cinq jeunes ambassadeurs africains pour la paix représentant les cinq régions de l'UA et les encourager à continuer de promouvoir le rôle des jeunes sur le continent sur les questions de paix et de sécurité conformément aux instruments pertinents de l'UA.

P. Le changement climatique, la paix et la sécurité en Afrique

205. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a également été saisi de la menace du changement climatique. À cet égard, le Conseil a consacré sa 877^e réunion, tenue le 10 septembre 2019, à une séance publique sur le thème: « *le changement climatique et ses impacts sur les petits États insulaires en développement* ». Lors de cette réunion, le CPS a réitéré son appel au soutien des engagements et accords internationaux et régionaux sur le changement climatique, en particulier l'Accord de Paris, et, à cet égard, a appelé la communauté internationale à respecter l'engagement de 100 milliards de dollars des États Unis d'Amérique par an, pour financer des actions relatives au changement climatique aux niveaux national, régional et international. Le CPS a demandé aux organes concernés de l'UA et au Président de la Commission de l'UA, en consultation avec les États membres, d'explorer des voies et moyens innovants de financer les actions climatiques en Afrique, y compris un partenariat avec le secteur privé pour combler le déficit de financement actuel, afin d'apporter aux trois Commissions issues du Sommet sur l'action africaine (Marrakech 2016), à savoir l'Initiative africaine d'adaptation (AAI), l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI) et l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine (AAA), tout le soutien nécessaire.

206. Le CPS a noté avec une profonde préoccupation que les petits États insulaires en développement sont vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, y compris l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, l'acidification des océans et les conditions météorologiques extrêmes. À cet égard, le Conseil a souligné la nécessité pour les États membres d'accroître les investissements dans les programmes d'adaptation et de résilience et a souligné la nécessité d'intégrer l'économie bleue en tant que composante clé des plans et programmes nationaux de développement et d'investissement, afin de renforcer la résilience contre les effets négatifs du changement climatique.

207. Le CPS a également consacré sa 828^e réunion, tenue le 19 février 2019, à une séance publique sur le thème: « *Financement du changement climatique conformément à l'Initiative africaine d'adaptation (AAI)* ». Lors de cette réunion, le CPS a réitéré son appel aux États membres pour accélérer la mise en œuvre de tous les engagements et accords internationaux et régionaux existants concernant l'atténuation des effets néfastes du changement climatique, y compris l'Accord de Paris, le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et le Cadre de Sendai d'allègement des risques de catastrophe (2015-2030).

208. À la lumière de ce qui précède, la Conférence pourrait exprimer sa profonde préoccupation face au manque de ressources nécessaires pour atténuer l'impact négatif du changement climatique; réitérer l'appel à un soutien soutenu aux engagements et accords internationaux et régionaux sur le changement climatique, en particulier l'Accord de Paris. La Conférence pourrait également appeler les membres de la communauté internationale à respecter l'engagement de 100 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique par an, pour financer des actions contre le changement climatique aux niveaux national, régional et international. La Conférence pourrait souligner l'importance de la coordination et de la complémentarité des initiatives, ainsi que la nécessité d'une meilleure cohésion institutionnelle entre les différentes entités travaillant sur le changement climatique, et souligner la nécessité pour la Commission de l'UA d'être plus activement impliquée dans l'Architecture institutionnelle continentale sur le changement climatique, afin de jouer un rôle central et intégrer le changement climatique dans toutes ses activités, en particulier dans les domaines de l'alerte rapide et de la prévention des conflits et des crises violentes liées au changement climatique. Par ailleurs, la Conférence pourrait instruire les organes compétents de l'UA et le Président de la Commission de l'UA, en consultation avec les États membres, à explorer les voies et moyens innovants de financer les actions climatiques en Afrique.

Q. Lien entre le développement, la paix et la sécurité en Afrique

209. Le Conseil de paix et de sécurité a également accordé une attention au lien entre le développement, la paix et la sécurité. Dans ce contexte, le CPS a consacré sa 883^e réunion, tenue au niveau ministériel, le 27 septembre 2019, en marge de la 74^e Session de l'Assemblée générale des Nations unies, à l'examen de « *l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement: vers un engagement collectif pour l'action* ».

210. Lors de cette réunion, le CPS a salué les initiatives prises par la région du Bassin du Lac Tchad, à travers la Stratégie régionale pour la stabilisation, le redressement et la résilience des zones affectées par Boko Haram, ainsi que l'approche globale adoptée par le G5-Sahel et la décision adoptée le 14 septembre 2019, par le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la lutte contre le terrorisme, qui a décidé de mobiliser un milliard de dollars des États-Unis d'Amérique pour un plan d'action global et exhaustif de lutte contre le terrorisme dans la région. Le CPS a appelé à une mise en œuvre efficace du Cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC), a souligné la nécessité pour l'UA de continuer à mobiliser un front africain uni contre les effets négatifs du changement climatique aux niveaux national, régional, continental et mondial à travers la résilience et l'adaptation, dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015 et du soutien aux initiatives et stratégies africaines existantes, tel que le premier Sommet africain pour l'action, tenu à Marrakech, le 16 novembre 2016 et ses trois commissions dédiées à la région du Sahel, au Bassin du Congo et aux États insulaires.

211. Par ailleurs, le CPS a souligné l'impératif d'intégrer la dimension de la paix, de la sécurité et du développement dans la mise en œuvre continue de la Feuille de route principale sur les mesures pratiques de l'UA pour faire taire les armes en Afrique, étant donné son impact positif sur la stabilisation du continent. Le Conseil a demandé au Président de la Commission de renforcer davantage la collaboration et la coordination

entre les différents Départements de la Commission de l'UA et les institutions spécialisées de l'UA pour soutenir le CPS, en tenant compte de l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement, tout en s'acquittant de son mandat, et a demandé au Président de la Commission de soumettre annuellement un rapport sur les mesures prises à cette fin.

212. À cet égard, la Conférence pourrait souligner le lien croissant entre la paix, la sécurité et le développement, ainsi que les effets du changement climatique sur le continent, demander au Président de la Commission de renforcer davantage la collaboration et la coordination entre les différents Départements de la Commission de l'UA et les institutions spécialisées de l'UA pour soutenir le CPS, en tenant compte de l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement, tout en s'acquittant de son mandat; et au Président de soumettre un rapport annuel sur les mesures prises à cette fin.

V. CONCLUSION

213. Ce rapport cherche à informer la Conférence des développements dans le paysage de paix et de sécurité en Afrique, au cours de la période de février 2019 à février 2020. Alors que certains pays en conflit, ainsi que ceux au stade post-conflit, ont enregistré des progrès, d'autres ont continué à la traîne et nécessitent donc une attention soutenue de la part du CPS et de tous les États membres. Les situations en Libye et au Soudan du Sud nécessitent une attention très urgente afin de les remettre sur la voie d'une paix et d'un développement durables.

214. En effet, les approches continentales actuelles pour gérer et résoudre les conflits ne peuvent être considérées comme une panacée. Par conséquent, il est urgent que l'UA continue d'explorer de nouvelles approches stratégiques de gestion et de règlement des conflits dans le paysage politique et sécuritaire en constante évolution sur le continent. Cela devrait aider le CPS à faire face aux menaces émergentes telles que les fléaux du terrorisme, de l'extrémisme violent, de la criminalité transnationale organisée et du trafic, ainsi qu'aux effets négatifs du changement climatique, qui ont pris une ampleur et une intensité sans précédent sur le continent. En outre, les efforts déployés en 2019 pour renforcer le travail du CPS dans le domaine de la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et la promotion combinée du développement, de la paix et de la sécurité en Afrique, est un développement positif qui devrait être encouragé et soutenu.

215. La création du Centre de l'Union africaine pour la Reconstruction et le développement post-conflit, au Caire, est en effet une réalisation importante qui aidera les pays sortant d'un conflit à consolider leur paix et à faire avancer leur programme socio-économique. Malgré les progrès réalisés, le continent continue de faire face à une multitude de problèmes, y compris des ingérences politiques et militaires extérieures, qui ne sont pas conformes aux textes et politiques de l'UA sur la défense, la paix, la sécurité et la sûreté sur le continent. Ce phénomène croissant est une préoccupation à laquelle la Conférence doit prêter attention, avec l'urgence qu'elle mérite, compte tenu de ses implications pour la stabilité, la cohésion et la solidarité futures sur le continent.

216. Enfin, conformément à la vision et aux dispositions de l'Acte constitutif de l'UA et du Protocole du CPS, pour que l'Afrique dispose d'un mécanisme unique pour sa défense, sa paix, sa sécurité et sa sûreté, il est bon que l'UA et les CER/RM continuent d'accorder une grande attention à l'impératif de la pleine opérationnalisation de la FAA, y compris l'harmonisation de la CARIC en son sein. Les efforts visant à développer diverses politiques pour le fonctionnement de la FAA, en particulier la nouvelle Doctrine des opérations de soutien à la paix, ainsi que vers la mise en place des dépôts logistiques régionaux de la FAA sont hautement louables. À cet égard, les efforts continus pour assurer la préparation au déploiement des Brigades régionales en attente de la FAA sont également encouragés.

**PROJET DE DÉCISION DE LA CONFÉRENCE DE L'UA SUR LE RAPPORT
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SUR SES ACTIVITÉS ET SUR
L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE,**

La Conférence,

1. PREND NOTE du rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique et **ENCOURAGE** le Conseil de paix et de sécurité (CPS), en collaboration avec les Communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), avec le soutien de la Commission de l'Union africaine (UA), à continuer à renforcer les efforts visant à prévenir, gérer et résoudre les conflits et les situations de crise. La Conférence **EXHORTE** en outre le CPS à continuer à fournir des orientations stratégiques sur la mise en œuvre des programmes de stabilisation, de reconstruction et de développement post-conflit dans les pays sortant de conflits.

2. SE FÉLICITE des efforts déployés par S.E. le Président Felix Tshisekedi et d'autres dirigeants de la région pour favoriser la paix et la stabilité en RDC et aussi pour promouvoir des relations de bon voisinage avec et entre les pays de la région. Dans ce contexte, la Conférence **RÉITÈRE** l'impératif de la mise en œuvre intégrale du Cadre de paix, de sécurité et de coopération de 2013 pour la République démocratique du Congo et la région. La Conférence **EXPRIME** sa gratitude à la MONUSCO, aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de la RDC, pour leur constant soutien à la stabilisation de la RDC, comme en témoignent les récents progrès en matière de paix et de stabilité dans la région du Kasaï. La Conférence **INVITE** les États membres de l'UA et la communauté internationale dans son ensemble à continuer à soutenir les efforts actuels de la RDC, y compris en matière de développement des infrastructures et de redressement socio-économique, en particulier dans les régions affectées par l'insécurité. La Conférence **ENCOURAGE** les États membres à soutenir également les efforts de lutte contre l'épidémie du virus Ebola dans certaines parties de la RDC. La Conférence **INVITE** la communauté internationale à apporter un soutien financier au programme de DDR en RDC et encourage tous les partenaires à également participer à la Conférence sur le commerce et l'investissement dans la région des Grands Lacs qui se tiendra à Kigali en mars 2020.

3. PREND NOTE des mesures prises par le gouvernement du Burundi pour relever les défis du pays, notamment en ce qui concerne la préparation des prochaines élections en 2020, y compris la création, le 31 août 2018, d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI), conformément au Code électoral burundais ; et d'une Commission Vérité et Réconciliation (CVR) de 13 membres, conformément à l'accord de paix et de réconciliation d'Arusha de 2000 ; l'adoption de la feuille de route de Kayanza pour les élections ; et la publication du calendrier électoral par la CENI, entre autres. La Conférence **FÉLICITE** le Président Pierre Nkurunziza d'avoir honoré son engagement de ne pas présenter sa candidature à la prochaine élection présidentielle de 2020. La Conférence **INVITE** le gouvernement et les groupes d'opposition à intensifier leurs efforts pour finaliser un accord consensuel et inclusif qui soit conforme à l'esprit et au contenu

de l'Accord d'Arusha. La Conférence **ENCOURAGE** la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), l'UA et les Nations Unies (NU) à aligner étroitement leurs efforts afin de donner l'impulsion nécessaire au processus politique au Burundi. La Conférence **FÉLICITE** le travail des observateurs des droits de l'homme et des experts militaires de l'UA déployés dans le pays depuis 2015 pour avoir contribué à la promotion de la cohésion et de la paix dans le pays. La Conférence **RÉITÈRE SON APPEL** à l'Union européenne pour qu'elle lève les sanctions imposées au Burundi, afin de créer des conditions propices pour faciliter le redressement socio-économique du pays.

4. EXHORTE tous les acteurs centrafricains à veiller à ce que les élections générales de 2020-2021 soient organisées comme prévu, dans le strict respect des lois centrafricaines et de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation du 6 février 2019. Dans ce contexte, la Conférence **FÉLICITE** le Président Faustin Archange Touadera pour les efforts qu'il a déployés en vue de construire un consensus inclusif dans son pays, notamment à travers le dialogue qu'il a initié avec les anciens chefs d'État centrafricains, à savoir François Bozizé, Michel Djotodia et Catherine Samba-Panza, sur la base de l'Accord de paix comme seule référence de ce dialogue. La Conférence **RECONNAÎT** les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation ; **FÉLICITE** le Commissaire à la paix et à la sécurité, Ambassadeur Smail Chergui, pour ses efforts constants aux côtés du Sous-secrétaire général des Nations unies aux Opérations de maintien de la paix et **EXHORTE** les parties centrafricaines à intensifier le dialogue, avec l'appui des Garants de l'Accord. La Conférence **FÉLICITE** les pays de la région pour leur soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix et de la convocation, à cette fin, des Commissions mixtes. La Conférence **EXHORTE** la MINUSCA à soutenir le déploiement des observateurs de l'UA; **EXHORTE EN OUTRE** la Commission de consolidation de la paix, en particulier, l'Égypte, en sa qualité de vice-président de l'UNPBC, et le Royaume du Maroc, président de la configuration des Nations unies pour la République centrafricaine (RCA), pour leurs efforts visant à soutenir la RCA et à défendre les intérêts des pays africains inscrits à l'ordre du jour de l'UNPBC, notamment par le biais du groupe africain à New York, ainsi que les partenaires internationaux à apporter le soutien promis à la mission de l'UA à Bangui et au lancement de projets de développement. La Conférence **DEMANDE** aux États membres de l'UA et à la communauté internationale dans son ensemble d'apporter un soutien technique et financier aux autorités centrafricaines, afin de faciliter l'organisation réussie des prochaines élections et de la reconstruction économique en RCA.

5. FÉLICITE le gouvernement du Cameroun pour avoir convoqué le Dialogue national et dans l'esprit de donner une chance à la paix, d'avoir envoyé la caravane de la paix à l'intérieur du pays, ainsi que pour avoir accordé un statut spécial à la partie occidentale du pays, minée par l'instabilité. La Conférence **FÉLICITE ÉGALEMENT** le gouvernement d'avoir libéré les dirigeants politiques et les prisonniers de la "République séparatiste autoproclamée d'Ambazonie" des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. La Conférence **DEMANDE** au Président de la Commission de poursuivre ses efforts en vue d'aider le peuple camerounais à trouver une solution durable à la crise dans son pays et de faire régulièrement rapport au CPS.

6. **RÉITÈRE** la disposition de l'UA à poursuivre son rôle de facilitation aux Comores, en vue de résoudre toutes les divergences entre les parties prenantes et **ENCOURAGE** le CPS, avec l'appui de la Commission de l'UA, à continuer d'accompagner les Comores dans ses efforts pour faire progresser le dialogue politique afin de trouver des solutions consensuelles aux défis auxquels elles sont confrontées. Dans ce contexte, la Conférence **LANCE UN APPEL** à toutes les parties prenantes comoriennes pour qu'elles retournent à la table des négociations sans conditions préalables en vue, entre autres, de trouver une solution négociée à leurs différends, dans l'intérêt de la promotion de la stabilité politique et de la réconciliation dans le pays. La Conférence **ENCOURAGE** S.E. le Président Azali à reprendre le dialogue avec l'opposition en vue d'améliorer la situation politique dans le pays et à libérer tous les prisonniers politiques afin de promouvoir un consensus dans la conduite des affaires de l'État.

7. **PREND NOTE** des progrès constants réalisés en Somalie et, à cet égard, **ENCOURAGE** le Gouvernement fédéral de Somalie (GFS), ainsi que les États membres fédéraux (EMF), à continuer de promouvoir des solutions consensuelles aux défis auxquels leur pays est confronté. La Conférence **LANCE UN APPEL** aux partenaires internationaux pour qu'ils continuent à aider les Somaliens et s'abstiennent de toute action susceptible de compromettre les efforts actuels visant à mettre fin au conflit dans ce pays. La Conférence **SOULIGNE** la nécessité d'accélérer la mise en place de forces de sécurité somaliennes adéquates pour entreprendre des opérations conjointes avec l'AMISOM, tenir les territoires nouvellement libérés, protéger les agglomérations et sécuriser les Principales routes de ravitaillement (PRV), en vue de créer des conditions favorables qui permettront aux forces de défense et de sécurité nationales somaliennes de prendre effectivement en charge les responsabilités de sécurité de l'AMISOM d'ici 2021. La Conférence **FÉLICITE** l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes d'avoir réduit les capacités du groupe terroriste Al Shabaab et **ATTEND AVEC INTERET** de poursuivre cette étroite collaboration dans la lutte. La Conférence **CONDAMNE FERMEMENT** les attaques terroristes perpétrées en Somalie et contre l'AMISOM. En outre, la Conférence **EXPRIME** ses condoléances aux familles endeuillées et **SOUHAITE** un prompt rétablissement aux blessés. La Conférence **FÉLICITE** en outre les pays contributeurs de troupes et de police de l'AMISOM pour leurs sacrifices et leurs engagements en faveur du rétablissement de la paix et de la stabilité en Somalie.

8. **FÉLICITE** le Soudan d'avoir été élu à la présidence de l'IGAD et **RÉAFFIRME** son soutien au nouveau rôle du Soudan et à la poursuite de sa coopération en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de la région et du continent. La Conférence **FÉLICITE** le Conseil souverain de transition et le Gouvernement de transition du Soudan pour leur coopération, leur engagement et leur coordination constants pour relever les multiples défis auxquels le pays est confronté. La Conférence **ENCOURAGE** toutes les parties prenantes soudanaises à maintenir la dynamique mobilisée jusqu'à présent, en particulier une coordination et une coopération solides entre les autorités de transition, car cela permettrait de rétablir la confiance du peuple soudanais dans les institutions nationales. La Conférence rend hommage aux efforts déployés par le Président de l'Union, S.E. le Président Abdel Fattah El-Sisi d'Égypte, le Premier Ministre d'Éthiopie, S.E. le Dr Abiy Ahmed, en sa qualité de Président de l'IGAD, ainsi que par le Président

de la Commission, S.E. Moussa Faki Mahamat, pour leurs efforts coordonnés en vue de trouver une solution à la crise au Soudan. La Conférence **SE FÉLICITE** de l'accueil en République du Soudan du Sud, sous les auspices du Président Salvar Kiir Mayardit, des négociations entre le Gouvernement de transition du Soudan et les mouvements armés soudanais, et **EXPRIME** sa reconnaissance pour les efforts déployés par l'IGAD et les pays de la région. La Conférence **LANCE UN APPEL** pressant aux pays qui ont imposé des sanctions économiques et financières à la République du Soudan pour qu'ils lèvent immédiatement et totalement ces sanctions. Dans ce contexte, la Conférence **APPELLE** le gouvernement des États-Unis d'Amérique (USA) à retirer le Soudan de sa liste des États qui parrainent le terrorisme (EPT), afin de faciliter le flux des investissements au Soudan pour promouvoir une paix et un développement durables. La Conférence salue également des mesures prises par le gouvernement du Soudan pour attirer les investisseurs et, dans ce contexte, prend acte du dialogue qui a été ouvert entre les gouvernements des États-Unis et du Soudan pour traiter ces questions. La Conférence **DEMANDE** au Président de la Commission, en coordination avec l'IGAD, de poursuivre ses efforts pour soutenir le Soudan pendant la période de transition.

9. FÉLICITE le gouvernement du Soudan et la MINUAD pour leurs efforts de collaboration et leur engagement dans la mise en œuvre de la résolution 2429 du Conseil de sécurité des Nations unies sur la réduction des effectifs et félicite également le CPS et le Conseil de sécurité des Nations unies pour avoir prolongé le mandat de la MINUAD jusqu'au 31 octobre 2020. La Conférence **SOULIGNE** l'importance de maintenir la paix au Darfour en investissant dans des projets de développement durable. À cet égard, la Conférence **ENCOURAGE FERMEMENT** la Commission de l'UA, en collaboration avec les Nations Unies, à entreprendre des initiatives stratégiques qui assureront une mobilisation efficace des ressources, y compris des fonds pour la stabilisation et le développement du Darfour. À cet égard, la Conférence **SOULIGNE** que le retrait devrait être achevé de manière à préserver les acquis obtenus au Darfour, dans le cadre de la recherche globale de la paix, de la stabilité et du développement au Soudan.

10. RECONNAÎT les efforts déployés par S.E. le Président ougandais Yoweri Kaguta Museveni et le chef du Conseil souverain du Soudan, S.E. Abdel-Fatah Al-Burhan, pour convoquer le sommet d'Entebbe en novembre 2019, qui, entre autres, a prolongé de cent jours la période pré transition permettant aux parties prenantes du Soudan du Sud de résoudre les questions en suspens avant la formation d'un Gouvernement d'unité nationale de transition revitalisé (R-TGoNU). La Conférence **FÉLICITE** S.E. le Président Salva Kiir Mayardit et Dr. Riek Machar d'être parvenus à un consensus lors du Sommet d'Entebbe. La Conférence **FÉLICITE** le gouvernement du Soudan du Sud pour les décaissements effectués en vue de la mise en œuvre de l'accord de paix et **L'ENCOURAGE** à compléter ces décaissements. La Conférence **FÉLICITE** le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Sud-Soudan (C5), composé de ses membres que sont, l'Afrique du Sud, en tant que Président, l'Algérie, le Tchad, le Nigéria et le Rwanda, pour leur soutien continu au processus de paix au Soudan du Sud, notamment par des visites régulières effectuées dans le courant de 2019. La Conférence **FÉLICITE** également tous les États membres qui ont apporté un soutien financier et matériel au gouvernement du Sud-Soudan, y compris l'Égypte, le Nigéria et l'Afrique du

Sud et, dans ce contexte, la Conférence **LANCE UN APPEL** aux autres États membres pour qu'ils versent également des contributions. Dans le même contexte, la Conférence **EXHORTE** l'ensemble de la communauté internationale à apporter un soutien financier, matériel et logistique au processus de paix au Soudan du Sud, en particulier aux dispositions transitoires de sécurité visant à faciliter le processus de cantonnement, de sélection, de formation et de déploiement des Forces unies nécessaires (FUN) du Soudan du Sud, pour la protection des fonctionnaires pendant la mise en œuvre de l'Accord de paix.

11. SOULIGNE l'impératif de la formation du Gouvernement de transition d'ici le 22 février 2020 et **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face aux retards dans les tâches pré-transitionnelles en suspens qui sont cruciales pour la formation du Gouvernement d'unité nationale de transition revitalisé (R-TGoNU), en particulier celles relatives aux arrangements sécuritaires transitoires et la détermination du nombre et des frontières des États. La Conférence **APPELLE FORTEMENT** les parties sud-soudanaises à continuer le dialogue pour régler les questions pendantes, essentielles à la pleine mise en œuvre de l'Accord revitalisé et à la mise en place du R-TGoNU. La Conférence **RÉAFFIRME** la solidarité de l'UA avec le peuple et le Gouvernement du Soudan du Sud dans leurs aspirations à rétablir une paix et une stabilité durables et à faire progresser le développement dans leur pays.

12. SE FÉLICITE de la cessation des hostilités par les parties libyennes et **ENCOURAGE** les parties à finaliser un cessez-le-feu permanent. La Conférence **APPROUVE** le communiqué de la 8^e réunion du Comité de haut niveau de l'UA pour la Libye, tenue le 30 janvier 2020, à Brazzaville, au Congo, qui a, entre autres, souligné l'impératif d'un dialogue national inclusif et d'une réconciliation et a fermement condamné la poursuite des combats en Libye et l'ingérence extérieure qui sape les efforts de paix en Libye. La Conférence **SE FÉLICITE ÉGALEMENT** des conclusions de la Conférence sur la Libye qui s'est tenue à Berlin en janvier 2020, en particulier l'engagement des partenaires internationaux à respecter l'embargo sur les armes et à s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures de la Libye. La Conférence **DEMANDE** au Comité de haut niveau de l'UA pour la Libye de continuer à soutenir le processus politique global sous conduite libyenne et approprié par les Libyens en tant que voie à suivre pour un cessez-le-feu permanent et également comme condition préalable au forum de réconciliation. La Conférence **SOULIGNE** le rôle des pays voisins de la Libye, dans la recherche d'une solution à la crise actuelle, et **SE FÉLICITE** de la récente réunion tenue le 23 janvier 2020 à Alger, en Algérie. La Conférence **RÉAFFIRME** la position de l'UA selon laquelle il n'y a pas de solution militaire à la crise actuelle en Libye et **APPELLE** au renforcement des efforts, y compris un cessez-le-feu permanent, en vue de trouver un règlement politique et pacifique du conflit en Libye, conformément aux dispositions de l'Accord signé par les parties libyennes en 2015, à Skhirat, au Maroc. La Conférence **DEMANDE** au Président de la Commission de jouer son rôle et de prendre les mesures concrètes nécessaires, en étroite consultation avec les Nations unies, pour assurer l'implication effective de l'UA, en vue de régler la crise libyenne.

13. FÉLICITE les pays de la région de l'Afrique australe pour le maintien de la paix et de la stabilité, y compris à travers le renforcement de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites et le renforcement de la coopération interétatique, qui traduit l'engagement collectif de la région à faire taire les armes. La Conférence **ENCOURAGE** les pays de la région à renforcer davantage leurs stratégies d'atténuation des catastrophes naturelles et de la sécheresse et à continuer de travailler ensemble pour lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la radicalisation, le trafic et la criminalité transnationale organisée. La Conférence **FÉLICITE** les Mozambicains pour l'organisation réussie d'élections pacifiques en octobre 2019 et les **ENCOURAGE** à poursuivre leurs efforts dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et à faire progresser la paix, la réconciliation et la stabilité dans le pays, ce qui créerait des conditions plus propices à la reprise socio-économique et au développement.

14. FÉLICITE l'Autorité des chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour son engagement et ses efforts constants visant à trouver une solution durable à la crise politique et institutionnelle prolongée en Guinée-Bissau. La Conférence **FÉLICITE** le peuple et le Gouvernement de la Guinée-Bissau pour la réussite du premier tour pacifique des élections présidentielles en Guinée-Bissau, le 24 novembre 2019, et le second tour le 29 décembre 2019. La Conférence **APPELLE FERMEMENT** à un véritable dialogue inclusif, entre tous les acteurs politiques, comme seule alternative viable pour trouver des solutions durables à la crise actuelle et renforcer les institutions de l'État. Conformément à l'annonce faite par la Commission électorale nationale de Guinée Bissau concernant les résultats des élections présidentielles, la Conférence **FÉLICITE** M. Umaro Embalo pour avoir été élu Président de la Guinée Bissau. La Conférence **EXHORTE** le Gouvernement de la Guinée-Bissau à renforcer davantage les mécanismes nationaux d'application de la loi, afin de leur permettre de s'acquitter plus efficacement de leur mandat, en particulier dans la lutte contre les crimes liés à la drogue. La Conférence **EXPRIME EN OUTRE SA PROFONDE PREOCCUPATION** face au trafic de drogue et aux crimes connexes en Guinée Bissau, qui contribuent à la déstabilisation, alimentant par conséquent l'instabilité dans le pays.

15. SALUE les efforts déployés par la République de Gambie en vue de consolider la démocratie dans le pays à travers le processus de réformes en cours qui contribuera de manière significative à promouvoir la stabilité et la croissance économique. La Conférence **SALUE ÉGALEMENT** la Commission de l'UA pour son soutien continu, à travers l'Équipe de soutien technique de l'Union africaine à la Gambie (AUTSTG) et d'autres mécanismes, aux efforts déployés par le Gouvernement de la Gambie en vue de consolider la paix et la sécurité, en particulier en ce qui concerne le renforcement des institutions publiques du pays. La Conférence **ENCOURAGE** le Gouvernement de la Gambie à poursuivre le dialogue avec les anciens membres de la coalition et les partis politiques, afin de promouvoir la stabilité politique et de créer un environnement propice à la paix et au développement économique du pays.

16. EXPRIME SES CONDOLÉANCES aux pays de la région du Sahel pour les vies perdues à la suite d'attentats terroristes et d'autres incidents de violence

intercommunautaire et **AFFIRME** le soutien continu de l'UA à travers ses divers organes et programmes. La Conférence **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** face aux des actes de terrorisme persistants, à la recrudescence du banditisme, du trafic de tous types et de la criminalité transfrontalière dans la région du Sahel. La Conférence **FÉLICITE** les parties maliennes pour les progrès accomplis dans le dialogue national inclusif et les **ENCOURAGE** à poursuivre le processus de réformes, en vue de renforcer la confiance entre les communautés, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui est issu du processus d'Alger. La Conférence **EXHORTE** les parties maliennes à redoubler d'efforts dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. La Conférence **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** de continuer les efforts de soutien et de plaider en faveur des initiatives régionales, notamment les initiatives de la CEDEAO pour lutter contre la propagation du terrorisme au Sahel, à travers le renforcement du financement avec l'annonce de contribution de 1 milliard de dollars faite lors du Sommet de Ouagadougou, le 14 septembre 2019. Dans ce contexte, la Conférence **ENCOURAGE** les États membres de la CEDEAO à honorer leurs engagements, afin de renforcer la lutte contre le terrorisme au Sahel. Par ailleurs, la Conférence **EXHORTE** les partenaires, sur la base des priorités définies par l'UA, à continuer de soutenir les efforts contre le terrorisme, le banditisme, le trafic et la criminalité transnationale organisée. À cet égard, la Conférence **SE FÉLICITE** de la Déclaration de Bamako sur l'accès aux ressources naturelles et les conflits entre les communautés, adoptée le 29 novembre 2019, à Bamako, au Mali, telle qu'adoptée par la réunion ministérielle de l'UA.

17. FÉLICITE le CPS pour ses efforts continus en vue de l'opérationnalisation totale de la Force africaine en attente (FAA), y compris la fourniture continue d'orientations stratégiques pour l'harmonisation de la CARIC dans le cadre de la FAA. La Conférence **FÉLICITE ÉGALEMENT** les Nations volontaires de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) pour leur respect continu des décisions pertinentes de la Conférence et des communiqués du CPS, en vue d'accélérer le processus d'harmonisation, qui doit s'achever d'ici juin 2020. La Conférence **FÉLICITE EN OUTRE** la Commission pour les efforts déployés dans l'élaboration de diverses politiques pour le fonctionnement de la FAA, y compris la nouvelle Doctrine pour les opérations de soutien à la paix et le nouveau Concept d'opérations, ainsi que pour les efforts en vue de la création des dépôts logistiques régionaux de la FAA. Dans le même contexte, la Conférence **FÉLICITE** les Brigades régionales en attente de la FAA pour les efforts continus visant à assurer la préparation au déploiement.

18. SE FÉLICITE des initiatives prises par AFRIPOL pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, y compris dans la lutte contre le trafic d'armes illicites, de drogues et la contrebande. La Conférence **DEMANDE** à la Commission d'accélérer la dotation du Secrétariat d'AFRIPOL en personnel pour lui permettre de s'acquitter plus efficacement de son mandat. À cet égard, la Conférence **FÉLICITE** l'Algérie d'avoir détaché des officiers auprès du Secrétariat d'AFRIPOL et **ENCOURAGE** tous les autres États membres à détacher également des officiers auprès du Secrétariat d'AFRIPOL.

19. La Conférence **ENCOURAGE** les États membres, avec le soutien de la Commission de l'UA, ainsi que les CER/MR à redoubler d'efforts pour intégrer la protection des enfants dans leurs programmes. À cet égard, la Conférence **DEMANDE** à la Commission de l'UA d'intégrer la protection des enfants dans la campagne Faire taire les armes et le thème de l'UA pour l'année 2020, ainsi que d'élaborer une politique globale sur la protection des enfants dans les opérations de soutien à la paix de l'UA. La Conférence **RÉITÈRE SON APPEL** au Président de la Commission pour qu'il nomme un Envoyé spécial pour les enfants dans les conflits armés.

20. **FÉLICITE** la Commission pour les mesures prises en vue d'opérationnaliser pleinement le Réseau des femmes africaines dans la prévention et la médiation des conflits (FEM-WISE AFRICA), en particulier la formation et le déploiement de jeunes femmes médiateurs et **DEMANDE** à la Commission de continuer de mobiliser un soutien pour le déploiement des membres de FEM-WISE dans les différents Bureaux de liaison de l'UA.

21. **DEMANDE** à la Commission de l'UA d'institutionnaliser le programme de la jeunesse pour la paix au sein du Département de la paix et de la sécurité en désignant un bureau dédié pour coordonner les efforts de toutes les parties prenantes et faciliter sa pleine opérationnalisation, afin de répondre aux attentes croissantes des jeunes à travers le continent. La Conférence **APPROUVE** les cinq jeunes ambassadeurs africains pour la paix représentant chacune des cinq régions de l'UA et les **ENCOURAGE** à continuer de promouvoir le rôle des jeunes sur le continent sur les questions de paix et de sécurité conformément aux instruments pertinents de l'UA.

22. **NOTE AVEC UNE PROFONDE PRÉOCCUPATION** l'insécurité croissante que posent les effets négatifs du changement climatique en Afrique. À cet égard, la Conférence **RÉITÈRE L'APPEL** pour un soutien soutenu aux engagements et accords internationaux sur le changement climatique, en particulier l'Accord de Paris. La Conférence **DEMANDE ÉGALEMENT** à la communauté internationale d'honorer l'engagement de 100 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique par an, pour financer des actions contre le changement climatique aux niveaux national, régional et international. Par ailleurs, la Conférence **DEMANDE** au Président de la Commission de l'UA, aux organes compétents de l'UA, en consultation avec les États membres, d'explorer des voies et moyens innovants permettant de financer les actions climatiques en Afrique. Dans ce contexte, la Conférence **SOULIGNE** l'importance de promouvoir sur les territoires des États membres la réalisation intégrée de la paix, de la sécurité et du développement en vue d'éliminer les causes profondes des conflits et de faire progresser l'atténuation des effets négatifs du changement climatique sur le continent. À cet effet, la Conférence **ENCOURAGE** le CPS à continuer de fournir des orientations stratégiques. Par ailleurs, la Conférence **DEMANDE** au Président de la Commission de soumettre un rapport annuel dans le courant de 2020 sur les mesures prises pour donner à cette interconnexion une expression sur le terrain.

23. **ENCOURAGE** le renforcement des efforts en vue de la mobilisation de ressources pour le fonctionnement du Centre de l'UA pour la reconstruction et le développement

post-conflit; la mise en œuvre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR), ainsi que de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) dans les pays sortant d'un conflit; le maintien de l'unité de soutien à la médiation (USM), afin d'optimiser les succès dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique; de renforcer la synergie dans la lutte contre les armes légères et de petit calibre illicites (ALPC);

24. CONDAMNE FERMEMENT toutes les violations des embargos sur les armes actuellement en vigueur en Afrique, en particulier étant donné qu'ils contribuent à l'approvisionnement illicite de groupes terroristes et de réseaux criminels, compromettant ainsi la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité des États membres. Dans ce contexte, la Conférence **EXHORTE** le CPS, en étroite collaboration avec le système des Nations unies, en particulier leur Conseil de sécurité, d'envisager des mesures à prendre pour limiter les violations de l'embargo sur les armes, imposé par les Nations unies en Afrique. Par ailleurs, la Conférence **MET EN GARDE** que des mesures punitives seront prises contre tous ceux qui continuent de commettre de telles violations, y compris nommer et pointer du doigt, conformément aux décisions du CPS.

25. CONDAMNE FERMEMENT toutes les formes d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures des États membres de l'UA, qui compromettent les efforts du continent en vue de faire taire les armes et aggravent les crises, avec des effets dévastateurs sur le développement et la stabilité de l'Afrique; **DEMANDE** au CPS de rester saisi de la question et d'activer sa politique consistant à dénoncer et à clouer au pilori ceux qui entravent la paix.

26. FÉLICITE le CPS pour la tenue de ses 11^e Retraite sur l'étude globale sur l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et les méthodes de travail du CPS, du 29 au 31 octobre 2018, au Caire, en Égypte, et 12^{ème} Retraite sur le thème «Renforcement du travail du Conseil de paix et de sécurité sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix en Afrique, du 24 au 26 juin 2019, à Rabat, au Maroc. La Conférence **APPROUVE** les conclusions des deux Retraites et **DEMANDE** aux organes délibérants compétents de l'UA de suivre la mise en œuvre du contenu des conclusions des Retraites. La Conférence **FÉLICITE** le CPS pour l'élaboration du Manuel des méthodes de travail du CPS qui a été adopté par le CPS lors de sa 861^{ème} réunion tenue le 22 juillet 2019 et **APPROUVE ÉGALEMENT** le Manuel. Par ailleurs, la Conférence **SE FÉLICITE** de l'organisation du Séminaire annuel de haut niveau du CPS sur la paix et la sécurité en Afrique sur le thème «Faire taire les armes en Afrique: créer un environnement propice aux enfants dans les situations de conflit» du 13 au 14 janvier 2020, à Libreville, au Gabon et **APPROUVE** les conclusions du Séminaire.

27. FÉLICITE les membres africains au Conseil de sécurité des Nations unies (A3) pour le rôle important qu'ils ont joué pour combler le fossé entre l'UA et les Nations unies, en particulier pour articuler, défendre et promouvoir les perspectives africaines et les positions communes sur les questions de paix et de sécurité sur le continent. La Conférence **FÉLICITE ÉGALEMENT** les membres sortants des A3, à savoir la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale, pour leur travail exemplaire au cours de leur mandat au Conseil de sécurité des Nations unies et **FÉLICITE** le Niger et la Tunisie pour leur élection

en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité. La Conférence **ENCOURAGE** les A3 à continuer de renforcer leur unité et leur coordination en vue d'amplifier et de diriger plus efficacement la voix africaine et les positions communes sur les questions de paix et de sécurité africaines inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations unies.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2020-02-10

Report of the Peace and Security Council on its Activities and the State of Peace and Security in Africa, for the Period from February 2019 to February 2020

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8962>

Downloaded from African Union Common Repository